

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2019**

---

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le onze juin deux mille dix-neuf, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, le dix-sept juin deux mille dix-neuf à vingt heures, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Étaient présents** : L. VASTEL, Maire ; M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON (points 1 à 19 et 21 à 30), A. BULLETT, P. RIBATTO, F. GAGNARD, R. BENMERADI (points 1 à 23), E. CHAMBON, Maires Adjoints ; J.-M. DURAND, Adjoint de quartier ; M.-E. MORIN, J. C. PORCHERON, M. LHOSTE, A.-M. MERCADIER, V. RADAOARISOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY (points 1 à 23), S. BOURDET, M. FAYE, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (points 1 à 6), A. SOMMIER, F. ZINGER (points 1 à 28), J.-J. FREDOUILLE, P. BUCHET (points 1 à 7 et 11 à 21), S. CICERONE, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents représentés** : C. BIGRET (pouvoir à R. LHOSTE), J.-P. AUBRUN (pouvoir à A.-M. MERCADIER), J.-L. DELERIN (pouvoir à M. CHAMBON), J. N'GALLE-EBOA (pouvoir à A. BULLETT), J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET), C. MARAZANO (pouvoir à Mme ZINGER), G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), C. ALVARO (pouvoir à M. FAYE, points 7 à 31).

**Absents excusés** : P BUCHET (points 8, 9 et 10), D. LAFON (points 20 et 31).

**Absents** : D. BEKIARI, P. BUCHET (points 22 à 31), R. BENMERADI (points 24 à 31), T. NAPOLY (points 24 à 31), F. ZINGER (points 29 à 31).

**Secrétaire** : Mme M. FOULARD est désignée secrétaire de séance.

**M. le Maire** : « Mes chers collègues, je vous propose de commencer ce quatrième Conseil Municipal de l'année. Je vais procéder à l'appel. (*Appel.*)

M. BIGRET a donné pouvoir à M. LHOSTE. Nous lui adressons tous nos vœux de rétablissement puisqu'il est actuellement hospitalisé. Il devrait se remettre, je l'espère, rapidement. Il a subi une intervention chirurgicale en urgence et devrait nous revenir dans les semaines qui viennent.

Nous transmettons aussi nos vœux de rétablissement à M. AUBRUN, qui a donné pouvoir à Mme MERCADIER car il est momentanément souffrant.

M. DELERIN, absent pour raisons professionnelles, a donné pouvoir à M. CHAMBON.

M. NAPOLY est sur le point d'arriver, de même que M. CICERONE.

Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. »

**M. FAYE** : « M. Le Maire le quorum est-il atteint par la seule présence des élus de la majorité ? » (*Intervention hors micro.*)

**M. le Maire** : « Si, M. FAYE, il est atteint. Le quorum est atteint au nombre des Conseillers Municipaux présents. Accessoirement, si l'ensemble des Conseillers Municipaux de l'opposition décident de quitter la salle, il nous manquera, pour atteindre le quorum, un Conseiller qui est en train d'arriver, en la personne de M. NAPOLY.

Deux solutions s'offrent donc à nous : soit, si vous le souhaitez, nous suspendons la séance pendant une demi-heure, pour être sûrs ; soit nous commençons sans tarder. C'est au choix.

(Coupure micro.)

M. FAYE, le débat ne se limite tout de même pas à une espèce de guérilla sans objet ! Nous sommes censés être là pour nous occuper des affaires de la Commune. (*Intervention hors micro.*) Je sais bien, tout à fait. Mais si vous souhaitez quitter la salle, cela ne me dérange pas ; nous commencerons quand M. NAPOLY sera là et nous ferons sans vous. Nous continuons ? Très bien.

Le quorum actuellement est atteint, en l'absence de départ inopiné d'un certain nombre de membres de l'opposition.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Je reçois inmanquablement la candidature de Mme FOULARD, qui se propose. Y a-t-il une objection particulière ? Non ; très bien. »

- M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le 20 mai 2019 en application des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

**M. le Maire :** « Vous avez sur table la liste des décisions qui ont été prises par le Maire depuis le 20 mai, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Je salue l'arrivée de M. NAPOLY (*Applaudissements*).

Parmi ces huit décisions figure la signature du marché 19A09 sur le plan communal de sauvegarde de Fontenay-aux-Roses. Je vous rappelle ce débat et la nécessaire actualisation de notre plan de sauvegarde, compte tenu des évolutions des différentes activités du site du CEA de Fontenay.

Le procès-verbal de mai 2019 est en cours de correction. Il sera donc adopté au cours de la prochaine séance, en fonction de l'ensemble des modifications qui auront été transmises. La prochaine séance aura lieu le 26 septembre. »

- L'adoption du procès-verbal du 20 mai est reportée à une séance ultérieure.

**M. le Maire :** « Vingt-trois points sont inscrits à l'ordre du jour. Nous avons huit vœux, mais pas de question.

Je vous propose de commencer d'emblée, puisque tout le monde est là, la présentation du premier point à l'ordre du jour. »

## ➤ DIRECTION GÉNÉRALE

### 1 - Approbation et signature du contrat de développement 2019-2021 Département – Ville de Fontenay-aux-Roses

**M. le Maire :** « Ce premier point n'est pas des moindres. Comme vous le savez, l'investissement dans notre ville dépend énormément de notre principal partenaire, qui est le Département. Ce dernier nous aide sous la forme de plans triennaux d'investissement, qui doivent concerner des opérations structurantes pour la ville : gros entretien, rénovation de voirie, réfection de toiture sur des bâtiments existants ne peuvent donc pas faire l'objet de subventions dans le cadre du contrat départemental. Il doit s'agir d'opérations plus complètes.

C'est le cas, par exemple, de l'actuelle rénovation du gymnase du Parc ; cela a été le cas des places de centre-ville, qui ont été rénovées : la place de l'Église, qui a bénéficié de 80 % de subventions du Département, a ainsi été inaugurée le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les deux places de la Cavée et de la Mairie – dite "de Gaulle" – sont concernées par un financement qui provient à la fois du Département et de la Région.

Il est normal de nous projeter dans l'avenir et de négocier avec notre partenaire principal le financement des différentes opérations significatives de rénovation.

La politique du Département a évolué puisqu'il était auparavant admis que l'on puisse faire figurer un assez grand nombre d'opérations sur un même contrat ; aujourd'hui, le Département souhaite recentrer son effort sur plusieurs opérations structurantes. C'est pourquoi il y a un peu moins d'objets

divers. En revanche, en termes de financement, le niveau est très significatif. Je rappellerai que le contrat 2012-2015 – si mes souvenirs sont bons – était de l'ordre de 3 millions d'euros d'investissement ; celui que nous avons renégocié en 2015 était passé à 4,7 millions d'euros, intégrant un reste à réaliser du précédent contrat. Le contrat que nous allons signer se maintient au même niveau de 4,7 millions d'euros, c'est-à-dire un niveau très élevé pour l'histoire récente de notre commune.

Ce niveau de partenariat avec le Département, concernant l'investissement, se double toujours d'une participation en fonctionnement, qui est de 242 000 euros par an, soit près de 750 000 euros sur trois années. Cela porte l'effort financier du Département vis-à-vis de notre Commune à environ 5,5 millions d'euros sur les trois années concernées.

Les trois opérations qui ont été majoritairement inscrites dans le contrat départemental 2019-2021 sont :

- La rénovation du stade du Panorama : vous savez que dans le bilan que nous avons fait en début de mandat, mes chers collègues, figurait un certain nombre d'équipements publics qui étaient effectivement en très mauvais état. La halle sportive du Parc en était bien sûr un exemple ; un autre exemple remarquable est le site du Panorama, qui comporte notre unique stade. Dans le premier contrat, nous avons déjà retiré la tribune qui, je vous le rappelle, était en ruines et fermée depuis près de deux décennies.

La structure sportive connaît un besoin important en matière d'athlétisme. La section athlétisme est extrêmement dynamique à Fontenay-aux-Roses et a d'ailleurs établi des liens avec des villes voisines. La rénovation du stade du Panorama sera l'un des éléments majeurs, sur le plan de la rénovation des équipements sportifs, dans les années à venir.

Une première évaluation, qui par définition n'est pas très fine, a fixé le besoin d'investissement à 3,5 millions d'euros pour la rénovation du site du Panorama. Le Département attribuera pour cela 2 millions d'euros de subvention. Les chiffrages s'affineront au fur et à mesure des besoins.

Comme nous l'avons fait pour le gymnase du Parc, nous avons commencé un groupe de travail de co-élaboration du projet avec l'ensemble des sections de l'ASF. Ce groupe se réunira tous les quinze jours pendant les six mois à venir de façon à préciser les besoins en matière sportive, auxquels nous devons répondre. Nous irons ensuite tirer la sonnette de la Région, qui est aussi un partenaire pour le financement des équipements sportifs.

La première opération très significative et extrêmement importante pour notre ville est donc la rénovation du stade du Panorama dans sa forme actuelle, c'est-à-dire à destination exclusivement sportive.

- Un deuxième besoin, également dans le cadre sportif, est la réhabilitation de deux équipements qui ont aussi fait l'objet de débats multiples au sein du Conseil Municipal.

Cela concerne, d'abord, le terrain de football synthétique situé en bordure de la Coulée verte, qui a donné lieu à une polémique. Celle-ci n'était pas spécifique à notre terrain, puisqu'elle concerne tous les terrains synthétiques à base de billes de latex, notamment, qui laissent planer un doute quant à leur possible dangerosité et à leur caractère cancérigène en cas d'exposition importante.

Ce doute a fait l'objet d'un avis de la Haute Autorité de Santé, auquel nous nous sommes conformés. L'idée est que les terrains qui sont encore plutôt en bon état, sur lesquels les billes ne sont pas apparentes, peuvent être conservés avec une surveillance régulière de leur état de dégradation. Ceux qui laissent trop apparaître de billes doivent, en application du principe de précaution, plutôt faire l'objet d'une rénovation. C'était précisément le cas du terrain à proximité de la Coulée verte. Sa rénovation sera donc l'un des objets de la deuxième opération financée par le contrat départemental.

S'y ajoute la création de vestiaires de rugby le long du terrain de la commune, puisque la particularité de notre ville est que les vestiaires étaient jusqu'à présent au sein du gymnase du Parc, ce qui n'était absolument pas optimal en termes d'utilisation de l'équipement sportif du terrain de rugby.

- La troisième opération est la rénovation de l'école des Ormeaux. Depuis le début du mandat, nous avons consacré beaucoup d'argent à la rénovation des écoles. Des centaines de fenêtres ont été changées, de même que des chaudières. Peuvent encore être citées la réfection des toitures, la rénovation quasi intégrale de la rotonde et du préau de l'école Jean Macé ou encore d'un certain nombre d'éléments des écoles Jean Macé et du Parc.

Il est évident que tout cela se projette désormais sur l'avenir. Il nous faut réfléchir à la fois en termes de rénovation et d'adaptation de notre outil scolaire aux besoins de la population. Ceci

commencera par la rénovation du groupe scolaire des Ormeaux, qui est aujourd'hui dans un état relativement médiocre, et se prolongera probablement par les Pervenches.

Le groupe scolaire des Ormeaux a cette particularité d'être central, au niveau de la ville, ce qui permet éventuellement de l'adapter. Une vraie réflexion est actuellement menée en termes de chiffrage de l'adaptation aux besoins scolaires à venir, sur le nombre de classes à construire effectivement, dans chacun des groupes scolaires, pour suivre les évolutions du renouvellement urbain de Fontenay-aux-Roses.

Je vous rappelle que nous avons complètement rénové l'école de la Roue, une grande partie de l'école Jean Macé ; il s'agit désormais de passer à l'école des Ormeaux. Cela représente un total subventionnable de 3 915 000 euros, sur lequel le Département apportera une contribution de plus de la moitié, c'est-à-dire 2 100 000 euros. Là aussi, nous sommes en phase zéro, puisqu'il s'agira désormais de convoquer les bureaux d'études, de commencer à travailler sur la construction effective du projet, ce qui permettra de disposer d'un chiffrage parfaitement affiné et de progresser sur les modalités techniques de mise en œuvre.

La partie investissement du contrat départemental s'élève donc à 4 700 000 euros.

Ce sujet sera abordé dans la délibération suivante, mais une partie de l'argent qui nous est attribué par le Département en investissement nous servira aussi à acquérir la parcelle de la cuisine centrale qui, aujourd'hui, n'appartient pas à la Ville.

Sur le plan du fonctionnement, un certain nombre de participations sont prévues pour les structures de la Petite enfance, mais aussi pour la vie associative ou le Centre municipal de santé. Cela conduit à un total de 242 000 euros par an sur les trois ans, soit 727 164 euros sur la période des trois ans.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur le contrat départemental. Il va de soi qu'il comporte un certain nombre de projections vers l'avenir de la politique que nous avons menée depuis un peu plus de cinq ans, c'est-à-dire une politique de rénovation de nos équipements publics, pour laquelle le Département est un partenaire tout à fait remarquable, qui va continuer à nous accompagner dans cette tâche.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Je suppose qu'il va y avoir des interventions. M. FREDOUILLE va ouvrir le bal. Je vous en prie, M. FREDOUILLE. »

(...)

**M. FREDOUILLE :** « Merci, M. le Maire. Sur ces projets, notamment pour la cuisine centrale, apparemment vous indiquez que le bâtiment existant n'est plus fonctionnel et qu'il nécessiterait de très importants investissements de remise à niveau. Donc, on rase tout et on en refait un ? »

**M. le Maire :** « Cela relève plutôt du point n° 2 : la première délibération concerne le contrat départemental. Il est vrai que le montant est "compris dans le prix", si j'ose dire, mais nous en parlerons spécifiquement lors de la délibération suivante. »

**M. FREDOUILLE :** « D'accord, mais je vais parler de cela maintenant, et je parlerai d'autre chose pour le point n° 2, si cela ne vous dérange pas. »

**M. le Maire :** « Vous êtes libre, M. FREDOUILLE. »

**M. FREDOUILLE :** « Comme le projet de cuisine centrale n'est pas décrit précisément, et puisque l'on reconstruit tout, je voulais savoir si vous aviez envisagé, par exemple, la construction d'un bâtiment autosuffisant en énergie, ou bien, au moins, neutre en carbone, ou même, à énergie positive. Moi, personnellement, quitte à tout raser pour reconstruire autre chose, j'aurais fait quelque chose dans ce style-là. »

**M. le Maire :** « Nous aussi, ça tombe bien. »

**M. FREDOUILLE :** « Il y a d'une part le volet énergie et, d'autre part, le volet tri sélectif, qui n'était pas très bien fait dans la cuisine centrale précédente, notamment la récupération des cartons, des palettes, des déchets humides, des plastiques, etc. Pour moi, il faudrait que ce soit léché ; l'avez-vous envisagé ? »

**M. le Maire :** « Je vais répondre en quelques mots. Sur le fond, nous sommes d'accord. Aujourd'hui, nous n'en sommes pas encore à ce niveau de conception du projet, c'est-à-dire ni au plan du

bâtiment, ni à ses caractéristiques techniques. Notre souhait est évidemment que ce bâtiment soit à un niveau d'innovation thermique et technologique maximal. Il serait question d'en faire une petite vitrine innovante. Nous reparlerons du projet de la cuisine centrale par la suite, mais je pense que c'est un très joli projet, que vous approuveriez probablement si vous n'étiez pas dans l'opposition, et pour lequel je vous engage et je renouvelle ma proposition de venir en discuter avec nous, parce que nous accepterons volontiers votre contribution à un tel projet d'intérêt communal. »

**M. FREDUILLE :** « Je demande simplement que ce soit à énergie positive : ce sera ma contribution. »

**M. le Maire :** « C'est faible ! »

**Mme SOMMIER :** « Toujours sur la cuisine centrale, c'est effectivement l'un des points du contrat de développement. C'est un point important qui sera certes discuté à la délibération n° 2, mais je pense que l'achat du terrain d'assiette de la cuisine est un peu prématuré. En tout cas, le coût est prélevé sur le montant de la subvention du Département, donc c'est un genre d'avance de trésorerie. Cette acquisition est à la seule charge apparemment de la Ville de Fontenay. Existe-t-il un accord avec les autres villes, au cas où les communes se retireraient ? Je suis d'accord, on peut en débattre à la délibération n° 2, mais j'aimerais connaître l'engagement formalisé des autres communes. »

**Mme BOURDET :** « Merci, M. le Maire. »

**M. le Maire :** « Ensuite, ce sera M. BUCHET. »

**Mme BOURDET :** « Ce contrat de développement 2019-2021, à la différence de celui de 2016-2018, ne concerne que trois opérations au lieu de dix. Les possibilités de fongibilité sont donc nettement réduites, alors qu'à la mi-temps de ce contrat, il y a des élections municipales et que les souhaits des habitants portés par l'équipe municipale qui sera élue dans neuf mois pourraient être différents des choix actuels. Pour donner la souplesse nécessaire à ce contrat, Mme FONTAINE-BORDENAVE déposera au nom de notre groupe un amendement à cette délibération pour introduire une clause de revoyure du contrat à la mi-2020.

Je viendrai maintenant sur le contrat lui-même, qui ne prévoit que trois opérations d'investissement.

Première opération : la rénovation du site du Panorama.

Première remarque, concernant la nécessité ou non d'acquérir le foncier auprès du Département. Pour la cuisine centrale, il est prévu d'acquérir le foncier auprès du Conseil Départemental car, semblerait-il, suivant ce qui a été dit en commission, il faut être propriétaire du terrain sur lequel on projette de construire une cuisine centrale intercommunale. Mais pour le moment, comme cela a été dit, on ne sait pas qui financera réellement, à l'arrivée, le coût de cet achat. En revanche, pour toutes les constructions autres, le Département restera propriétaire des terrains. Il est donc vrai que cette dichotomie nous paraît poser problème.

Sur la cuisine centrale, on a déjà entendu quelques observations. On nous dit qu'elle n'est plus fonctionnelle, alors qu'elle a moins de quinze ans et qu'elle n'est pas amortie. On nous dit qu'il y avait des études à ce sujet ; malgré nos demandes, elles ne nous ont pas été communiquées. Ce projet de cuisine centrale intercommunale, puisque j'ai participé à la première partie de la discussion, atteindrait 12 000 couverts par jour, ce qui la rapproche quand même d'une cuisine industrielle et demande un certain nombre de précautions. À notre connaissance, en 2017 ce projet avait un coût estimé à plus de 20 millions d'euros, et sans doute davantage, on le sait. Le coût de revient d'un repas augmenterait par rapport au coût actuel, avec des pourcentages qui vont de 9 à 38 %. Donc oui, on discute du terrain, aujourd'hui, mais on a aussi beaucoup de questions pour lesquelles il serait bon que l'on ait une vraie concertation et toutes les informations les plus récentes. Sans compter la noria inévitable de véhicules qui tous les jours transporteront les repas préparés dans les différentes villes : on n'est pas tout à fait dans le cadre de la transition écologique, c'est le moins que l'on puisse dire. Donc ce projet peut être intéressant, mais je dis bien "peut" parce qu'il y a de très nombreuses précautions qui restent pour le moment en suspens. Une étude approfondie, pour être sûr de ne pas être dans une cuisine industrielle, nous paraît nécessaire.

La troisième remarque, sur cette opération du site du Panorama, c'est "qui doit payer la dépollution du sol et du sous-sol ?"

Nous ne disposons en effet pas de document précis sur le coût et sur la façon dont cela va être mené. Je me posais déjà la question sur la première cuisine centrale, donc je me dis que là, si on agrandit, c'est peut-être le moment de rattraper ce qui n'avait peut-être pas été fait suffisamment à ce moment-là. On parle de résidus de produits chimiques, de résidus radioactifs et autres. Le terrain du Panorama, ancienne fosse Bazin, a servi au début de poubelle pour le CEA, nous le savons. Il a été comblé par des déblais de différentes origines ; on n'est pas dans le style alarmiste de dire que tout va mal, mais il y a sans doute aussi des problèmes de stabilité du sol et du sous-sol à étudier. Pour nous, c'est plutôt le propriétaire actuel, le Conseil Départemental, et non la Ville, qui devrait payer ces travaux, parce que le coût des travaux risque de mettre en difficulté les finances de la Ville.

Parlons maintenant de la deuxième opération : réhabilitation du pôle sportif en bordure de la promenade des vallons de la Bièvre. Plus des deux tiers des licenciés de la section de l'ASF rugby ne sont pas fontenaisiens, mais habitent dans les autres villes du Territoire Vallée Sud - Grand Paris. Ne serait-il pas plus logique que le bâtiment destiné à l'ASF rugby soit pris en charge par le Territoire, comme l'est la piscine, et de réserver la subvention du contrat Ville/Département à des investissements concernant principalement les habitants de Fontenay ?

Enfin, opération n° 3 : réhabilitation/extension du groupe scolaire des Ormeaux. Vous le savez, je suis très attachée à la réussite éducative, donc à tout ce qui peut y contribuer. Comme de nombreux bâtiments de la ville, le groupe scolaire des Ormeaux a besoin d'une rénovation. La nécessité de réaliser une extension demande à être étudiée lors d'une étude globale des secteurs scolaires de la ville, puisque nous sommes en plein débat de fermeture ou pas de classe à l'école des Ormeaux. Pour ma part, je n'ai aucune étude actuelle concernant la nécessité d'extension, et en tout cas, une étude globale de ce groupe, incluant aussi la cantine et le centre de loisirs La Fontaine serait indispensable. Il n'est prévu d'engager les travaux qu'à l'été 2021, s'il n'y a pas de retard, soit six mois avant la fin du contrat. Je suis plus inquiète, dirais-je, sur la salle polyvalente et sans doute aussi sur la cantine et l'accueil de loisirs, que sur le bâtiment scolaire lui-même, même s'il a besoin d'être rénové. En cas de retard, il serait sans doute utile d'avoir quelques opérations d'investissement sous le coude pour utiliser la subvention fongible du Département. C'est pourquoi nous proposons d'intégrer au contrat de Ville l'étude d'opérations d'investissement ci-après. Je vais passer la parole, ensuite, à Mme FONTAINE-BORDENAVE pour qu'elle dise le complément de ce que je viens d'annoncer, avec un amendement, là encore, concernant la délibération.

Concernant la rénovation et l'agrandissement de la crèche de l'allée fleurie, fermée à la rentrée 2017, induisant 60 berceaux de moins, il existe une crèche qui s'appelle "Fleurie", c'est la moitié de la crèche des Pervenches ; mais la crèche de l'allée fleurie est toujours fermée. Nous demandons depuis longtemps la rénovation, sur le modèle de ce qui a été fait pour la crèche des Pervenches. Le nombre de places en crèche est un facteur d'attractivité et, alors que nous avons plus d'enfants que la ville de Sceaux, nous avons nettement moins de places de crèche.

Nous pensons aussi qu'il ne faudrait pas oublier l'installation d'une maison de quartier ou structure, en tout cas, d'accueil pour le quartier Scarron-Sorrières, parce que c'est un quartier qui n'a vraiment rien. Je crois qu'il y a eu des promesses à certains moments, mais c'est un quartier qui, pour nous, semble un quartier oublié.

Et puis, évidemment, rénovation et agrandissement des différents groupes scolaires : si on met tout sur le groupe scolaire des Ormeaux, il faut être sûr que ça correspondra bien aux réels besoins, compte tenu des prévisions de construction d'immeubles, à différents endroits de la ville, donc des évolutions qui sont certes difficiles à mettre en œuvre, mais que l'on doit prendre le temps d'étudier, me semble-t-il, à l'avance. Mme FONTAINE-BORDENAVE demande la parole pour continuer. »

**Mme FONTAINE-BORDENAVE :** « Je vous remercie. Voici les amendements concernant cette délibération, approbation et signature du contrat de développement 2019-2021 Département – Ville de Fontenay-aux-Roses.

Amendement n° 1 : possibilité de modifier le contrat de développement 2019-2021 Département – Ville de Fontenay-aux-Roses.

Les Fontenaisiens, lors des élections municipales de mars 2020 pourront soit confirmer la programmation d'investissement indiquée dans ce contrat, soit la modifier.

Il ne fait pas de doute via ce préambule que le Département respectera les orientations de la Municipalité élue en mars 2020 dans le cadre des enjeux de partenariat, de transparence et d'efficacité : on voit mal le Département s'opposer à partir de mars 2020 aux choix validés, démocratiquement par les Fontenaisiens, même s'ils sont modifiés. Cela a déjà été fait pour le contrat 2013-2015.

Cela implique, en appliquant l'enjeu de souplesse, d'inscrire dans la délibération une clause de revoyure à la mi-2020.

D'où le premier amendement proposé :

Rajouter l'article suivant après l'article 2 :

"Ce contrat pourra, à la demande de la Ville, être modifié à la mi-2020, pour, en particulier, tenir compte des souhaits de l'équipe municipale élue en mars 2020."

Le reste sans changement, la numérotation des articles suivants tenant compte de cet ajout.

Amendement n° 2 : ajout de trois opérations d'investissement au contrat de développement 2019-2021 Département – Ville de Fontenay-aux-Roses :

Rajouter au contrat de développement 2019-2021 Département – Ville de Fontenay-aux-Roses les opérations suivantes, afin de répondre aux besoins des Fontenaisiens et permettre une fongibilité plus souple de la subvention départementale associée à ce contrat :

- La rénovation et l'agrandissement de la crèche sise allée Fleurie ;
- L'installation d'une maison de quartier pour le quartier Scarron-Sorrières ;
- La rénovation et l'agrandissement si nécessaire, des groupes scolaires de Fontenay-aux-Roses.

En cas d'adoption de cet amendement, la répartition de la subvention prévue dans le contrat de développement 2019-2021 Département – Ville de Fontenay-aux-Roses sera revue lors d'une commission Ville – Département. »

**M. le Maire** : « Merci, Mme FONTAINE-BORDENAVE. M. BUCHET. »

**M. BUCHET** : « Oui, merci. Mes chers collègues, tout d'abord, j'avais demandé, lors d'une précédente séance, de faire un peu le point sur les contrats départementaux qui se sont suivis ; vous m'aviez assuré pouvoir me le fournir. J'attends toujours les documents, mais j'imagine que cela sera fait prochainement, à la fois pour savoir ce qui a été réellement consommé, ce qui restait à consommer, et ce qui est reporté d'un contrat départemental à l'autre. »

**M. le Maire** : « Nous avons tout consommé, sur le dernier contrat. »

**M. BUCHET** : « Je le dis d'autant plus que j'étais, avec l'équipe municipale qui m'accompagnait, à la base du premier contrat départemental. Je tiens à rassurer tout le monde, quelque part : un contrat départemental signé par une équipe municipale peut être défait par l'équipe qui suit et, bien évidemment, l'esprit du vœu ou de l'amendement de Mme FONTAINE-BORDENAVE va en ce sens. En effet, nous votons ce soir essentiellement une subvention ciblée, parce que le Département demande qu'elle soit ciblée sur des projets, mais ce ne sont ni les contours des projets qui sont arrêtés ce soir, ni autre chose que la somme globale et la fongibilité qui est très importante. J'imagine que de nombreux projets pourraient être financés et susceptibles d'être financés dans le cadre d'un contrat départemental.

Je partage nombre des remarques émises, notamment celles émises par Mme BOURDET, sur le premier point. Ce terrain du Panorama appartient au Département et il est vrai, et c'est un premier point que je tiens à rappeler, que nous avons mis, avec Stéphane CICERONE, dans le cadre du premier contrat départemental, la question du sous-sol et de l'aménagement, par le Département, du traitement de ce sous-sol. À l'époque, les discussions avaient abouti à ce que le propriétaire – très honnêtement, M. DEVEDJIAN m'avait dit que si je le voulais pour un euro symbolique, il n'y avait pas de souci. »

**M. le Maire** : « C'est un autre temps ! »

**M. BUCHET** : « Oui, c'est un autre temps. Évidemment, je lui ai répondu que je voulais bien le reprendre et que la Ville aménage en surface, mais à condition – et cela rejoint le point que Suzanne BOURDET vient de relever – que le Département fasse son travail, en tant que propriétaire et restitue un terrain dont le sous-sol soit stable – on connaît les difficultés de la stabilité du terrain de football et de la piste d'athlétisme – et dépollué – puisque vous connaissez l'histoire de ce terrain. L'objectif du premier contrat départemental que nous avions signé allait donc en ce sens. Vous l'avez supprimé et vous avez changé pour d'autres projets. D'ailleurs, c'est amusant, parce que je retrouve

dans les projets que Mme BOURDET et Mme FONTAINE-BORDENAVE avancent aujourd'hui, notamment la crèche Fleurie, des sujets que nous avons à l'époque inscrits dans le premier contrat départemental, qui ont été défaits pour cibler l'argent vers d'autres projets. Vous le savez, vous aviez rappelé que vous aviez préféré financer la place de l'Église que les projets que nous avons laissés.

Le deuxième point concerne le fait que le Département vende à la Ville des terrains et fasse une bonne opération, puisqu'il vend du patrimoine et que le président du Conseil général doit se satisfaire de pouvoir vendre un bout de terrain qu'il ne peut vendre qu'à la Ville et qui concerne cet espace. Lorsque nous avons nous-mêmes construit la cuisine municipale, puisque cela faisait partie des investissements de l'ancienne Municipalité, il était pour nous hors de question de payer le terrain au Conseil Général, à l'époque, mais au contraire d'utiliser un terrain qui était mis à disposition – je ne connais plus exactement la formule – par le Département pour faire cette cuisine municipale. La question relative à la cuisine intercommunale renvoie – et l'on en traitera au deuxième sujet – sur l'empreinte écologique d'une cuisine qui concerne des communes qui ne sont pas toutes proches, avec les camions qui nécessitent des allées et venues importantes, et puis, vous l'avez souligné aussi, sur le caractère même d'une cuisine locale. Je ne connais pas la réponse à cette question : à quel niveau de confection de repas passe-t-on d'un système de cuisine, j'allais dire "de proximité", à une logique de cuisine industrielle ? C'est une véritable question. Très honnêtement, je ne peux pas répondre ce soir. Je sais qu'à l'époque, nous avons réfléchi à aller jusqu'à plus de 2 200 ou 2 600 – je crois qu'on était jusqu'à 4 000 – repas possibles, mais aller au-delà suscite des interrogations. Je sais bien que ce n'est pas ce soir que nous allons prendre cette décision.

La deuxième délibération concerne en revanche le terrain et son acquisition. Le Département recevrait une subvention... enfin, une acquisition financée par la Ville, qui viendrait d'ailleurs atténuer l'aide du Département : on a l'impression d'aller dans l'autre sens, c'est-à-dire que ce sera la Ville qui financera, quelque part, le Département. C'est vrai que j'y suis assez opposé. Je pense qu'il faut mieux négocier cette affaire pour que le Département, d'une part, remette en état le sous-sol, d'autre part, vende d'une manière moins onéreuse pour la Ville, pour corriger les termes qui vous semblent juridiquement contestables de l'"euro symbolique".

Sur les autres projets et, bien évidemment, la question des écoles, vous dites que vous avez beaucoup fait pour les écoles. Cela fait partie des priorités que nous avons et beaucoup d'offices, notamment, ont été modifiés, restaurés, et les écoles ont fait l'objet d'une attention, je crois, particulière, vraiment importante, de l'investissement que nous avons mené auparavant à Fontenay. Certains projets que vous avez poursuivis ou même menés ont été adoptés et soutenus par l'opposition, donc quand ça va dans le bon sens, on est en positif.

Cibler sur les Ormeaux, ce soir, probablement, pourquoi pas. Dans tous les cas, je constate qu'il est très important d'avoir des subventions du Département, je pense que le Maire-Adjoint chargé des finances, quel qu'il soit, sera d'accord avec moi. Donc bien évidemment, c'est difficile de s'opposer systématiquement à des subventions quand les projets ne sont pas aboutis, mais encore faut-il laisser cette idée – et je pense que cette idée du groupe Associatif est bonne – de dire qu'il va y avoir une échéance majeure l'année prochaine, et qu'une clause de revoyure ou une formule adaptée permettrait de revoir ces projets dans le sens, j'allais dire, des projets peut-être les plus attendus, les plus utiles et les plus indispensables, tout en sachant que ce soir, nous n'arrêtons pas les projets sur un contrat départemental, je tiens à le rappeler, mais nous arrêtons essentiellement une subvention départementale. Je le dis, connaissant aussi les finances du Département, s'ils sont prêts à signer 4,7 millions d'euros ce soir, signons ! »

**M. le Maire :** « Merci, M. BUCHET, pour cette fin presque inattendue !

En quelques mots, avant de passer aux différents votes rendus nécessaires par les interventions, je vais répondre à quelques éléments que j'ai notés au fil des prises de parole.

Y a-t-il un accord avec les autres communes ? Évidemment ! On ne fait pas un projet de cuisine intercommunale sans que les autres communes soient parties prenantes du projet. Ce travail a commencé il y a longtemps. D'ailleurs, Mme BOURDET, vous y avez participé, en son temps, pour représenter la Ville de Fontenay-aux-Roses. Il est évident que ces débats que nous avons aujourd'hui vont avoir lieu – ou ont déjà eu lieu, d'ailleurs, pour Sceaux – dans les différents Conseils Municipaux, afin d'avancer sur un projet commun, qui a un certain nombre d'avantages. Nous y reviendrons au point n° 2. Mais bien sûr, c'est en accord avec les autres communes, cela me paraît le point évident.

Concernant la clause de revoyure ou les amendements visant à dire que, si jamais la Municipalité changeait, elle pourrait éventuellement changer les décisions de la précédente Municipalité, tout cela



n'a pas beaucoup de sens : c'est l'état même de la démocratie ! Ce qu'une majorité peut faire, la majorité suivante peut le défaire. Je ne vois absolument pas l'intérêt d'introduire dans une délibération officielle un rappel de la loi, consistant à dire que si jamais les élections n'étaient pas favorables, l'on pourrait changer éventuellement le projet. C'est un contrat, comme l'a d'ailleurs rappelé fort justement M. BUCHET, qui a une certaine expérience en la matière ; un contrat départemental se fait sur un certain nombre de projets qui, au stade où nous votons, incluent un niveau de participation financière du Département, mais n'incluent pas la forme définitive précise de chacun des projets. Ce serait dépenser beaucoup d'argent que de faire des projets extrêmement aboutis sans avoir le premier sou de leur financement. On commence donc généralement par valider un financement après un premier chiffrage, ensuite on avance progressivement vers un affinage du coût définitif et, à ce moment-là, on peut mettre en œuvre le projet en ayant complètement bouclé les participations respectives de la Commune, du Département, de la Région et, éventuellement, de l'État s'il veut bien participer. Cet amendement n'a donc pas de sens, et je suis désolé de vous dire que, bien évidemment, je proposerai à mes collègues de le rejeter. »

**M. FAYE :** « On le vote » (*Brouhaha.*)

**M. le Maire :** « M. FAYE, que je sache, je ne vous ai pas donné la parole, et je suis en train d'intervenir. Donc je crois que vous n'avez pas à intervenir à ce moment de l'Assemblée. Donc merci, je vous redonnerai la parole, rassurez-vous, pour nous faire part de vos réflexions sur ce point.

Concernant la maîtrise du foncier, vous dites que le Département va rester propriétaire du terrain sur les autres constructions prévues, mais il n'y a pas d'autres constructions prévues ! Ce ne sont que des équipements sportifs que nous prévoyons. À partir du moment où l'on a renoncé à toute opération de construction, notamment immobilière ou de centre significatif en dehors de la cuisine centrale, je dirais qu'il est tout à fait naturel que nous puissions avoir cette maîtrise.

De nos jours, M. BUCHET, c'est triste, mais on ne peut pas acheter pour l'euro symbolique. Cela n'existe plus : une collectivité territoriale doit d'abord demander l'évaluation des Domaines, qui donnent un prix pour le bien envisagé et la collectivité a le droit d'acheter ce terrain dans une variation de 10 % en plus ou en moins. Bien évidemment, dans l'évaluation du prix, peut intervenir un certain nombre de frais obligatoires, comme la dépollution dont nous avons parlé. Le problème de la dépollution n'a pas vraiment de solution, parce qu'en fait, on n'a véritablement le chiffrage de la dépollution que lorsque l'on a fait les travaux, dans la mesure où, entre la plupart des études que l'on peut faire et la réalité, il y a toujours un delta difficilement chiffrable. D'où la solution qui a été retenue, qui revient un peu au même : le Département, dans le cadre du contrat départemental, nous donne 400 000 euros, avec cette somme nous achetons un terrain qui en vaut 650 000 et nous faisons notre affaire de la dépollution.

(*Interventions hors micro.*)

**M. le Maire :** « Écoutez, vous pouvez ne pas être d'accord, mais je dis, en tout cas, que c'est l'accord que nous avons trouvé avec le Département. Si nous dépassions, en termes de coût de dépollution, de toute façon ce terrain a vocation à rester la propriété de Fontenay et à être éventuellement loué, sous la forme d'un bail à construction ou d'un bail emphytéotique ou d'une autre modalité, à la société qui va s'occuper de créer la cuisine commune, et si nous avons un dépassement de notre contribution à la dépollution, il serait répercuté et partagé, d'une certaine façon, via les coûts de location, par les autres communes. C'est une façon de s'adapter *a posteriori*, alors que pour l'instant, nous n'avons aucun moyen *a priori* de savoir exactement combien va coûter la dépollution. Si nous attendons d'avoir un coût, nous pouvons attendre pendant longtemps : nous n'aurons jamais un coût précis de dépollution de ce terrain tant que les travaux n'auront pas été commencés.

Voilà le schéma qui a été retenu avec le Département, qui me paraît cohérent et n'a d'ailleurs choqué aucun des services du Département, qui ont quand même l'habitude de négocier ce genre de choses et qui, encore une fois, ne sont pas là pour essayer de nuire à la Commune. Le Département est là pour essayer d'aider la Commune et pas de lui nuire en général, quelle que soit d'ailleurs sa couleur politique. Je vous rappelle que les communes voisines, telles que Bagneux ou Malakoff, qui ne sont pas de la même couleur politique que nous, n'ont pas de difficulté majeure avec les services du Département non plus. Il n'y a donc pas de traitement particulier. Le Département est là pour épauler les communes, et pour nous accompagner dans la réalisation d'une volonté politique.

Il a été question de l'audit de la cuisine centrale. Je vous rappelle que les audits de la cuisine centrale ont été faits en 2016 et en 2017 et qu'à cette époque, Mme BOURDET, vous étiez dans la majorité ; vous étiez même la personne qui gérait ce dossier. Donc, nous avons vu ce que donnait cet audit.

Nous pouvons vous le redonner, mais globalement, il montrait un certain nombre de vices de conception de cette cuisine centrale, notamment des problèmes de dilatation de certains matériaux, de zones de stockage qui n'étaient pas pérennes, d'une insuffisance des zones de stockage, ce qui oblige aujourd'hui à stocker des denrées dans les couloirs. Ce sont des dysfonctionnements que nous avons aujourd'hui. Accessoirement, nous avons pu remarquer que les durées d'amortissement, pour certains matériels très coûteux, étaient un peu surévaluées. Dans les années qui viennent, si nous n'entrons pas dans une mutualisation, nous aurons une forte augmentation du coût des repas. Le projet de cuisine centrale a surtout pour avantage – mais nous en reparlerons au point n° 2 – d'apporter un certain nombre de bénéfices importants pour notre Commune. Nous y reviendrons.

Au sujet de la crèche Fleurie, nous reparlerons en septembre du projet de rénovation. Nous avons mentionné une mission, une assistance à maîtrise d'ouvrage, pour déterminer ce qu'il était raisonnable d'y faire, en prenant aussi l'avis de la CAF, de tous les gens qui sont les référents du secteur, de façon à voir ce qu'il est raisonnable de faire pour une ville de notre importance. Il faut savoir qu'actuellement, notre offre municipale est un peu au-dessus de la moyenne de l'offre départementale. En revanche, nous sommes un peu en dessous en termes de réponse aux demandes. Cela veut dire que le manque serait plutôt en dehors de la crèche municipale en termes de réponse et de mode de garde, qu'en termes de places municipales, dans un département qui est l'un des mieux dotés de France, faut-il le rappeler, quand même. Nous sommes en effet dans le département des Hauts-de-Seine, qui est probablement l'un des départements les mieux dotés.

Ensuite, un certain nombre de contre-vérités ont été dites, comme d'habitude.

Scarron-Sorrières serait oublié : moi, je n'ai pas l'impression, Mme BOURDET. Depuis que nous sommes là, nous avons refait la « Coop » des médecins, je vous le rappelle, même si l'idée n'était d'ailleurs pas de nous, mais en tout cas, nous l'avons réalisée.

Nous avons maintenu une agence postale communale en contribuant au financement des agents car LA POSTE restreint considérablement ses services.

Nous avons contribué assez fortement à la création d'une "vestiboutique" en collaboration avec la Croix rouge, ainsi que d'une boutique animée par JDLC et qui est plutôt axée sur le vélo.

Nous allons commencer, dans quelques semaines, la rénovation complète de la rue des Bénards, et TOIT ET JOIE mène actuellement sa concertation pour opérer la rénovation d'une partie commune, espace privé mais qui est d'usage public, qui s'étend sur toute cette zone.

Je ne crois donc pas que l'on puisse dire que l'on ait oublié ce quartier, bien au contraire ; ce n'est d'ailleurs pas le retour que nous en avons.

Voilà les différentes réponses que je voulais vous donner sur les points qui ont été soulevés. Nous allons, dans un premier temps et préalablement, procéder à un vote sur l'amendement proposé par le groupe Associatif et Citoyen. Je vous propose de passer au vote, si vous en êtes d'accord.

Qui est pour cet amendement ? »

**M. le Maire :** « J'avais compris que c'était le même. (...) Sur le premier amendement, qui est pour ? Qui s'abstient ? NPPV, d'accord. Vous êtes très souple, M. FREDOUILLE ! »

*"Amendement 1 : possibilité de modifier le contrat de développement 2019-2021 Département/Ville de Fontenay aux Roses*

*Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline ALVARO, Suzanne BOURDET, Michel FAYE, Véronique FONTAINE-BORDENAVE, Jean-Marie GASSELIN*

*Rapport de présentation :*

*Les fontenaisiens lors des élections municipales de mars 2020 pourront confirmer la programmation d'investissement indiquée dans ce contrat, soit la modifier.*

*Il ne fait pas de doute via ce préambule que le département respectera les orientations de la municipalité élue en mars 2020 dans le cadre des enjeux de partenariat, de transparence et d'efficacité : on voit mal le département s'opposer à partir de mars 2020 aux choix validés, démocratiquement par les fontenaisiens, même s'ils sont modifiés. Cela a déjà fait pour le contrat 2013-2015*

*Cela implique, en appliquant l'enjeu de souplesse, d'inscrire dans la délibération une clause de revoyure à la mi 2020.*

*D'où l'amendement 1 proposé :*

*Rajouter l'article suivant après l'article 2*

*Article 2 : Ce contrat pourra, à la demande de la Ville, être modifié à la mi-2020, pour, en particulier, tenir compte des souhaits de l'équipe municipale élue en mars 2020.*

*Le reste sans changement, la numérotation des articles suivants tenant compte de cet ajout."*

**Amendement n° 1 rejeté à la majorité absolue.**

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET), C. MARAZANO (pouvoir à F. ZINGER), F. ZINGER, P. BUCHET votent pour.]

[A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, S. CICERONE, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER) ne prennent pas part au vote.]

**M. le Maire :** « Très bien. Sur le deuxième amendement, qui complète le premier mais est de même nature, qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui NPPV ? Voilà, merci. Les deux amendements sont donc rejetés. »

*"Amendement 2 : ajout de 3 opérations d'investissement au contrat de développement 2019-2021 Département/Ville de Fontenay aux Roses  
Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline ALVARO, Suzanne BOURDET, Michel FAYE, Véronique FONTAINE-BORDENAVE, Jean-Marie GASSELIN*

*Amendement 2 proposé*

*Rajouter au contrat de développement 2019-2021 Département/Ville de Fontenay aux Roses les opérations suivantes, afin de répondre aux besoins des fontenaisiens et permettre une fongibilité plus souple de la subvention départementale associée à ce contrat :*

- *La rénovation et l'agrandissement de la crèche sise allée Fleurie*
- *L'installation d'une maison de quartier pour le quartier Scarron-Sorrières*
- *La rénovation et l'agrandissement si nécessaire, des groupes scolaires de Fontenay-aux-Roses.*

*En cas d'adoption de cet amendement la répartition de la subvention prévue dans le contrat de développement 2019-2021 Département/Ville de Fontenay aux Roses sera revue lors d'une commission Ville/Département."*

**Amendement n° 2 rejeté à la majorité absolue.**

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET), C. MARAZANO (pouvoir à F. ZINGER), F. ZINGER, P. BUCHET votent pour.]

[A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, S. CICERONE, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER) ne prennent pas part au vote.]

**M. le Maire :** « Je vous propose de passer à l'adoption de la délibération proprement dite. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée et je me félicite de l'approbation du contrat départemental qui nous permet d'avancer dans la rénovation de notre belle ville de Fontenay-aux-Roses. »

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide :

- D'approuver le contrat de développement entre le Département et la Ville de Fontenay-aux-Roses pour la période 2019-2021, pour une participation de 4 700 000 euros destinée à financer des actions d'investissement et de 727 164 euros destinée à financer des actions de fonctionnement ;
- D'autoriser M. le Maire à signer le contrat ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET), C. MARAZANO (pouvoir à F. ZINGER), A. SOMMIER, F. ZINGER, J.-J. FREDOUILLE, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER) s'abstiennent.]

## ➤ CUISINE CENTRALE

### 2 - Acquisition de deux emprises foncières appartenant au Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, situées le long du boulevard du Moulin de la Tour

**M. le Maire :** « Je vais également présenter ce point ; l'on va encore dire que je parle tout le temps ! En l'occurrence, ce point correspond particulièrement à l'acquisition de deux emprises foncières appartenant au Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, situées le long du boulevard du Moulin de la Tour et sur lesquelles se trouve l'actuelle cuisine centrale, qui produit, comme vous le savez, environ 2 600 couverts par jour.

Le projet, M. BUCHET, n'est pas celui d'une cuisine industrielle. Ce sujet répond à des normes assez claires : il n'est question de cuisine industrielle qu'au-dessus de 20 000 repas par jour. Le projet nous amènerait probablement à, dans un premier temps, 9 000 repas par jour, et probablement au maximum à 12 000 repas par jour. Vous voyez que nous sommes quand même assez loin de ce qui est considéré comme étant la norme. »

**M. BUCHET :** « C'est une cuisine semi-industrielle. »

**M. le Maire :** « Vous pouvez inventer les qualificatifs que vous voulez, mais cela n'existe pas, "semi-industrielle". Donc, en l'occurrence, non. Comme vous le savez, la Ville souhaite, avec Montrouge, Bourg-la-Reine et Sceaux, étudier et construire ensemble une cuisine centrale qui soit mutualisée, qui nous permette d'avoir les mêmes avantages que ceux dont nous bénéficions aujourd'hui grâce à la qualité de notre cuisine centrale.

Il faut encore souligner, je crois, l'excellente qualité des prestations qui sont fournies par la cuisine centrale de Fontenay-aux-Roses. Je constate que, depuis le début de la mandature, nous n'avons eu aucune alerte sanitaire, aucun défaut sur la qualité des repas produits, et nous n'avons quasiment eu aucune plainte sur la qualité gustative de ce qui est produit. Cela est quand même suffisamment remarquable pour dire que nous sommes dépositaires d'un savoir-faire d'une grande valeur, sur lequel viennent d'ailleurs les villes voisines pour éventuellement en profiter. Ce sont trois villes qui sont dans des délégations de service public et donc travaillent avec des sociétés privées dont elles ne sont pas satisfaites. Bien évidemment, il existe des nuances entre chacune des villes, parce que certaines sont plus ou moins satisfaites malgré tout, mais elles sont toutes conscientes du fait qu'une partie du bien-vivre, dans nos villes, passe aussi par la maîtrise de ce qu'il y a dans nos assiettes, que la quantité de bio – pour faire plaisir à M. FREDOUILLE – est un élément important, même si le bio cache parfois en son sein quelques anomalies. En tout cas, c'est un progrès qui est forcément positif. Nous unir, à quatre villes, pour monter le nombre de repas, nous permet à la fois d'avoir le même niveau qualité que nous avons aujourd'hui – pour nous, cela ne changera pas de façon phénoménale de ce point de vue – de faire plus de bio, de faire des circuits de proximité en passant des contrats avec des producteurs de la région, grâce à un niveau de négociation suffisant à leur création. Aujourd'hui, nous ne le pouvons pas, parce que nous sommes un peu en dessous de l'offre moyenne, ce qui nous empêche de rivaliser avec des villes voisines plus importantes. Nous pourrions aussi mener à bien des expérimentations que nous avons déjà tenté de réaliser, notamment sous l'impulsion du groupe Associatif, sur le traitement de la biomasse et des déchets. Aujourd'hui, nous sommes obligés de sous-traiter avec Vallée Sud - Grand Paris, qui lui-même s'adresse à un prestataire de services. Demain, nous pourrions avoir une production autonome, par exemple par une méthanisation. Je n'entrerai pas dans les détails techniques, car nous n'en sommes pas encore là, mais cela nous permettrait aussi de faire le traitement de la biomasse.

Au-delà, et c'est presque aussi important que tout le reste, nous disposerions d'un outil offrant une base de travail pédagogique pour nos enfants : les écoles pourraient interagir avec des sujets tels que la chaîne alimentaire ou les contraintes agricoles. C'est aussi une grande valeur ajoutée pour les quatre villes qui participent au projet.

Voilà pourquoi, pour réaliser ce projet, nous avons souhaité rentrer dans ce consortium des quatre villes, d'une certaine façon. Il est évident que Fontenay-aux-Roses n'est pas la plus grosse des villes, surtout par rapport à Montrouge. Un moyen de rester malgré tout en position de contrôle et de

*leadership* est d'être propriétaire du terrain et des lieux. C'est donc aussi l'un des éléments qui nous amènent à acquérir cette parcelle et à la louer à la future société. Cela nous permettra malgré tout, même s'il n'y a aucune raison de penser que cela puisse mal se passer un jour, de protéger nos intérêts sur le long terme. L'on sait bien qu'éventuellement, il peut y avoir, au cours du temps, des variations de toute nature.

Voilà le projet. Encore une fois, c'est une opération qui est blanche pour la Commune. Certes, l'on peut dire que le contrat départemental n'est que de 4,3 millions d'euros et considérer que 400 000 euros nous sont donnés pour acheter. À ce moment, c'est exactement comme si cela ne nous coûtait rien : même pas un euro symbolique, si j'ose dire, puisque l'opération sera blanche.

Ensuite, vous pourriez nous dire que de toute façon, nous aurions pu avoir plus. Toutefois, M. BUCHET, je devance votre question : je vous rappelle que le dernier contrat que vous avez négocié était à 3 millions d'euros ; celui-ci est à 4,9 millions d'euros. La différence ne se cache pas dans l'épaisseur du trait : dans l'énorme différence de subvention que nous avons obtenue, se loge aussi l'achat du terrain qui va servir à construire la cuisine centrale.

Voilà les principaux éléments que je souhaitais vous communiquer. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. Je suppose qu'il va y avoir quelques commentaires. M. BUCHET d'abord, puis M. FREDOUILLE, M. FAYE, ou Mme BOURDET, plutôt. »

**M. BUCHET :** « Nous arrivons à la question de la cuisine municipale, ou de la cuisine intercommunale, qui est le projet qui nous est soumis. Tout d'abord, je voudrais, pour une fois, vous remercier, parce que vous avez enfin cité, à travers des exemples sur Scarron notamment, toutes les actions que la Ville avait menées avant votre arrivée, et vous pourriez y passer la nuit. (*Brouhaha.*) Mais ce n'est pas le sujet.

Je voudrais simplement remercier l'actuel Maire de saluer la réalisation de la cuisine municipale, parce qu'à l'époque, votre majorité ou les gens qui composent votre majorité, y étaient farouchement opposés. Cela a été une volonté politique de la précédente Municipalité de créer en effet une cuisine locale, à partir d'une difficulté que nous avons rencontrée, qui était la mise aux normes de l'ensemble des offices, des cuisines, qui étaient auparavant, je vous le rappelle, dans les écoles, mais qu'il n'était pas possible de laisser au sein des écoles à ce stade. Nous avons donc non seulement rénové l'ensemble des offices et restaurants des écoles, mais aussi créé cette cuisine municipale qui était un vrai choix politique, avec du personnel municipal qui permettait aussi d'assurer la réalité de la confection des repas et de s'assurer de la qualité des produits qui pouvaient y être insérés.

C'est le premier point, et malgré les audits que vous citez – parce qu'évidemment, il y a toujours des améliorations à apporter quand un établissement prend un peu d'âge même s'il est récent – vous avez heureusement, et je vous en remercie, salué la qualité du travail qui est mené par le personnel communal et de cet outil qu'est la cuisine municipale même si, probablement, des améliorations doivent être réalisées. Mais ne vous excusez pas. »

**M. le Maire :** « Mais je vous remercie de saluer l'absence de dogmatisme de l'actuelle majorité. »

**M. BUCHET :** « Je tiens à le dire, parce qu'on a l'impression que rien ne se faisait avant votre arrivée, et là au moins ce soir vous commencez à vous rendre compte que des choses importantes avaient été réalisées. »

**M. le Maire :** « Je me passionne pour l'histoire de Fontenay. »

**M. BUCHET :** « Passons à la question qui est l'objet de la délibération de ce soir, c'est-à-dire l'acquisition du terrain. Ce n'est pas le projet d'une cuisine intercommunale et je tiens à le souligner, car je suis vraiment très ouvert à la discussion sur le fait de ne pas dénaturer le projet que nous avons créé, c'est-à-dire une cuisine locale, avec la maîtrise de la production, avec la qualité des repas servis, que vous avez rappelée, pour la santé de tous, qu'il s'agisse des écoliers, des crèches ou des maisons de retraite.

Il est vrai que je reste ouvert à la discussion sur les avantages et inconvénients de tout processus qui irait vers une augmentation du nombre de repas, pour ne pas perdre la qualité de cette proximité. Et honnêtement, ce soir, je ne sais pas répondre à cette question. Je suis donc attentif à tout ce qui pourrait contribuer à ce débat et je vous propose que ce débat puisse avoir lieu, d'ailleurs, avec les Fontenaisiens, dans le cadre de l'élection future. Faut-il faire trancher ce soir au Conseil Municipal

cette question d'une cuisine intercommunale sans avoir les éléments qui permettraient de dire si cela va améliorer le service rendu, au total, même si certains points peuvent être améliorés, ou est-ce que cela va en partie le dégrader ? Pour ma part, la priorité que je donnerais, c'est la qualité des repas servis auprès des écoliers, des petits en crèche et des personnes âgées en maison de retraite.

En second lieu, et je tiens à le souligner, puisqu'on est en liaison froide, se pose la question des transports. S'ils peuvent se concevoir assez simplement à l'échelle d'une commune, en revanche, à l'échelle de l'intercommunalité avec quatre villes, cela pose vraiment la question de l'empreinte écologique négative que l'on pourrait avoir sur ce projet.

À l'époque, je tiens à le rappeler, la ville de Sceaux avait initialement fait le choix de recourir à des entreprises. Je me rappelle, d'autres invoquaient l'exemple de Sceaux, qui avait recours à des entreprises industrielles, prétendant que c'était beaucoup mieux, beaucoup moins cher et de meilleure qualité. Je me souviens de tout le monde !

À l'époque, nous avons fait un autre choix, et c'était un choix volontaire, et l'opposition de l'époque globalement s'y était fortement opposée. Je suis ravi que ce soir, vous saluiez l'action en la matière.

Mais je ne voudrais pas que, par votre nouveau projet, vous supprimiez les avantages de l'action que nous avons lancée, et je n'en suis pas certain à partir des éléments que vous avez cités. Certes, il y a des avantages, mais il y a aussi des inconvénients, il faut savoir les lister et que l'on fasse trancher ces avantages et inconvénients auprès des Fontenaisiens.

Enfin, sur la question du terrain, je reste persuadé que c'est mal négocié, pour résumer. Je comprends, connaissant un peu le Président du Conseil Départemental ; j'imagine que si vous lui avez dit qu'après, la Ville louerait l'équipement et donc, le terrain que vous nous soumettez, auprès des autres communes, évidemment, à ces conditions-là, il est hors de question de chercher un montage qui permette que cela ne coûte pas à la Ville. Mais très honnêtement, je pense que ce n'est pas le rôle d'une Municipalité de poursuivre l'objectif de transformer la Ville en une sorte de bailleur de terrain ou d'équipement en espérant faire un peu de profit. Même si, pour des raisons juridiques, on ne peut pas acheter à l'euro symbolique, l'on aurait au moins pu dire que le surcoût lié à l'acquisition du terrain s'ajoutait en supplément au contrat départemental, au lieu de s'imputer sur la subvention envisagée. Voilà quelles sont mes réticences, mais il est vrai qu'au stade où l'on en est, des solutions moins onéreuses pour la commune peuvent être trouvées et il n'y a pas d'urgence à trancher cette question. Le projet n'est pas encore établi, il pourra l'être avec les autres collectivités qui vont s'y associer, et j'attends de voir le cahier des charges et, surtout, la pré-étude qui montre qu'il y aurait plus d'avantages à votre projet intercommunal que d'inconvénients, ce dont je ne suis pas certain aujourd'hui. C'est pour cela que je pense que ce débat est prématuré, tout comme le fait de prendre la décision, ce soir, d'acheter, pour une somme qui n'est pas négligeable, ce terrain au Conseil Départemental. »

**M. le Maire :** « Merci, M. BUCHET. M. FREDOUILLE. »

**M. FREDOUILLE :** « Merci, M. le Maire. Je vais être plus rapide que M. BUCHET, mais je vais répéter un peu ce qu'il a dit.

En premier lieu, je vais répéter ce que j'ai dit précédemment, c'est-à-dire que j'aimerais bien que la cuisine centrale intercommunale soit à énergie positive.

En second lieu, le coût de la dépollution me pose quand même un problème. Ce sont les services qui ont chiffré à 250 000 euros le coût de la dépollution, mais ça peut être beaucoup plus. Parfois, ce sont des sommes énormes. Au sujet du calcul consistant à soustraire 250 000 euros des 650 000 euros pour obtenir 400 000 euros, si j'étais le Département, je me dirais : "Ils veulent acheter à 400 000 euros ? Qu'ils achètent, qu'ils achètent ! Quelle affaire !" Mais c'est toujours de l'argent public, quand même. Les citoyens, eux, payent au Département, ils payent à la Commune, ils payent la dépollution, ils payent, ils payent, ils payent, et les impôts augmentent !

Ce que j'aimerais bien, c'est que le Département, d'une manière ou d'une autre, paye le coût réel de la dépollution. Je ne sais pas comment, par quel mécanisme, mais qu'il paye le coût réel de la dépollution. »

**Mme BOURDET :** « Merci, M. le Maire. Effectivement, nous avons déjà entendu un certain nombre d'arguments, et lorsque j'ai participé à la discussion, il y avait quelques points de dépenses pertinentes ou pas, pour assurer le bon fonctionnement et la survie de la cuisine centrale, lorsqu'elle passerait à quatre villes, avec toutes les précautions qui ont déjà été indiquées. Je voudrais revenir sur un point.

Là, nous sommes en train de discuter d'une dépense de 400 000 euros ; nous ne discutons pas de la cantine, bien que nous ayons débordé largement, mais nous sommes en train de discuter d'une dépense de 400 000 euros. Est-elle pertinente ? Nous ne savons pas, comme cela a été dit, combien coûtera réellement la dépollution. Je voudrais mettre en regard quelque chose qui s'est passé lorsque je suis arrivée comme Maire-Adjointe, au départ. Il y avait manifestement quelque chose qui faisait que, financièrement, ça ne tenait pas la route et, de l'extérieur, je ne savais pas pourquoi. De l'intérieur, j'ai constaté que le mode d'inscription très généraliste, qui permettait aux enfants de ne pas venir et ces jours-là, d'amener les repas ayant été préparés malgré tout mais n'étant pas facturés, nous avions une forte perte de repas, jetés parce qu'il n'y avait pas d'inscription.

Nous avons établi des inscriptions précises, les gens s'engageaient à venir, par exemple tous les lundis, ou tous les jours ; il existait une certaine souplesse, mais cela les engageait financièrement. Il est vrai que c'était une contrainte, mais l'avantage a été certain. Jusque-là, l'on avait un trou dont je ne connaissais pas bien l'origine – et qui s'ajoutait aux tarifs très bas, mais des tarifs très bas, on pouvait le comprendre ; mais le reste, de l'extérieur, je ne le voyais pas. À partir du moment où l'on a fait des inscriptions régulières, on a économisé environ 30 000 repas. D'une part, c'est bon pour la planète ; d'autre part, comme un repas revient à 10 euros tout compris pour la Ville, puisqu'un repas économisé ne représente aucun coût, cela faisait d'un coup 300 000 euros. Cela a été une belle bouffée d'oxygène. C'est cette belle bouffée d'oxygène de 300 000 euros que l'on est en train de "brader" pour 400 000 euros.

Mon gros souci, c'est vraiment celui du coût de la dépollution. (*Brouhaha se poursuivant pendant l'intervention.*) Je comprends tout à fait, mais là, on repose un problème du même niveau de finances que celui qu'on avait posé. C'était une critique vis-à-vis de vous, mais si vous voulez, c'était une question de gérer l'inscription ; à partir du moment où on l'a gérée, on l'a résolue. Ces 400 000 euros ne seront pas résolus de cette manière, mais il nous manque une information qui me paraît cruciale, c'est le coût de la dépollution.

Confortement, dépollution des sols et des sous-sols, cela fait beaucoup. Qui paiera et comment cela sera-t-il fait ? »

**M. FAYE :** « C'est au propriétaire actuel de le faire. »

**M. le Maire :** « Merci, Mme BOURDET. Je peux répondre, et s'il le souhaite, M. LAFON complètera. »

**M. LAFON :** « J'avoue que quand je ne comprends pas un raisonnement, je ne peux pas y répondre. Quand on mélange des choux et des carottes... »

**M. le Maire :** « Je voudrais ajouter quelques remarques.

D'abord, je me réjouis que M. BUCHET fasse notre apologie. Vous voyez, nous ne sommes pas dogmatiques. Nous, nous ne nous opposons pas à une notion, quelle qu'elle soit, uniquement parce que c'est vous qui l'aviez mise en œuvre. La cuisine centrale est de grande qualité. (...) Vous voyez bien qu'il existe des sujets extrêmement concrets sur lesquels, quelles que soient les opinions politiques des uns et des autres, l'on peut parfois se rejoindre, sauf quand on est dans des postures d'opposition. Globalement, vous savez que l'on fait pour le mieux. Du moins, on essaie simplement de faire pour le mieux. Alors, je veux bien que nous soyons beaucoup moins compétents que vous, je veux bien que vous sachiez beaucoup mieux que nous ce qu'il faut faire, que je ne sais pas négocier avec M. DEVEDJIAN : sans aucun doute ; je veux bien accepter les leçons, quand elles sont un peu constructives. Mais ma réponse est simple : 400 000 euros sont prévus dans le contrat départemental pour nous donner ce terrain. Donc, de toute façon, le terrain ne nous coûtera pas d'argent. Il est évalué à 650 000 euros, et encore une fois, s'il y a des coûts de dépollution, nous ajusterons avec les quatre villes, qui vont, elles aussi, demander des subventions, d'ailleurs ; nous nous arrangerons. Le problème est que, mathématiquement... Laissez-moi parler, s'il vous plaît. Au stade où nous parlons, nous ne sommes pas en état de chiffrer avant les travaux le coût exact de la dépollution. Donc on peut attendre... mais non, je sais bien que vous, vous êtes des experts en tout, vous savez tout sur tout ; mais en l'occurrence, ça n'est pas possible. Donc cela signifie que l'on peut rester au bord du terrain en se demandant combien d'années on attend avant de commencer les travaux, à espérer qu'un devin passe pour nous dire combien ça coûte. Ça ne marche pas comme ça ! »

**M. BUCHET :** « On reporte ! »

**M. le Maire :** « Mais il n'y a rien à reporter ! Je sais que vous êtes un spécialiste du report, M. BUCHET. Vous avez fait ça pendant vingt ans, et pendant dix ans, il ne s'est plus rien passé dans la ville, et notre ville est dans un état catastrophique.

C'est la meilleure façon d'avancer, parce que nous n'avons pas tous les éléments mais qu'il ne sera possible de les avoir que quand on aura commencé à creuser le sol. Ou alors il faut faire 50 000 études qui vont nous coûter plus cher que les 400 000 euros ! Cela n'a pas de sens. »

**M. BUCHET** : « Et le Département ? »

**M. le Maire** : « Mais c'est pareil pour le Département, enfin, écoutez ! Ne dites pas n'importe quoi. On avance tranquillement, avec le soutien du Département. Ce terrain ne nous coûtera pas d'argent, et ce n'est pas la peine de faire des procès d'intention et de donner des leçons de bonne gestion. Les choses avancent tranquillement, et je suis assez confiant dans l'appui que nous donne le Département. M. FREDOUILLE, on va dépolluer, c'est cela qui compte, non ? »

(...)

**M. le Maire** : « Ah bon, parce que j'ai cru comprendre que finalement, il valait mieux attendre quelques années de plus, en gardant si possible un sol pollué parce que l'on n'était pas sûr du chiffre. »

Nous, nous avançons. Ce que je peux vous dire, c'est que notre équipe a été une équipe qui agit. On peut toujours trouver une bonne raison pour ne pas faire les choses, surtout pour attendre d'avoir la donnée qui manque. On est dans un niveau de certitude raisonnable, avec des fourchettes qui ont été appréciées par des gens dont c'est le métier, qui nous disent qu'ils ne peuvent pas être plus précis. Donc on avance, on prévoit des revoitures de différentes natures pour que les choses fonctionnent à peu près correctement, et puis on avance !

Je comprends que maintenant, un certain nombre de gens nous expliquent qu'ils ne peuvent plus voter cette délibération alors qu'ils ont voté quasiment toutes les délibérations concernant ce projet quand ils étaient à l'époque dans la majorité, mais je dirais que c'est sans doute parce que, brutalement, nous sommes devenus beaucoup moins compétents depuis leur départ. (*Brouhaha.*) Alors, je voudrais vous dire une chose... écoutez, on a fini le débat, cela ne sert à rien. Chacun a pu s'exprimer, je ne réponds plus aux questions, on avance.

Je voudrais simplement vous dire une chose. En effet, nous avons mené – parce que Mme BOURDET, que je sais, était Maire-Adjointe, donc travaillait par délégation du Maire – une politique de lutte contre le gaspillage dans les écoles, qui a porté ses fruits et qui a permis d'économiser un certain nombre de denrées. J'estime que cela est très positif et d'ailleurs, il ne vous a pas échappé que nous le mettrons à notre bilan. C'est bien l'ensemble de l'équipe que je dirigeais qui a mené cette politique : il faut arrêter d'inventer des histoires tout le temps.

Globalement, ce projet est donc un très beau projet. Nous aurons l'occasion d'en reparler, avant les élections comme après, je n'en doute pas, donc pour l'instant il s'agit d'avancer sur la maîtrise foncière, qui est la première étape de tout projet, qui est déjà de savoir où l'on met les pieds, à qui ça appartient, et comment on se met en ordre de bataille.

Évidemment, ce débat aura lieu à nouveau. Le projet lui-même va s'affiner, de même que les coûts vont se préciser, comme d'habitude, comme je l'ai d'ailleurs dit tout à l'heure pour les autres projets qui font partie du contrat départemental. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le point n° 2 est adopté. »

Le Conseil Municipal, **à la majorité absolue**, décide :

- D'approuver l'acquisition auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine de deux emprises foncières d'une superficie totale de 4 705 m<sup>2</sup> (soit 2 552 m<sup>2</sup> environ, issus de la parcelle cadastrée section A n° 43 et 2 153 m<sup>2</sup> environ, issus de la parcelle cadastrée section A n° 67) situées côté du boulevard du Moulin de la Tour à Fontenay-aux-Roses telles qu'elles sont représentées sur le plan annexé au projet de délibération ;
- D'indiquer que cette acquisition se fera au prix de 400 000 euros, la Ville de Fontenay-aux-Roses faisant son affaire personnelle des coûts liés au traitement du sol et du sous-sol du terrain ;
- D'autoriser M. le Maire à prendre toute mesure utile et signer tous actes, pièces ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET), C. MARAZANO (pouvoir à F. ZINGER), A. SOMMIER, F. ZINGER, J.-J. FREDOUILLE, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER) votent contre.]

➤ **DSTM**

**3 - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la Commune de Fontenay-aux-Roses pour les travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore de la place de la Cavée**

**M. le Maire :** « La parole est à M. CHAMBON. »

**M. CHAMBON :** « Merci, M. le Maire. Cette délibération est destinée à simplifier le suivi et la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de la place de la Cavée.

Je vous rappelle qu'au Conseil Municipal du 17 décembre 2018, nous avons approuvé une convention pour désigner la Ville de Fontenay-aux-Roses en tant que maître d'ouvrage unique, pour les travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse, qui sont de la compétence du Territoire Vallée Sud - Grand Paris. L'objet de cette délibération est d'approuver un avenant à cette convention initiale de maîtrise d'ouvrage unique pour ajouter les travaux de voirie. Cet avenant se justifie en raison du transfert des rues Boucicaut et du général Leclerc à Vallée Sud - Grand Paris pour la compétence voirie. La convention fixe un coût évalué à 342 080 euros hors taxes. Cet avenant facilite une cohérence avec la convention initiale et permet d'assurer la bonne continuité des opérations de travaux en cours.

Michel FAYE a posé une question en commission, concernant les délais de mise en place des feux tricolores. Ceux-ci seront installés à la fin du mois de septembre, au plus tard au début du mois d'octobre. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci. Y a-t-il des remarques ? Mme FONTAINE-BORDENAVE. »

**Mme FONTAINE-BORDENAVE :** « Je vous remercie. Le groupe Associatif et Citoyen présente un amendement concernant cette délibération, et plus précisément l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la Commune de Fontenay-aux-Roses pour les travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore de la place de la Cavée.

D'après l'avenant, page 2, 10<sup>e</sup> ligne, "*Les travaux de rénovation de la voirie et des trottoirs de la place de la Cavée, situés sur la rue Boucicaut et l'avenue du Général Leclerc, comprennent :*

- *Le réaménagement des voiries et trottoirs ;*
- *La pose du mobilier urbain ;*
- *La signalisation horizontale et verticale."*

Or d'après le texte de l'avenant et le plan fourni à l'annexe 1 de cette délibération, aucun aménagement concernant l'usage du vélo n'est prévu : dans ces travaux la chaussée est entièrement réservée à la circulation automobile.

De plus, aucun îlot central n'est prévu pour les piétons pour la traversée de la rue Boucicaut au niveau de la place, le carrefour ayant sept accès pour les automobiles, camions et bus.

Ni la sécurité des piétons, ni la sécurité des cyclistes ne sont assurées par cet aménagement. Faudra-t-il attendre un accident pour revoir cet aménagement ?

D'où l'amendement proposé :

Modifier l'article 1 ainsi :

Article 1 : [Le Conseil décide] de ne pas approuver l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre l'EPT Vallée Sud - Grand Paris et la Commune de Fontenay-aux-Roses pour les travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore de la place de la Cavée portant sur les travaux de rénovation de la voirie et des trottoirs de cette place. En effet, aucun aménagement ou signalisation concernant la circulation des vélos ne sont prévus et aucun îlot central pour les piétons n'est prévu pour la traversée de la rue Boucicaut au niveau de place de la Cavée alors que le carrefour a sept accès pour les automobiles, camions et bus.

Il demande donc à la Ville et à l'EPT Vallée Sud - Grand Paris de préparer un nouvel avenant qui tienne compte de l'usage des vélos et qui prévoit un îlot central pour piétons qui traversent la rue Boucicaut au niveau de cette place. Ainsi la sécurité des cyclistes et des piétons sera nettement améliorée. »

**M. le Maire :** « Merci, Mme FONTAINE-BORDENAVE, pour cette excellente lecture. Y a-t-il d'autres interventions ?

Je vais me permettre de répondre, puis nous passerons au vote.

Je suis un peu atterré par votre amendement, d'abord parce que sur le plan légal, il nous propose de ne pas voter, mais ça, c'est l'objet du vote ; donc il suffit de ne pas voter, c'est tout.

La deuxième chose, c'est que vous avez peut-être oublié, mais je sais bien que l'amnésie est un problème important dans cette commune, que nous avons fait une consultation. Je veux bien que vous nous expliquiez avec une grande suffisance que contre tous les avis des experts, contre tous les avis de toutes les sociétés que nous avons sollicitées pour la mise au point de ce projet, vous pensez qu'il n'est pas optimal. Bon, très bien. Vous pensez avoir cette expertise, mais je ne vous la reconnais pas, je suis désolé d'avoir à vous le dire, mais je préfère m'adresser à des gens dont c'est le métier et qui, à mon avis, me paraissent plus sûrs pour les Fontenaisiens.

La troisième chose, c'est que, comme vous l'avez peut-être oublié aussi, nous avons organisé un vote, dans le cadre d'une consultation. Dans le Fontenay Scope, il y a eu, pendant un certain nombre de mois, une exposition, où on a demandé aux gens de voter, et vous y avez participé. Les gens ont très largement choisi un aménagement de place qui ne comporte pas d'îlot central. Alors maintenant, vous pouvez revenir à la charge en considérant que, parce que le vote n'a pas été conforme à ce que vous souhaitiez, il faut le changer, mais ce n'est pas d'une grande démocratie, excusez-moi de vous le dire.

La majorité des Fontenaisiens ont choisi un aménagement de place sans îlot central ; les cabinets d'urbanisme et d'aménagement des espaces publics ont fait en sorte de préparer un projet qui tienne compte de cet avis et qui présente les garanties requises de sécurité. Nous sommes donc en train de le mettre en œuvre.

Par ailleurs, cet avenant ne concerne, je vous le rappelle, qu'une simple facilité de mise en œuvre des travaux, pour que leur enchaînement se fasse de manière plus cohérente. Accessoirement, je vous rappelle aussi que comme nous avons transféré la rue Boucicaut, en termes de compétence, au Territoire, les 330 000 euros qui étaient prévus en matière de travaux réalisés par la Commune seront réalisés et payés par le Territoire, ce qui nous fait 330 000 euros d'économie. Tout cela ne me paraît donc pas négatif : nous gagnons de l'argent, nous fluidifions la réalisation des travaux et nous exécutons la commande politique que nous ont confiée nos concitoyens avec toutes les garanties nécessaires. M. BUCHET, puis nous passerons au vote. »

**M. BUCHET :** « Juste un point, excusez-moi, j'ai dû m'absenter cinq minutes. Sur cette délibération, par principe même, nous ne voulons pas être dans l'opposition systématique, notamment quand il s'agit d'obtenir des subventions et des participations d'autres collectivités : nous l'avons démontré tout à l'heure, nous le démontrons à nouveau ici. « Mais il est vrai que les interrogations que nous avons, au-delà même de savoir rond-point ou pas rond-point – moi j'étais contre le rond-point, parce que c'est forcément routier – au-delà même de cet enfermement que vous aviez, entre deux projets bouclés dans lesquels vous enfermiez les Fontenaisiens, c'est tout un projet immobilier que vous avez, un projet de parking souterrain qui est contesté, et j'allais même dire, en termes de revêtement de voirie, vous l'avez rappelé tout à l'heure, Emmanuel CHAMBON notamment, sur la municipalisation des voies qui ont été réalisées, parce que cela fait partie des choses que nous avons réalisées, l'avenue du général Leclerc, et que cette place était aussi réalisée en béton désactivé, ça prend du temps, ce sont des travaux. ». Vraiment, vouloir tout recasser alors que ça a déjà été fait, c'est de l'argent dépensé en plus et très honnêtement, pour avoir regardé quelques éléments que j'ai pu voir sur ce carrefour qui est actuellement déjà bien avancé, en termes de travaux, je tiens à vous le dire : allez sur place – mais j'imagine que vous l'avez fait. Je crains que l'aménagement, tel qu'il est pensé, notamment le tourne-à-droite de l'avenue du général Leclerc vers la rue Ledru Rollin, ne soit extrêmement dangereux. Je sais que les riverains s'en sont plaints, je sais que les propriétaires, notamment de la maison qui est à cet angle, pensent que le bus va passer dessus, que l'usager piéton risque d'être coincé entre le mur et le tourne-à-droite. C'est un carrefour qui est très complexe, je ne vais pas vous jeter l'opprobre à ce sujet, mais d'une part, l'aménagement urbain tel qu'il est pensé représente une dépense supplémentaire à un endroit où il n'est pas forcément le plus utile, et d'autre part, dans ce projet immobilier qui est le vôtre – ce n'est pas le projet de la Cavée, mais le projet immobilier que vous avez

– je crains même que les conséquences en termes d'insécurité des piétons soient manifestes par rapport à la situation préexistante. Mais nous nous abstenons, nous ne voterons pas contre. »

**M. le Maire :** « Merci de cet avis. J'aurais tendance à dire, M. BUCHET, que l'on atteint le comble de la démagogie. Vous me citez comme point dangereux quasiment le seul point qui ne sera pas modifié par le projet, c'est-à-dire le tourne-à-droite de la rue Ledru Rollin. C'est quand même assez amusant. »

**M. BUCHET :** « Vous avez l'entrée de la rue Laboissière (...). »

**M. le Maire :** « Laissez-moi parler, M. BUCHET ; arrêtez de couper la parole. Je vous ai laissé vous exprimer, ce qui m'a d'ailleurs coûté, parce que je n'étais pas du tout d'accord avec ce que vous disiez, mais je vous ai pourtant laissé terminer avec beaucoup de respect. Merci d'en faire autant.

Globalement, l'on peut contester la nécessité de reconstruire les immeubles de la Cavée. Personnellement, je crois qu'on ne vit pas dans la même ville. J'ai entendu un très large consensus exprimant la nécessité absolue de refaire ce carrefour et de rénover l'espace urbain situé autour.

On peut avoir des positions qui soient tantôt blanches, tantôt noires, en fonction des interlocuteurs que l'on a ; on peut, de temps en temps, aller promettre une voie piétonne dans la rue Boucicaut quand on est avec des cyclistes ou des associations de défense de l'environnement, puis s'offusquer de ce qu'on crée 47 places de parking. Mais si un jour l'on doit envisager de piétonner une partie de la rue Boucicaut, l'on sait très bien que cela ne pourra jamais se faire s'il n'y a pas un minimum de places de parking de part et d'autre. On ne peut donc pas dire une chose et son contraire.

On ne peut pas dire que l'on veut relancer le commerce et ne jamais créer de cellule commerciale, en ne gardant que des cellules commerciales qui datent presque toutes du XIX<sup>e</sup> siècle.

On ne peut pas vouloir redéfinir un espace urbain et ne pas faire de construction. Vous parlez de projet immobilier. En l'occurrence, la place de la Cavée est vraiment un exemple-type de constructions qui sont là pour délimiter un espace public. Ce ne sont pas les 90 logements que nous allons créer à la Cavée qui vont changer la face de Fontenay-aux-Roses, et moins, probablement, que le nombre de logements que vous projetiez vous-même de construire en bas de l'avenue du général Leclerc, et pour lesquels, je le rappelle, vous aviez fait préempter le pavillon aux Salamandres que nous avons récupéré ; ce projet prévoyait quand même 200 logements à cet endroit, donc beaucoup plus que ce que nous avons... »

(...)

**M. le Maire :** « Non, 200 logements, dont 25 % de logements sociaux. »

**M. BUCHET :** « C'est à la place de CS TELECOM, écoutez ! Ce sont des arguments qui n'existent pas. Je demande la parole. »

**M. le Maire :** « Mais M. BUCHET, tout à fait, à la place de CS TELECOM ! Mais M. BUCHET, il n'y a pas de réponse à donner, vous pouvez mentir, mais les 200 logements étaient prévus à la place de CS TELECOM et du pavillon. Je ne dis pas le contraire. »

**M. BUCHET :** « Mais le pavillon était protégé ! »

**M. le Maire :** « En atteste le contrat de préemption qui a été signé par la Ville, et dont je dispose, je pourrai vous le donner au prochain Conseil. »

**M. BUCHET :** « Attendez, je me permets de vous répondre sur un point... »

**M. le Maire :** « Non, laissez-moi terminer. »

**M. BUCHET :** « Je me permets de vous répondre juste sur un point ! »

**M. le Maire :** « Laissez-moi terminer. Le contrat de préemption mentionne les 200 logements, donc ne venez pas jouer aujourd'hui les offusqués en nous expliquant que nous sommes d'affreux

constructeurs immobiliers parce que nous voulons faire 90 logements au carrefour, alors que vous aviez, en votre temps, prévu d'en construire 200 ! Il faut arrêter la mauvaise foi, quand même. »

**M. BUCHET** : « M. VASTEL, juste un mot... »

**M. le Maire** : « Mais vous pouvez dire ce que vous voulez, nous avons le contrat de préemption ! »

**M. BUCHET** : « Juste un mot, pour dire qu'en effet, tout n'est pas tout noir ou tout blanc. Bien évidemment, je pense que nous partageons tous la nécessité d'améliorer le bâti autour de ce carrefour, de cette place. »

**M. le Maire** : « Merci, M. BUCHET. »

**M. BUCHET** : « Nous sommes tous d'accord, nous avons nous-mêmes avancé sur la partie escale routière. Nous pensions d'ailleurs qu'à l'endroit où se trouve le café LE FONTENAY, il faut aussi travailler sur cet îlot-là en priorité. Nous avons à l'époque pensé que CS TELECOM, cette entreprise, il valait mieux faire quelque chose de plus lié à l'habitation que le bâti existant... »

**M. le Maire** : « Alors nous sommes d'accord, vous voyez ! Nous, nous le faisons. La différence c'est que nous sommes en train de le faire. »

**M. BUCHET** : « En revanche... Nous avons commencé par une opération autour du petit AUCHAN. Mais là où nous sommes en désaccord sur le projet, c'est sur la partie centrale, où nous pensions en effet... »

**M. le Maire** : « Oui... »

**M. BUCHET** : « C'est là que sont nos désaccords, sur ce projet, cet îlot central, où nous pensions qu'il fallait conserver les trois maisons de ville rue Blanchard et prolonger par des maisons de ville (...) »

**M. le Maire** : « À ce moment-là, il y a d'autres projets. »

**M. BUCHET** : « C'est là la différence que nous avons avec vous. Mais sur tout le reste, nous sommes en accord sur la nécessité d'améliorer le bâti autour. »

**M. le Maire** : « M. BUCHET, vous voyez bien, nous sommes d'accord sur l'essentiel, et pourtant, vous aviez fait préempter cette maison il y a je ne sais combien d'années, et rien ne s'est fait. Pourquoi, parce que... »

**M. BUCHET** : « Mais c'est vous qui avez bloqué ! »

**M. le Maire** : « Nous sommes en train de le faire... »

**M. BUCHET** : « C'étaient des logements sociaux qui devaient se faire avec ce pavillon ! »

**M. le Maire** : « ... c'est ça, je crois, la principale différence entre votre majorité et la nôtre, c'est que nous, nous sommes en train de le faire. Évidemment quand on se frotte à la réalité, il faut s'adapter, il faut faire évoluer les projets, il faut faire en sorte que les choses avancent. On n'est pas obligé de laisser les choses gravées dans le marbre : il faut avancer avec les contraintes que l'on rencontre, et qui sont nombreuses, que ce soit la fragilité de pavillons qui probablement n'auraient pas supporté les travaux à proximité immédiate, ou les problèmes qui sont liés aux flux créés par les différentes voies, par exemple. Tout cela, ce sont des éléments que nous intégrons et que nous faisons avancer vers un projet. Ce projet a été validé, je vous le rappelle, par une concertation avec les Fontenaisiens, à laquelle chacun pouvait participer. Cela étant, on peut toujours expliquer qu'il n'y a pas assez de gens qui ont participé, que ce n'est pas assez ceci, pas assez cela : nous, nous avons avancé. Merci de le noter.

Nous allons passer au vote, à présent, car il faut avancer. Sur le point n° 3, qui est contre ?

(...)

Non, c'est terminé, je pense que tout le monde s'est exprimé. Non, M. FAYE, tout le monde s'est exprimé, chacun a pu s'exprimer en son temps, nous avançons, nous passons au vote. Qui est contre ? »

**Mme FONTAINE-BORDENAVE** : « Il y a un amendement. »

**M. le Maire** : « Vous ne l'avez pas présenté. »

**Mme FONTAINE-BORDENAVE** : « Si, je l'ai lu. »

**M. le Maire** : « Oui, pardon ; c'est un amendement qui n'a pas de sens, puisque cela consiste à dire que l'on est contre la délibération. (*Brouhaha.*)

Très bien. Oui, c'est cela. Allez, nous allons voter. Qui est pour l'amendement de M. FAYE ? Très bien. Qui s'abstient ? NPPV, je suppose ? Bravo pour cette subtilité démocratique, M. FREDOUILLE ! L'amendement est donc rejeté, faut-il le préciser.

*"Amendement concernant la délibération 3 - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre l'EPT Vallée Sud Grand Paris et la commune de Fontenay-aux-Roses pour les travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore de la place de la Cavée  
Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline ALVARO, Suzanne BOURDET, Michel FAYE, Véronique FONTAINE-BORDENAVE, Jean-Marie GASSELIN*

Rapport de présentation :

*D'après l'avenant page 2, 10<sup>ème</sup> ligne :*

*Les travaux de rénovation de la voirie et des trottoirs de la place de la Cavée, situés sur la rue Boucicaut et l'avenue du Général Leclerc comprennent :*

- le réaménagement des voiries et trottoirs
- la pose du mobilier urbain
- la signalisation horizontale et verticale.

*Or d'après le texte de l'avenant et le plan fourni à l'annexe 1 de cette délibération, aucun aménagement concernant l'usage du vélo n'est prévu : dans ces travaux la chaussée est entièrement réservée à la circulation automobile*

*De plus aucun îlot central n'est prévu pour les piétons pour la traversée de la rue Boucicaut au niveau de la place, le carrefour ayant 7 accès pour les automobiles, camions et bus !*

*Ni la sécurité des piétons, ni la sécurité des cyclistes ne sont assurées par cet aménagement.*

*Faudra-t-il attendre un accident pour revoir cet aménagement ?*

D'où l'amendement proposé :

*Modifier l'article 1 ainsi :*

*Article 1 : [Le conseil décide] de ne pas approuver l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre l'EPT Vallée Sud Grand Paris et la commune de Fontenay-aux-Roses pour les travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore de la place de la Cavée portant sur les travaux de rénovation de la voirie et des trottoirs de cette place. En effet, aucun aménagement ou signalisation concernant la circulation des vélos ne sont prévus et aucun îlot central pour les piétons n'est prévu pour la traversée de la rue Boucicaut au niveau de place de la Cavée alors que le carrefour a 7 accès pour les automobiles, camions et bus.*

*Il demande donc à la ville et à l'EPT Vallée Sud Grand Paris de préparer un nouvel avenant qui tienne compte de l'usage des vélos et qui prévoie un îlot central pour piétons qui traversent la rue Boucicaut au niveau de place de Cavée. Ainsi la sécurité des cyclistes et des piétons sera nettement améliorée."*

**Amendement rejeté à la majorité absolue.**

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET) votent pour.]

[C. MARAZANO (pouvoir à F. ZINGER), F. ZINGER, P. BUCHET s'abstiennent.]

[A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, S. CICERONE, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER) ne prennent pas part au vote.]

**M. le Maire :** « Nous allons passer au vote de la délibération proprement dite. Un peu de silence, s'il vous plaît. Merci beaucoup. Pour la délibération, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. La délibération est adoptée. Parfait. »

Le Conseil Municipal, **à la majorité absolue**, décide :

- D'approuver l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la Commune de Fontenay-aux-Roses pour les travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore de la place de la Cavée portant sur les travaux de rénovation de la voirie et des trottoirs de la place de la Cavée ;
- D'autoriser le Maire à signer cet avenant, et tout acte nécessaire à son exécution.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET) votent contre.]

[C. MARAZANO (pouvoir à F. ZINGER), A. SOMMIER, F. ZINGER, J.-J. FREDOUILLE, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER) s'abstiennent].

## ➤ RESSOURCES HUMAINES

### **4 - Approbation d'une convention de mise à disposition d'un agent entre la Ville et l'EPA CCJL**

**M. le Maire :** « Ce point est présenté par Mme GAGNARD. »

**Mme GAGNARD :** « Je vais faire une synthèse, parce qu'en réalité, il s'agit d'une opération assez simple. C'est la mise à disposition d'un personnel municipal auprès de l'EPA CCJL. La convention qui vous est soumise ce soir a pour propos de formaliser cette mise à disposition, qui prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain, renouvelable pour trois ans en théorie, renouvelable au bout de trois ans. C'est donc une opération assez simple. L'EPA est une structure administrative publique, nous pouvons donc tout à fait réaliser une opération de mise à disposition. Il s'agit d'un agent qui trouve sa place et je suis vraiment très contente de voir comment les personnes peuvent, au sein de la collectivité, faire une mobilité positive. »

**M. le Maire :** « Merci, Mme GAGNARD. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide :

- D'approuver les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la mise à disposition d'un agent communal titulaire au bénéfice de l'EPA CCJL ;
- Les modalités financières de cette mise à disposition sont les suivantes : le montant de la rémunération et des charges sociales versées par la Commune de Fontenay-aux-Roses est remboursé par l'EPA au prorata du temps de mise à disposition ;
- D'autoriser M. le Maire à signer cette convention qui prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2019 ainsi que tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

### **5 - Revalorisation du régime indemnitaire des agents de la filière Police Municipale**

**M. le Maire :** « M. PORCHERON a la parole. »

**M. PORCHERON :** « Merci, M. le Maire. La Ville a entrepris, depuis plus d'un an, un travail de refonte et de revalorisation des régimes indemnitaires pour les agents bénéficiant des niveaux les plus bas. Dans ce cadre, si les agents de la Police Municipale ont, comme l'ensemble des agents de la Ville, vu leur part variable de niveau conforme revalorisée (délibération du Conseil Municipal du 20 mai 2019), ils n'ont pas bénéficié d'une revalorisation de leur part fixe, qui constitue le fameux RIFSEEP.

Aujourd'hui, compte tenu des difficultés de recrutement sur ce secteur et du niveau de rémunération proposé par les communes voisines, il apparaît nécessaire de revaloriser les montants actuels afin de consolider l'équipe en place et d'assurer un maintien de niveau de service. Ainsi, il est proposé de modifier les coefficients multiplicateurs appliqués à l'indemnité d'administration et de technicité – la fameuse IAT – de la manière suivante : très insuffisant, taux moyen, à améliorer, conforme, dépassé, exceptionnel, ce qui donne un coefficient de 0 à 8. Le surcoût engendré par cette revalorisation est estimé au maximum à 22 000 euros annuels. Les onze agents de la Police Municipale sont concernés. »

**M. le Maire :** « Merci, M. PORCHERON. Y a-t-il des remarques ou des interventions ? Mme BOURDET a la parole. »

**Mme BOURDET :** « Merci, M. le Maire. Tout d'abord, nous tenons à remercier les agents de la Police Municipale, qui font un travail remarquable et notre appréciation est largement partagée par les Fontenaisiens. Ceci dit, l'an dernier, lors du Conseil Municipal du 28 mai 2018, nous avons vivement regretté que M. le Maire ait refusé notre proposition de faire passer le taux d'indemnité d'administration et de technicité – taux IAT – au même niveau que celui attribué à leurs collègues des villes voisines, par passage du coefficient multiplicateur 2 ou 4 au coefficient multiplicateur 8. Dans le même temps, les autres agents de la Ville, dans le cadre du RIFSEEP, recevaient tous une prime de 375 euros. Je voudrais rappeler votre intervention et votre réponse à nos questions, M. le Maire.

Concernant les policiers municipaux, je vous cite : *"Je ne sais pas si M. PORCHERON peut dire un mot. Effectivement, ils ne sont pas concernés par le RIFSEEP. Après, on peut faire des vœux, mais pour l'instant, ils ne sont pas concernés par cette réforme-là. Pour le reste, nous verrons s'il y a lieu de modifier leur mode de rémunération. Pour l'instant, je ne crois pas qu'ils soient plus particulièrement mal traités que dans les villes voisines."* Je cite un extrait du PV du Conseil Municipal de l'an dernier.

Au Conseil Municipal du 20 mai 2019, il y a quatre semaines, nouvelle série d'augmentation de primes, toujours rien concernant l'augmentation du taux de l'IAT pour les policiers municipaux. »

**M. le Maire :** « Il n'y a rien sur les conseillers municipaux non plus, je vous rassure. »

*(Brouhaha.)*

**Mme BOURDET :** « Dix jours plus tard, fin mai, le chef de la Police Municipale quitte son poste, à la suite d'une mutation. Plusieurs policiers municipaux font part de leur volonté de quitter une ville où ils se sentent si peu considérés. »

*(Brouhaha.)*

**Mme BOURDET :** « M. le Maire convoque, début juin, l'ensemble des policiers municipaux et leur accorde le coefficient maximum de l'IAT, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir. Il promet même, en plus d'une prime de fin d'année, d'après une petite annonce que nous avons relevée sur le site de Fontenay Police Emploi, une prime de l'ordre de 400 euros bruts, ce qui nous pose d'ailleurs question, puisque cette prime ne peut pas être attribuée aux policiers municipaux comme cela a été indiqué – du moins, comme vous nous l'aviez indiqué – au Conseil Municipal du 28 mai 2018.

La délibération proposée consiste uniquement à augmenter les coefficients multiplicateurs IAT et ne parle pas de cette prime. Que va devenir cette prime ? Nous regrettons en tout cas que cette revalorisation du régime indemnitaire des policiers municipaux ne se fasse pas, comme nous le proposons dès l'an dernier, en remerciement du travail remarquable qu'ils accomplissent au service des Fontenaisiens, et en accord avec les tarifs pratiqués ailleurs, mais seulement à la suite de départs annoncés très proches des élections, et montrant finalement qu'on n'a pas pris en compte la qualité du travail mais l'urgence à répondre à cette demande. »

**M. le Maire :** « Merci de cette remarquable intervention, Mme BOURDET.

Je ne sais pas si nous avons un commentaire quelconque à faire, parce que c'est une suite d'appréciations personnelles qui n'engagent que vous. Je pense que nos agents municipaux et nos policiers municipaux en particulier ont une parfaite conscience de l'estime que nous avons de leur travail ; ils n'ont pas besoin que vous les défendiez, et je ne crois pas qu'ils vous en aient d'ailleurs confié le soin.

En effet, notre chef de la Police Municipale, qui avait déjà postulé, d'ailleurs, dans la ville où il va se rendre il y a une dizaine d'années, a fini par saisir une opportunité pour la rejoindre. Vous savez qu'il est souvent d'usage qu'une partie de l'équipe des policiers municipaux suive le chef de la Police lorsqu'il quitte son poste ; c'est un usage relativement répandu. Il se trouve qu'en l'occurrence, il y part sans emmener personne, puisque, bien que certaines personnes se soient posé la question, ils ont tous fait le choix de rester chez nous et cela nous a aussi donné l'occasion de refaire un point des conditions de traitement et des conditions techniques de leur rémunération, afin de proposer quelques ajustements. Je vous rappelle, encore une fois, que ce ne sont pas les élus qui font les feuilles de paie. Je sais bien que ce serait votre rêve, peut-être, mais il y a une administration qui gère les agents municipaux et nous, nous exprimons des commandes politiques. Nous n'avons pas à venir nous immiscer dans une mécanique à ce niveau de précision. Nous émettons un certain nombre de principes, et l'administration les met en œuvre. C'est ainsi que cela fonctionne. Nous avons fait quelques réglages, et cela me paraît effectivement tout à fait judicieux. D'ailleurs, cela n'a pas posé véritablement de problème au sein de l'équipe que de reconnaître l'excellence de leur travail.

(...)

Oùï, écoutez, le calendrier... Je sais bien que les élections municipales auront lieu l'année prochaine, mais cela, on s'en aperçoit : il suffit de vous écouter ! »

(*Brouhaha.*)

**M. le Maire :** « M. PORCHERON, puis nous passons au vote. »

**M. PORCHERON :** « Je veux simplement apporter une petite précision. Cette fameuse indemnité de technicité est encadrée : le gardien au premier échelon va toucher 301,32 euros mensuels ; le brigadier-chef au septième échelon, 330 euros. Vous le voyez, il y a à peine plus de 20 euros d'écart. Je trouve que c'est une bonne chose, c'est bien défini.

Je vais reprendre les propos de M. le Maire, en ce qui concerne le départ du chef de la Police, cela n'a rien à voir avec la Ville : il a eu une opportunité, un défi à relever à Longjumeau. Il est parti, mais les autres policiers restent, il n'y a pas de problème. Peut-être que d'autres partiront parce qu'ils auront l'opportunité d'une meilleure carrière ailleurs, mais pour l'instant, il n'y a pas de souci. Moi, je leur accorde ma totale confiance, et je pense que je suis payé en retour. »

**M. le Maire :** « Nous ne sommes pas dans une histoire de fin du monde, même si cela vous arrangerait. Nous allons donc avancer. Qui est pour ? (*Brouhaha.*) C'est merveilleux de voir une telle unanimité ! Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité. »

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide que la délibération du 20 mai 2019 est modifiée en ce qui concerne l'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité selon l'annexe jointe à la délibération ;

La présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget, chapitre 012.

## **6 - Tableau des emplois – Création et suppression d'emplois**

**M. le Maire :** « La présentation de ce point devait être assurée par M. AUBRUN, mais je vous rappelle qu'il est souffrant. En pratique, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois en fonction des départs, arrivées et évolutions de poste.

Nous avons, dans le cadre d'une évolution de carrière, un poste au sein de la Direction générale qui évolue d'adjoint administratif territorial à rédacteur territorial ; nous faisons donc les adaptations nécessaires.

Je ne pense pas que cela appelle de remarque particulière.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide :

- De la création :
  - o D'un poste de rédacteur à temps complet ;



- De la suppression :
  - o D'un poste d'adjoint administratif à temps complet ;

L'effectif des grades concernés sera modifié comme suit :

Grade	Situation avant décision		Situation après décision	
	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet
Rédacteur (+1)	6	0	7	0
Adjoint administratif (-1)	37	0	36	0

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2019, chapitre 012.

## ➤ COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES

### 7 - Subvention complémentaire – COS (Comité des Œuvres Sociales)

**M. le Maire :** « Ce point devait être présenté par Jean-Paul AUBRUN, qui nous a prévenu quelques minutes avant le Conseil qu'il était souffrant.

Dans le cadre des actions soutenues par la Ville, vous savez que le COS organise chaque année un certain nombre de manifestations et propose diverses prestations, tel le Noël des enfants ; en 2018, le COS a voulu organiser, comme chaque année, le Noël des enfants. Il se trouve que nous avons une saison hors-les-murs puisque le théâtre était en travaux. La taille du chapiteau n'était pas suffisante pour accueillir le spectacle tel qu'il était proposé. Nous avons donc fait le choix d'organiser cette fête au château de Vincennes, ce qui a d'ailleurs été très apprécié, je crois, car c'était un spectacle de très grande qualité.

Bien évidemment, arrive le moment des nécessaires régularisations sur le budget, en raison du surcoût. La subvention complémentaire requise s'élève à 6 735 euros. Nous proposons donc une adaptation du montant de la subvention initialement prévue de 120 000 euros, pour la faire passer à 126 735 euros, compte tenu de ce surcoût *a priori* exceptionnel.

Nous allons terminer la réfection du théâtre ; comme vous le savez, cette entreprise nécessitait plus d'un an de travaux. Mais la discussion reste ouverte avec les représentants du personnel. Par exemple, il pourrait être envisagé de faire une année sur deux au théâtre de Fontenay, et l'autre en dehors du théâtre. Il est vrai que la qualité du spectacle proposé dans un achat groupé sur des prestataires peut éventuellement représenter un véritable bénéfice pour les enfants des agents. Je pense que c'est une discussion que nous pouvons avoir. Pour l'instant, nous ne l'avons pas eue ; nous n'avons donc pas de position arrêtée. En revanche, nous l'avons fait l'année dernière et il nous faut désormais régulariser la subvention du COS.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

**Mme SOMMIER :** « M. le Maire, je ne prends pas part au vote. Puis-je faire une explication à ce sujet ?

Sans être opposée aux actions du COS, ici, nous sommes face à une décision de transplanter l'activité à l'extérieur de la ville, avec une proposition de spectacle certes peut-être plus alléchante, mais qui ne tient pas compte des capacités financières du COS. Bien sûr, nous pourrions considérer que c'est à titre exceptionnel, mais alors, pourquoi d'autres structures ne décideraient-elles pas, à titre exceptionnel, de dépasser leur budget puis de se retourner vers la Ville pour couvrir les frais ? Pour ces raisons, je ne prendrai pas part au vote. »

**M. le Maire :** « Ils demandent notre avis avant, quand même, Mme SOMMIER. C'est une décision que nous avons prise collectivement. Ce n'est pas une décision d'une structure que nous colmatons *a posteriori*. »

**Mme SOMMIER :** « Là, elle est apparue comme une décision *a posteriori*. »

**M. le Maire :** « Ce n'est pas comme ça que ça s'est passé. C'est nous qui avons choisi, avec le COS, le spectacle, pour remplacer ce que nous ne pouvions pas offrir. Oui, M. LAFON. »

**M. LAFON :** « Je crois, Annie, qu'il ne faut pas confondre structure indépendante associative et COS. Le COS, c'est le Comité des Œuvres Sociales de la Commune. C'est une émanation de la Commune. Le COS n'existe, d'ailleurs, que parce que la Commune le subventionne. Je ne comprends pas la remarque. »

**Mme SOMMIER :** « Ce que je veux expliquer, c'est que c'est une décision qui est prise *a posteriori*... »

(Intervention hors micro.)

**Mme SOMMIER :** « Pardon ? »

**M. le Maire :** « Non : la régularisation budgétaire intervient *a posteriori*, mais la décision a été prise antérieurement. Nous y sommes même allés, cela a été fait avec le COS, bien sûr. »

**Mme SOMMIER :** « Donc, vous me dites que vous saviez qu'il y aurait un déplacement à l'extérieur, qu'il pourrait y avoir plus de dépenses et que donc ça vous coûterait de l'argent en plus. »

**M. le Maire :** « Oui, nous savions que cela nous coûterait quelques milliers d'euros en plus, c'est évident. »

(Intervention hors micro.)

**M. le Maire :** « Non, je ne crois pas. Bien. Nous allons passer au vote. Merci pour cette demande de précision, Mme SOMMIER. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- Attribue une subvention de fonctionnement complémentaire de 6 735 euros au Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de Fontenay-aux-Roses ;
- Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tous actes y afférents.

La dépense correspondante est inscrite au budget.

## ➤ EPA CENTRE CULTUREL JEUNESSE ET LOISIRS

### **8 - Subvention accordée à l'Établissement public administratif CCJL (Centre Culturel Jeunesse et Loisirs) dans le cadre du PEDT**

**M. le Maire :** « La parole est à M. LAFON. »

**M. LAFON :** « Vous savez que, dans le cadre du projet éducatif de territoire, tout un travail de conception avait été fait avec un certain nombre d'acteurs. L'un des axes était de travailler avec les associations ou les établissements publics de la commune, et notamment le CCJL.

Il s'agit de donner au CCJL les moyens financiers pour assumer un travail qu'il a globalement déjà fait. J'en profite pour dire qu'actuellement, trois groupes de travail évaluent le résultat de ces actions. Y figurent des parents, des enseignants et quelques élèves, ce qui est intéressant. D'après les premiers résultats, les indices de satisfaction sont plutôt positifs.

La délibération concerne donc une subvention permettant de financer les actions que le CCJL a engagées. »

**M. le Maire :** « Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Pardon, Mme ZINGER. »

**Mme ZINGER :** « Nous avons posé des questions en commission et on nous avait dit qu'on nous donnerait les réponses. C'est d'ailleurs surtout Michel FAYE qui avait posé des questions. »

**M. FAYE :** « Je n'ai pas eu les réponses. »

**Mme ZINGER :** « Vous n'avez pas eu les réponses. »

**M. LAFON :** « M. FAYE a effectivement posé une vingtaine de questions en commission, dont je dirai, 19 ne concernaient pas cette délibération. Cela allait d'AMASCO à d'autres choses : le nombre d'élèves, le tableau de bord... »

*(Brouhaha se prolongeant lors des interventions suivantes.)*

**Mme ZINGER :** « Vous n'étiez pas là en commission, moi, j'y étais : non, cela concernait la délibération. On demandait le lieu, la durée des séances, le nombre sur l'année, le nombre d'enfants, et le coût par projet. Ce n'est quand même pas extraordinaire ! »

*(Interventions hors micro.)*

**Mme ZINGER :** « Mais on vote ! »

*(Interventions hors micro.)*

**Mme ZINGER :** « Mais à quoi servons-nous ? (...) On n'a plus qu'à voter, comme ça, sans... »

(...)

**M. le Maire :** « Écoutez, ce n'est pas si grave, bien évidemment, toutes ces données vous seront fournies, elles sont disponibles par les services. Nous ne sommes pas en train de vous cacher des choses !

Qui est contre ? Qui s'abstient ? J'ai bien noté que le groupe Associatif et Citoyen s'abstenait. Je vous remercie ; la délibération n° 8 est adoptée. »

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide :

- D'accorder une subvention complémentaire d'un montant de 16 520 euros pour l'année 2019 pour permettre la réalisation des projets culturels proposés par le CCJL dans le cadre du projet éducatif territorial 2018-2021 ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tous actes y afférents ;
- D'inscrire les dépenses correspondantes au budget communal.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à M. FAYE), J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET) s'abstiennent.]

## ➤ VIE ASSOCIATIVE

### **9 - Subvention versée à l'association La Ludothèque, le Manège aux Jouets dans le cadre du financement du Lieu d'accueil Enfant Parent par la CAF**

**M. le Maire :** « La parole est à Mme GAGNARD. »

**Mme GAGNARD :** « Merci, M. le Maire. C'est une délibération qui est soumise au Conseil Municipal de ce soir dans une logique qui s'est déjà produite. Nous avons en effet obtenu de la Caisse d'allocations familiales un avenant au contrat Enfant Jeunesse, au bénéfice de l'action déployée par la Ludothèque, avec d'ailleurs beaucoup d'intérêt pour les Fontenaisiens, qui est le Lieu d'accueil Parent Enfant. Celui-ci fonctionne depuis longtemps. Nous avons ainsi eu sur un contrat triennal la probabilité d'obtenir la somme globale de 19 406,83 euros, que nous recevons au fur et à mesure.

Pour l'année 2017, elle a été reversée immédiatement à la Ludothèque. Pour l'année 2018, nous la reverserons quand nous la recevrons. La délibération de ce soir concerne le versement partiel d'un montant, pour 2017, de 6 469,03 euros, entièrement reversé à la Ludothèque, comme provenant du financement de la CAF pour l'action Lieu d'accueil Parent Enfant. C'est donc simplement une délibération pour une régularisation administrative. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

**M. le Maire :** « Merci, Mme GAGNARD. Effectivement, il s'agit d'une simple délibération technique. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée. »

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide :

- D'accorder une subvention de 6 469,03 euros à l'association La Ludothèque, le Manège aux Jouets dans le cadre du financement du Lieu d'accueil Enfant Parent par la CAF pour l'année 2017.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document connexes à cette affaire.

#### **10 - Subventions accordées aux associations dans le cadre de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » – Dossiers reportés – Session 2019**

**M. le Maire :** « La parole est toujours à Mme GAGNARD. »

**Mme GAGNARD :** « Nous avons deux délibérations concernant les projets d'animation du territoire fontenaisien. Celle-ci concerne la fin du déploiement de l'appel à projets de l'année 2019. Vous vous souvenez qu'au mois de mars, nous avons approuvé un certain nombre de projets. 14 projets ont été proposés par les associations. Ce soir, il s'agit donc d'examiner l'attribution de trois dossiers qui étaient suspendus parce que les projets n'étaient pas encore aboutis et nécessitaient un travail complémentaire.

Le premier concerne l'ASF, qui a monté un projet de jumelage – le premier, d'ailleurs – avec la Pologne. Je ne m'essaierai pas à vous dire le nom de la ville, que je prononce mal, mais mon voisin va m'aider. »

**M. LAFON :** « Ząbkowice Śląskie, anciennement Frankenstein in Schlesien. »

**Mme GAGNARD :** « Voilà, Ząbkowice Śląskie. Je m'étais entraînée, pourtant, mais j'avoue que j'ai un peu de mal.

C'est un très beau projet de travail monté pour l'ASF pour un échange avec la Pologne autour du football. Une quarantaine d'enfants vont rencontrer des petits Polonais. C'est le commencement d'une belle démarche de jumelage sportif. Le montant attribué à l'ASF est de 7 279 euros.

Le second projet concerne l'association Freestyle Systems, que nous connaissons tous, qui d'ailleurs connaît cette année son trentième anniversaire. Elle propose des animations, à travers un certain nombre d'actions concernant la ville et en référence à cet anniversaire. Nous avons un dossier pour lequel nous vous proposons la somme de 7 000 euros pour répondre en partie aux demandes de Freestyle Systems.

Le dernier projet est celui d'une association qui travaille dans un partenariat étroit avec d'autres associations qui se mobilisent en faveur de l'Afrique. Il s'agit de l'association Pagnes et Boubous, pour laquelle nous vous proposons, dans cette délibération, l'attribution d'un montant de 2 000 euros.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer de ces trois propositions qui soldent l'ensemble des projets de l'année 2019. »

**M. le Maire :** « Merci, Mme GAGNARD. S'il n'y a pas d'objection particulière, je propose de passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, attribue dans le cadre de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » 2019 les subventions suivantes :

Association	Projet	Montant du projet	Montant sollicité	Montant attribué
Association Sportive Fontenaisienne	Jumelage avec la Pologne – Tournoi de Football	7 279 €	7 279 €	7 279 €
Freestyle Systems	« Merci et vous ... »	23 200 €	17 700 €	7 000 €
Valeurs d'Afrique	Pagnes et Boubous – Projet Selac/Les Retrouvailles	7 380 €	5 000 €	2 000 €
			<b>Total</b>	<b>16 279 €</b>

### **11 - Appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » – Session 2020**

**M. le Maire :** « Même sujet, même orateur, pour l'année 2020 : il s'agit cette fois de l'appel à projets. La parole est toujours à Mme GAGNARD. »

**Mme GAGNARD :** « Merci, M. le Maire. Il s'agit de la suite, c'est-à-dire du lancement de l'appel à projets 2020. Nous nous y prenons un peu d'avance, car nous nous sommes rendu compte, après cinq années lors desquelles nous avons fonctionné avec les associations, qu'il y a un degré de maturation tout à fait important. Une aide technique également très importante est apportée par le service des associations à ceux qui montent les projets, afin qu'ils puissent en assurer l'aboutissement. Le lancement pour 2020 permettra le recueil des dossiers jusqu'au 12 décembre, ce qui laisse du temps pour que ces dossiers puissent aboutir.

Cet appel à projets porte exactement sur les mêmes thématiques, c'est-à-dire l'animation du territoire, dans une forme de continuité tout à fait intéressante. Je ferai mention qu'en 2018, 83 510 euros de subventions avaient été répartis sur 14 projets, ce qui prouve que le dispositif monte en charge. Cela est tout à fait normal. Il y a eu toute une série de calages pour que l'on s'entende sur ce que ces appels à projets pouvaient soutenir. Je pense que désormais, le déploiement est intégré et le dispositif tourne. Je vous remercie de bien vouloir délibérer de ce lancement d'appel à projets pour l'année 2020. »

**M. le Maire :** « Merci, Mme GAGNARD. Je pense que cela n'appelle pas beaucoup plus de remarques. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de lancer l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » pour l'année 2020.

### **12 - Adoption du règlement intérieur des salles municipales**

**M. le Maire :** « Je voudrais faire une petite précision avant que de passer au vote. Une modification doit être faite, une petite erreur d'adverbe s'étant glissée dans le préambule du règlement intérieur. Dans le préambule, sont indiquées les différentes salles, avec un certain nombre de fléchages d'affectation. Sur la salle Laboissière, il faut lire, non pas "uniquement pour les associations organisant des activités liées aux sports cérébraux" mais "prioritairement pour les associations organisant des activités liées aux sports cérébraux". À défaut, le texte ne serait pas en cohérence avec la délibération qui avait été prise au sujet de cette salle il y a maintenant quelques Conseils Municipaux. Cette petite modification étant faite, je passe à nouveau la parole à Françoise GAGNARD pour la présentation de ce règlement intérieur. »

**Mme GAGNARD :** « Ce règlement intérieur a pour but de normaliser et de mettre clairement en place l'ensemble des règles qui régissent les locations de salles. Comme vous le savez, un certain nombre de salles, notamment la salle de l'Église, la salle du Parc, sont dans une grande proximité des habitations. De ce fait, nous avons été amenés, au fur et à mesure, dans la pratique, à exercer une

certaine vigilance sur les horaires de leur mise à disposition ou en location, afin que l'environnement ne soit pas trop perturbé par les bruits, les allées et venues, notamment.

Le présent règlement intérieur normalise et synthétise l'ensemble des dispositions de ce qui était déjà appliqué. Il n'y a rien de vraiment nouveau concernant la location des salles. Ce règlement a pour propos d'établir très clairement les modalités de réservation, d'utilisation, la responsabilité en direction des mineurs. Je pense que vous avez pris connaissance du détail de ce règlement, qui est relativement basique et constitue un recueil d'éléments d'une pratique qui était déjà tout à fait établie. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. S'il y a des questions, je reste à votre disposition. »

**M. le Maire :** « Merci, Françoise. Y a-t-il des interventions ou des questions ? Mme FONTAINE-BORDENAVE et Mme ZINGER lèvent la main. »

**Mme FONTAINE-BORDENAVE :** « Je vous remercie. Nous présentons un amendement pour cette délibération. Nous en avons un pour l'utilisation de la salle Laboissière, mais vous avez rectifié : il n'a donc plus d'objet. En revanche, pour les horaires *maxima* d'utilisation des salles de l'Église, du Parc et Laboissière, il semblerait qu'il y ait des erreurs également. Nous proposons, par cet amendement, de remplacer dans l'article 3, page 2/9, les horaires proposés par :

Salle de l'Église : 23 h 00 (musique non autorisée après 21 h 00)  
Salle du Parc : 23 h 00 (musique non autorisée après 21 h 00)  
Salle Laboissière : 23 h 00 (musique non autorisée après 21 h 00)

Des réunions qui commencent à 20 h 00 et finissent à 21 h 00, c'est quand même relativement rare. »

**M. le Maire :** « Merci, Mme FONTAINE-BORDENAVE. En fait, nous disons la même chose. Effectivement, l'usage veut que les salles soient, pour les événements festifs et donc bruyants, limitées à un horaire de fin fixé à 21 h 00, parce que sinon, le voisinage se plaint ; en revanche, pour les réunions qui sont moins bruyantes, comme des réunions dites "de travail" – la précision "de travail" étant en effet peut-être trop restrictive – où l'on discute sans musique, effectivement, les horaires peuvent être élargis. Je ne vois pas d'objection à ce qu'ils soient corrigés, de façon que ce soit plus clair. La formulation n'est peut-être pas optimale.

Très bien. Nous adopterons donc cette modification. Mme ZINGER. »

**Mme ZINGER :** « J'avais les mêmes remarques. »

**M. le Maire :** « Donc elles tombent, si j'ose dire. M. FAYE. »

**M. FAYE :** « Je soulève un point de détail. La salle Laboissière ayant – M. LHOSTE pourra le confirmer – deux issues, elle peut accueillir 80 personnes et pas seulement 40. *De facto*, il y a d'ailleurs souvent plus de 40 joueurs de bridge. Donc autant mettre le nombre réel qui correspond à la norme du bâtiment. Je crois que M. LHOSTE sera d'accord. »

**M. le Maire :** « Nous allons vérifier cela. Compte tenu des remarques qui ont été faites... Mme SOMMIER. »

**Mme SOMMIER :** « Je voulais vous demander, pour l'avant-dernier point du règlement intérieur, point 6 : conditions d'utilisation des salles municipales par les groupes, associations et mouvements politiques, pourquoi cela ne fait pas l'objet d'un article ? Il est situé entre l'article 17, "Pénalités", et l'article 18, "Voies de recours". Pourquoi est-il annoncé comme ça, au milieu de deux articles ? »

**M. le Maire :** « C'est une non-remarque, c'est le point 6, voilà tout. Il est situé entre le point 5 et le point 7. Il aurait pu être mis ailleurs, peut-être, je n'en disconviens pas, mais *a priori*, il est tout aussi efficace à cette place qu'à une autre. Je ne vois pas de raison particulière de le modifier. Oui, M. FAYE. »

(Interventions hors micro.)

**M. FAYE :** « Pouvez-vous me dire, M. le Maire, la différence entre une "demande par écrit" et une "demande expresse par écrit" ? Quand on fait une demande par écrit... »

**M. le Maire :** « Il y en a une qui court plus vite que l'autre... Très bien. Écoutez, on peut faire l'exégèse de ce texte, mais à partir du moment où ce dernier est relativement fonctionnel... »

*(Interventions hors micro.)*

**M. le Maire :** « Je suis d'accord, mais il est fonctionnel, tel qu'il est écrit. Il y avait quelques ambiguïtés que nous avons corrigées, je suis tout à fait d'accord, et je le propose au vote ainsi corrigé. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le point n° 12 est adopté. »

**"Amendements :** *Présentés par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline ALVARO, Suzanne BOURDET, Michel FAYE, Véronique FONTAINE-BORDENAVE, Jean-Marie GASSELIN*

Rapport de présentation :

*Cette délibération doit respecter les décisions prises précédemment et ne pas réduire les possibilités de réunions publiques et/ou associatives dans les salles municipales, d'où les amendements suivants proposés :*

Amendements proposés :

*Amendement 1 : Utilisation de la Salle Laboissière.*

*Dans la liste des salles mises à disposition (cf. préambule page 1/9)*

*Remplacer : Salle Laboissière (uniquement pour les Associations organisant des activités liées aux sports cérébraux) par :*

*Salle Laboissière (salle accordée en priorité aux associations organisant des activités liées aux sports cérébraux)*

*(Cf. délibération 15 du CM du 12 novembre 2018).*

*Amendement 2 : horaires maxima d'utilisation des salles de l'Église, du Parc, et Laboissière*

*Remplacer dans l'article 3 (page 2/9)*

*Salle de l'Église : 21 h 00 (sauf réunion de travail 23 h 00)*

*Salle du Parc : 21 h 00 (sauf réunion de travail 23 h 00)*

*Salle Laboissière : 22 h 00*

*Par :*

*Salle de l'Église : 23 h 00 (musique non autorisée après 21 h 00)*

*Salle du Parc : 23 h 00 (musique non autorisée après 21 h 00)*

*Salle Laboissière : 23 h 00 (musique non autorisée après 21 h 00)"*

**M. le Maire propose d'intégrer ces modifications.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte le règlement intérieur des salles municipales ainsi modifié.

## ➤ ÉDUCATION

### **13 - Approbation du Règlement intérieur des temps péri et extra-scolaires**

**M. le Maire :** « La modification du règlement intérieur des temps péri et extra-scolaires vous est présentée par M. LAFON. »

**M. LAFON :** « Il s'agit d'un toilettage et d'une modification du règlement intérieur des temps péri et extra-scolaires. Je voudrais vous donner les trois axes principaux qui ont conduit à le rafraîchir.

- D'abord, remettre un peu de cohérence dans le document, parce qu'il y avait des choses un peu incohérentes dans le règlement précédent.
- Ensuite, avaient été mises en place des formules de pré-inscription, comme cela a été dit précédemment, afin de mieux gérer les situations. Ces formules nécessitaient que les parents se pré-inscrivent avant le 10 du mois. Or il est matériellement possible d'avoir une période de pré-inscription sur sept jours ; il y aura donc plus de souplesse, notamment pour les parents qui ont du mal à connaître avant le 10 du mois leurs horaires et leurs besoins dans le cadre du mois.

- Enfin, une extension de nouveaux services au niveau des études pour les CE2.

Par ailleurs, une demande a été faite au sujet des études, en faveur d'une plus large extension. Je voulais vous dire que j'ai demandé que ce sujet soit étudié en détail, pour que l'on sache ce que cela représente et quel en serait l'impact financier. (...) Je pense que c'est quelque chose qui pourrait être très utile. Nous le regardons donc avec bienveillance.

Par ailleurs, je vais répondre à certaines questions. »

**M. le Maire :** « Même s'il n'était pas là, vous avez remarqué ! »

**M. LAFON :** « J'ai non seulement les questions, mais aussi les réponses ! Un certain nombre de questions ont été posées et je trouve intéressant de vous donner quelques éléments, parce que parfois, on a des surprises par rapport au volume.

De fait, en maternelle, 85 % des élèves mangent à la cantine ; ils sont 88 % en élémentaire. Ce sont des taux relativement importants.

Pour l'accueil du matin, les chiffres sont assez surprenants. Si 14 % des enfants de maternelle sont présents à la garderie du matin, ils ne sont que 4 à 5 % en élémentaire, ce qui est relativement faible.

Pour les études, qui ne concernent que l'élémentaire, le taux est faible, ce qui pose d'ailleurs question. Il est de 13 % – à corriger avec le pourcentage des élèves qui aujourd'hui n'ont pas d'étude, mais il reste relativement faible, et il faut vraiment que l'on regarde ce qu'il peut se passer.

En ce qui concerne les activités du mercredi, environ un tiers des 855 élèves de maternelle fréquentent les centres de loisirs, et environ 15 % des élèves d'élémentaire.

Il est intéressant de connaître ces chiffres, parce que l'on se fait parfois d'autres idées, l'on pense qu'il y a beaucoup plus d'élèves. Certains de ces chiffres questionnent, notamment sur les études. Une réflexion devra donc être menée.

Pour le reste, l'on voit que la restauration est un service majoritairement plébiscité, dirais-je.

Voilà quelles sont les réponses aux questions qui ont été posées. Pour toutes les autres questions de tout à l'heure, vous aurez un mail avec les quatre pages de réponses. »

*(Interventions hors micro.)*

**M. LAFON :** « Je ne sais pas répondre à la question qui m'est posée. »

*(Interventions hors micro.)*

**M. le Maire :** « M. FAYE puis M. FREDOUILLE. »

**M. FAYE :** « Merci, M. le Maire. Merci pour les réponses qui ont été données. Simplement, on avait demandé d'harmoniser, comme vous le disiez vous-même, les heures de sortie de tout le monde à 18 h 30, parce qu'il n'y avait plus que deux niveaux qui n'avaient plus cela. L'autre point auquel vous n'avez pas répondu : combien y a-t-il d'élèves actuellement qui mangent à la cantine le mercredi midi ? »

**M. LAFON :** « Écoutez, comme les services sont extrêmement performants, je n'ai pas la réponse sous les yeux, mais il y a beaucoup moins d'élèves le mercredi. Il y en a environ un tiers par rapport à ceux qui mangent à la cantine, on est donc autour de 25 ou 30 % qui mangent le mercredi. »

**M. FAYE :** « Pouvez-vous donner des chiffres plus précis ? les services les ont. »

*(Intervention hors micro.)*

**M. LAFON :** « Il y en a qui mangent et qui partent. C'est vraiment extrêmement faible. D'ailleurs, j'ai été très surpris, y compris dans les rythmes scolaires précédents, il y avait aussi un énorme écart entre le nombre d'élèves qui mangeaient à la cantine le mercredi et le nombre d'élèves qui mangeaient à la cantine les autres jours. »



**M. FAYE :** « Merci de nos faire part des chiffres précis, que manifestement vous ne connaissez pas »  
(*Intervention hors micro.*)

**M. le Maire :** « Très bien. M. FREDOUILLE. »

**M. FREDOUILLE :** « Merci. J'ai bien vu qu'il y avait toujours un menu bio par semaine, est-ce que vous envisagez d'augmenter cette fréquence avant la fin de la construction de la cuisine intercommunale ? »

**M. LAFON :** « Une réflexion est actuellement menée, notamment avec des parents d'élèves, du choix entre des menus bio ou une filière bio sur un type de produits donné. C'est une question qui est actuellement étudiée avec les groupes de travail.

Je vais en profiter pour répondre à un autre sujet, qui a été soulevé en commission, et qui concerne les menus végétariens. Pour l'instant, ce type de menus n'est pas accepté dans le cadre de la réglementation de la restauration collective scolaire. C'est donc très simple, la question est réglée. Il peut y avoir un menu végétarien. D'ailleurs, je remarque que le menu végétarien est vraiment poussé par les élèves en commission des menus, ce qui est intéressant.

En ce qui concerne le bio, ce que nous regardons de près, c'est la façon dont nous pouvons intensifier le bio. Il faut savoir que ce n'est pas parce qu'il n'y a qu'un seul menu bio qu'il n'y a pas de produits bio dans les autres menus, qui ne peuvent recevoir cette qualification faute d'être entièrement bio. Un travail est mené actuellement. La discussion est d'ailleurs intéressante, elle mène à s'interroger sur certains produits, qui pourraient être systématiquement bio, plutôt que de rester sur la logique d'un ou deux menus bio par semaine. C'est donc à l'étude.

D'ailleurs, dans le cahier des charges de la prochaine cuisine centrale, la volonté sera d'aller vers le tout bio. »

**M. le Maire :** « L'idée est d'aller vers le tout bio sous deux à trois ans. »

**M. FREDOUILLE :** (*Intervention hors micro.*)

**M. le Maire :** « M. FREDOUILLE, n'essayez pas de m'énerver. »

**M. LAFON :** « Le tout bio, jusqu'à ce qu'on nous démontre que le bio est lui-même victime de détournements, par exemple. Je n'aime pas parler du "système", mais il y a des gens qui savent très bien s'adapter pour contourner les choses. »

**M. le Maire :** « De plus, M. FREDOUILLE, j'ai appris une chose que j'ignorais : vous êtes pharmacien biologiste. Vous me caricaturiez en me faisant dire ce que je n'ai pas dit sur la méthodologie du calcul de coût des produits du repas et pas sur la nature du repas, c'est un peu agaçant. C'est quasiment une *private joke*, je pense que tout le monde a oublié cette histoire de début de mandat ! »

(*Brouhaha.*)

**M. le Maire :** « M. FAYE. »

**M. FAYE :** « Au sujet des repas bio, je suis assez d'accord avec M. FREDOUILLE. Mais il y a un point qu'il ne faut pas oublier – et là, nous serons tous d'accord, il n'y a pas de discussion – c'est ce qui concerne les circuits courts pour l'alimentation. Je vais prendre un exemple caricatural : des kiwis bio de Nouvelle-Zélande, pour moi, c'est non ! »

**M. LAFON :** « C'est intéressant, parce que vous voyez, à la commission des menus, je découvre des choses, j'apprends. La notion de circuit court est absolument surréaliste : le circuit court ne veut pas dire que le produit provient de moins de 50 kilomètres. (*Brouhaha.*) Je suis d'accord, mais il faut savoir – mais je pense que vous le savez, en tout cas Mme BOURDET le sait – que dans le cahier des charges, beaucoup d'éléments visent à éviter ce genre de situations. Ce qui est extrêmement intéressant d'ailleurs, c'est que l'on peut être très pessimiste sur les menaces futures qui pèsent sur nous, et il est vrai qu'elles sont d'ampleur, mais les enfants sont assez stupéfiants de clairvoyance et

ce sont les premiers à dire qu'il ne faut pas manger de fraises l'hiver, par exemple. Voilà qui est extrêmement intéressant. » (*Brouhaha.*)

**M. FREDUILLE :** « Juste une précision, pour conclure ce point. Effectivement, que ce soit en tri sélectif ou en bio, l'important, ce sont les filières. »

**M. le Maire :** « Nous sommes d'accord, et c'est justement tout ce que nous allons pouvoir travailler avec la nouvelle cuisine. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve le nouveau règlement intérieur des temps péri et extra-scolaires, applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

## ➤ LOGEMENT

### **14 - Garanties d'emprunt accordées par la Ville à la SA HLM EFIDIS - CDC HABITAT SOCIAL – Dans le cadre de réaménagement d'emprunts auprès de la Caisse des dépôts et consignations**

**M. le Maire :** « Cette délibération ouvre toute une suite relative aux garanties d'emprunt. M. DURAND va donc entamer cette longue série. »

**M. DURAND :** « Je vais faire un chapeau introductif sur les cinq délibérations, qui se ressemblent. Je vous rappelle qu'il y a une baisse de l'Aide personnalisée au logement (APL) ; cela conduit à une baisse des loyers encaissés par les bailleurs, donc à une baisse de leurs résultats et, conséquemment, de leur autofinancement. L'État a compensé en demandant à son bras armé, la Caisse des dépôts et consignations, de modifier les emprunts en les allongeant. Les emprunts ont tous été allongés de dix ans, avec une baisse du taux d'intérêt et donc des frais financiers.

Ces délibérations concernant trois bailleurs distincts : EFIDIS, OSICA et FRANCE HABITATION. Le total des encours concernés est de dix millions d'euros. Cela concerne à la fois l'encours des lignes qui sortent et que l'on reprend. En clair, les capitaux correspondants ne sont pas modifiés.

Le premier est EFIDIS. Comme je viens de le dire, son emprunt est augmenté de dix ans. Je vous demande donc de bien vouloir voter, sous la houlette de M. le Maire, pour faire part de votre accord ou pas pour cet allongement. Je signale tout de suite qu'il n'y a pas de prorogation, en ce qui concerne EFIDIS, sur le droit à réservation de logement, parce que le droit dépassait déjà largement la durée de l'emprunt précédent ; il n'est donc pas nécessaire de le modifier. Si vous voulez bien voter, je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci. Nous allons donc commencer par le point 14, correspondant aux emprunts accordés par la Ville... Pardon, une remarque ou une question de M. FAYE, puis M. BUCHET. »

**M. FAYE :** « Comme l'a rappelé M. DURAND, ce sont uniquement des opérations financières, en rallonge des emprunts. Ma question est la suivante : est-ce à la Ville de soutenir ce genre d'action ? Ce n'est même pas pour du logement, c'est uniquement de l'optimisation financière.

Un point est quand même intéressant : on demande un arrangement financier, pour la première délibération, avec une garantie d'emprunt de la Ville, avec, je dis bien, aucune, aucune contrepartie pour la Ville. On arrive là, je dirais, à l'exercice extrême, et c'est bien indiqué : la Ville, que va-t-on faire, on va juste dire qu'on ne fait rien. Donc je pense qu'il faudrait dire non quand il n'y a strictement rien pour la Ville. C'est le cas de la première garantie demandée. »

**M. DURAND :** « C'est le cas pour toutes. »

*(Intervention concomitante hors micro de M. FAYE.)*

**M. DURAND :** « On prolonge, il n'y a aucun gain complémentaire. Sur le premier, comme le droit de réservation était beaucoup plus long, il dépassait déjà largement. C'est pour cela qu'il n'a pas été renégocié, voilà tout. »

**M. FAYE :** « Mais quand il n'y a aucun gain pour la Ville, zéro, je pense qu'il faut savoir dire stop à ce niveau-là. Il faut qu'ils proposent quelque chose en compensation à la Ville, même si c'est mineur. »

**M. DURAND** : « (...) Je reprends le raisonnement qu'a tenu quelqu'un un jour : nous en sommes à 55 millions d'euros, et un jour, il faudra vraisemblablement dire stop, mais pour l'instant, nous continuons. »

**M. le Maire** : « Merci pour cette précision. M. BUCHET va nous en remettre une petite couche sur les garanties. »

**M. BUCHET** : « Juste un point, pour rappeler que je me réjouis qu'enfin la Ville, à l'unanimité je l'espère, va pouvoir continuer à garantir pour faire du logement social. »

**M. le Maire** : « J'ai la sensation d'avoir déjà entendu cette intervention, M. BUCHET. »

**M. BUCHET** : « Tout à fait, mais il est important de le rappeler, parce qu'à l'époque, c'était un sujet de discorde qu'il y avait entre les gens qui vous accompagnent. »

**M. le Maire** : « Tout le monde évolue. »

**M. BUCHET** : « Heureusement qu'il y a des bailleurs sociaux pour faire ce travail, je tiens à le dire, pour loger de nombreux Fontenaisiens et je tiens à le dire aussi, dans la difficulté dans laquelle les bailleurs sociaux sont actuellement placés en raison de la politique gouvernementale, vous l'avez en partie rappelé dans votre intervention. Je souris particulièrement à cette délibération car, comme vous avez pu le noter, notamment parmi les opérations qui ont été rendues possibles, c'est la création de la résidence Boris Vildé, dans un quartier où il n'y avait aucun logement social, de pouvoir en créer. »

**M. le Maire** : « Cela étant, nous avons peut-être quelques petites divergences d'appréciation sur les avantages des garanties d'emprunt. Je mettrai simplement un petit bémol à ce qui a été dit : malgré tout, compte tenu de l'évolution actuelle de la réglementation et des lois, les bailleurs ont, hélas, de moins en moins besoin de la Ville. Finalement, la garantie d'emprunt reste quand même, à peu près, notre seul moyen d'avoir une vraie pression sur un bailleur pour lui expliquer que sa gestion de proximité n'est pas à la hauteur de ce que l'on attend. C'est ce que nous avons fait récemment, sur le Val Content par exemple, dans l'une des garanties d'emprunt que nous allons évoquer aujourd'hui ou qu'il l'a été la fois précédente. À l'évidence, il y avait une vraie situation, peut-être pas de mépris, mais de laisser-aller dans la prise en compte des avis des locataires. Cela nous permet donc de rester un peu dans le jeu.

Je vous rappelle qu'en septembre, grâce précisément à ces garanties d'emprunt, nous avons décidé de convoquer l'ensemble des bailleurs qui sont présents aujourd'hui dans la commune, de façon à faire une conférence des bailleurs et à faire un point des différents problèmes de chacune des résidences de la commune. Cela permettra de peser un peu sur les bailleurs, afin qu'ils adaptent leur politique d'entretien et de gestion du quotidien à un certain nombre de demandes récurrentes de nos concitoyens. Malgré tout, c'est un moyen de rester dans la boucle au moment où les bailleurs n'ont plus besoin de beaucoup d'autorisations de la part de la Mairie, dans le cadre des dernières lois qui ont été votées.

Je vous propose de passer au vote, si vous en êtes d'accord.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pas de NPPV ? Non. Je vous remercie. La délibération est adoptée. »

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide :

- Le garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne des prêts réaménagée (n° 1103394 d'un montant initial de 1 913 672 euros remboursable sur 30 ans ayant permis de financer la construction de la résidence Boris Vildé à Fontenay-aux-Roses, et n° 1218150 d'un montant de 6 296 018 euros remboursable sur 30 ans ayant permis de financer l'opération d'acquisition/amélioration de la résidence de la Roue), initialement contractées par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe "Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque ligne des prêts réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de

remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

- Les nouvelles caractéristiques financières des lignes des prêts réaménagés sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe "Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagés", qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagés sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

À titre indicatif, le taux du Livret A au 29 juin 2018 est de 0,75 %.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagé référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

- La garantie de la Collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- Le Conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à M. FAYE), J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET) s'abstiennent].

### **15 - Garantie d'emprunts accordée par la Ville à la SA HLM OSICA - CDC HABITAT SOCIAL – Dans le cadre de réaménagement de dettes auprès de la Caisse des dépôts et consignations**

**M. DURAND :** « Cette délibération est similaire à la précédente, pour OSICA. »

**M. le Maire :** « Il est essentiellement question du Val Content, d'ailleurs. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est le même vote ? »

**M. FAYE :** « Non »

**M. le Maire :** « Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- Le garant réitère sa garantie pour le remboursement de la ligne du prêt réaménagé, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe "Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagés", à savoir la ligne n° 0477673 du prêt (PLS) d'un montant initial de 17 501 226 francs ayant permis de financer la construction des 48 logements de la résidence des Fauvettes sise 72-72 ter, avenue du Maréchal Foch.

La garantie est accordée pour la ligne du prêt réaménagé, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

- Les nouvelles caractéristiques financières de la ligne du prêt réaménagé sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe "Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagés", qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite ligne du prêt réaménagé sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

À titre indicatif, le taux du Livret A au 29 juin 2018 est de 0,75 %.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à la ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

- La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- Le Conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

### **16 - Prorogation des droits de réservation de logements de la Commune en échange d'une garantie d'emprunt accordée à la SA HLM OSICA - CDC HABITAT SOCIAL**

**M. DURAND** : « Cela concerne dix logements. »

**M. le Maire** : « Nous sommes au maximum, de toute façon.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve, en contrepartie de la garantie d'emprunt apportée par la Ville, la prorogation des droits de réservation de la Commune pour une durée de 10 ans sur 10 logements de la Résidence des Fauvettes, sise 72-72 ter, avenue du Maréchal Foch, et autorise le Maire à signer la convention.

### **17 - Garanties d'emprunt accordées par la Ville à FRANCE HABITATION – Dans le cadre de réaménagement d'emprunts auprès de la Caisse des dépôts et consignations**

**M. DURAND** : « Pour FRANCE HABITATION, je rappellerai simplement que nous avons pris comme politique d'accepter de modifier les cautions quand nous sommes d'accord avec l'actionnariat, que c'est un actionnariat de référence présentable. Pour les deux premiers, c'est la Caisse des dépôts et consignations, il n'y a donc pas de problème. Pour FRANCE HABITATION, il n'y a pas de problème non plus. La première délibération les concernant consiste à allonger de dix ans la garantie d'emprunt, comme pour les deux bailleurs précédents. Je vous propose donc d'en délibérer. »

**M. le Maire** : « C'est donc la même délibération.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- Le garant réitère sa garantie pour le remboursement des lignes des prêts réaménagées, à savoir la ligne n° 224328 d'un montant de 513 504,70 euros (3 368 370 francs) garantie par la Ville en date du Conseil Municipal du 27 juin 1988 ; la ligne n° 224509 d'un montant identique de 513 504,70 euros (3 368 370 francs) garantie par la Ville en date du 27 juin 1988 ; la ligne n° 224665 d'un montant de 1 246 347,70 euros (8 175 505 francs) garantie par la Ville en date du 12 juin 1989 et la ligne n° 224929 d'un montant de 2 073 351,61 euros (13 600 295 francs) garantie par la Ville en date du 12 juin 1989, initialement contractées par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer la construction des 78 logements de la résidence Boucicaut sise 2, avenue du Parc/1 et 7, place de l'Église/24, rue Boucicaut, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe "Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées", à savoir que l'amortissement de l'emprunt soit étalé sur une période de dix années supplémentaires avec révision du taux d'intérêt actuariel, initialement indexé sur le Livret A + 1,2 %, et désormais indexé sur le Livret A + 0,6 %.

La garantie est accordée pour les lignes des prêts réaménagés selon l'avenant 88573, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

- Les nouvelles caractéristiques financières de la ligne du prêt réaménagée sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe "Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées", qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Le taux du Livret A effectivement appliqué aux lignes des prêts réaménagés sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

À titre indicatif, le taux du Livret A au 29 juin 2018 est de 0,75 %.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à la ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

- La garantie de la Collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- Le Conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

## **18 - Prolongation des droits de réservation de logements de la Commune en échange d'une garantie d'emprunt accordée à la SA HLM FRANCE HABITATION**

**M. DURAND** : « Cela porte sur 16 logements, pour dix années supplémentaires. »

**M. le Maire** : « Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve, en contrepartie de la garantie d'emprunt apportée par la Ville concernant les lignes de prêts réaménagés auprès de la CDC (lignes n° 224328 ; n° 224509 ; n° 224665 ; n° 224929), la prolongation des droits de réservation de la Commune pour une durée de 10 ans sur 16 logements de la résidence Boucicaut, sise 2, avenue du Parc/1 et 7, place de l'Église/24, rue Boucicaut à Fontenay-aux-Roses, et autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

## **➤ CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ**

### **19 - Signature de la convention de partenariat avec le réseau Osmose**

**M. le Maire** : « La parole est à Mme BULLET. »

**Mme BULLET** : « Merci, M. le Maire. Le réseau santé Osmose est habilité par l'Agence régionale de santé pour intervenir dans quatorze villes du sud des Hauts-de-Seine, dont Fontenay-aux-Roses, sur les thèmes suivants :

- Cancérologie ;
- Gérontologie ;
- Soins palliatifs ;
- Accès aux soins.

Ses objectifs sont de soutenir les patients dans leur parcours de santé, accompagner leurs aidants et relier les soignants.

Son public est constitué des personnes adultes concernées par le cancer et/ou la dépendance liée à l'âge et/ou les soins palliatifs et/ou des difficultés d'accès aux soins.

Les Permanences d'accès aux soins ambulatoires (PAS), qui nous sont proposées, sont des dispositifs proposant un accompagnement des personnes sans couverture sociale ou avec une couverture partielle, réduite, dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits et facilitant leur accès aux soins.

Les PAS sont hospitalières. L'Agence régionale de santé développe des expérimentations en région pour des PAS ambulatoires, c'est-à-dire organisées par des structures proposant des soins de ville. Dans ce cadre, le réseau de santé Osmose est missionné par l'ARS pour exprimer une permanence d'accès aux soins ambulatoires dans le sud du département des Hauts-de-Seine.

Le réseau de santé Osmose a proposé un projet à trois centres municipaux de santé du sud du département : Fontenay-aux-Roses, Malakoff et Bagneux. Ces PAS sont destinées aux personnes en situation de vulnérabilité, comme je vous l'expliquais, socio-économique, sans couverture sociale ou avec une couverture partielle, ayant besoin de soins ne nécessitant pas de plateau technique hospitalier et installées sur le territoire couvert par le réseau Osmose.

Dans ce cadre, Osmose centralisera les demandes de recours à ce dispositif, organisera les rendez-vous médicaux et sociaux, prévoira l'interprétariat si nécessaire – c'est une chose très importante – coordonnera les suivis individuels des personnes, soutiendra les partenaires – formations, analyse de la pratique régulière – prendra en charge financièrement le coût des soins s'ils ne peuvent être couverts par l'Assurance maladie au bout de trois mois.

Le Centre municipal de santé proposera donc aux patients orientés par le réseau Osmose une consultation de médecine générale ou spécialisée sans avance de frais, un protocole de soins nécessaires, un accueil social pour faciliter l'accès aux soins.

La finalité de ce projet est donc de contribuer à l'insertion médico-sociale des personnes dans le droit commun et à leur ancrage pérenne dans un parcours de proximité.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

**M. le Maire :** « Merci, Mme BULLET. Comme nous le voyons, il s'agit d'une convention avec un réseau qui nous permet de prendre soin des plus fragiles, et qui est, en quelque sorte, le chaînon manquant entre les structures préexistantes au niveau des hôpitaux – fort heureusement, dans notre pays, l'accès aux soins est tout de même assez large – et le maillage de ville et, notamment, des centres de santé. Mme BOURDET. »

**Mme BOURDET :** « Merci. Je voudrais revenir un instant sur l'article 7, qui précise que les modalités pratiques d'organisation vont se mettre en place ultérieurement. Mais l'expérience que nous avons, par exemple, avec des modalités de versement de l'aide personnalisée d'autonomie, qui ont pris des retards qui sont même contraires à la loi, m'amène à dire que, bien entendu, cette opération est très importante, mais qu'il s'agira d'être très vigilant pour ne pas retomber dans toutes les catastrophes que l'on vient de constater récemment sur l'attribution de l'APA. »

**M. le Maire :** « Merci ; nous serons très vigilants. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve la convention de partenariat « PASS ambulatoire » entre la Ville et le réseau Osmose, et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**20 - Présentation du rapport annuel 2018 de la Commission communale pour l'accessibilité (CCA)**

**M. le Maire :** « La parole est à Mme BULLET. »

**Mme BULLET :** « Le rapport de la Commission communale pour l'accessibilité pour l'année 2018 a été présenté à la Commission le 21 mars 2019, au Conseil d'administration du CCAS le 3 avril 2019 et l'est, ce soir, au Conseil Municipal.

Cette Commission communale pour l'accessibilité est composée de cinq membres élus, dont un de l'opposition. Obligatoire depuis 2005, elle existait mais n'avait jamais statué. Depuis le 24 janvier 2018, nous l'avons renouvelée et nous la faisons vivre. Nous avons déjà effectué beaucoup de travail.

Le rôle de cette Commission est de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, du logement et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et fait toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, notamment des supports de communication (le site Internet, le magazine, notamment).

Cette Commission est donc composée d'élus et de membres associatifs. Des propositions nous sont apportées à chaque fois par les membres. Des groupes de travail ont été organisés sur certaines thématiques. Nous essayons donc d'avancer, peu à peu. Nous avons aussi fait l'Ad'AP, le recensement des établissements recevant du public, et cherché comment améliorer la situation.

En 2018, nous avons souhaité travailler principalement sur deux thématiques. D'une part, il convenait de mettre à jour la charte Ville Handicap, signée en avril 2001, ce que nous verrons lors de la délibération suivante. D'autre part, il s'est agi de formaliser l'engagement de la Commune avec l'association SAIS 92, qui est un service d'information pour la scolarisation des enfants handicapés.

Au-delà, je vous rappelle que, notamment, tout ce qui concerne les travaux du quartier des Blagis, qui va être rénové, met en œuvre une accessibilité. Souvent, les immeubles n'ont pas d'ascenseur ou ont déjà trois marches pour accéder au rez-de-chaussée. Tous ces projets d'amélioration s'inscrivent dans le cadre de l'accessibilité. Il convenait également de revoir l'accès au Centre municipal de santé. Tout cela, nous l'avons fait, et nous le faisons couramment. Nous essayons de faciliter les conditions de vie de toutes les personnes handicapées, notamment des enfants. Onze enfants handicapés ont ainsi été inclus en périscolaire, l'Éducation nationale se chargeant du domaine scolaire. Cela n'était pas fait auparavant et demande beaucoup de travail, chaque enfant ayant une difficulté spécifique et demandant un accompagnateur spécifique.

Les partenariats se développent. Les agents sont sensibilisés, notamment grâce à des formations ; les actions sont consensuelles et emportent l'adhésion de tous, que ce soient des associations ou des professionnels (Mairie ou autres).

Je tiens à souligner qu'à la dernière Commission, le référent de France Handicap 92 est venu, et nous a adressé ses félicitations. Il a indiqué que peu de communes travaillaient autant et aussi bien sur l'accessibilité. J'en étais très fière et je remercie notamment tous les services municipaux, aussi.

Le rapport concerne aussi les travaux, par rapport à l'Ad'AP, nous avons eu un peu de retard sur certains points. En revanche, des avancées ont eu lieu sur d'autres sujets. Nous en parlons notamment avec M. CHAMBON et M. LHOSTE, qui viennent nous éclairer, de même que les services techniques, évidemment. »

**M. le Maire :** « Merci pour ce rapport. *A priori*, la loi prévoit que nous en prenions acte et qu'il soit ensuite adressé au Préfet. M. FAYE veut intervenir. Ce n'est pas un débat, mais je vous en prie. Logiquement, c'est simplement un rapport de présentation. »

**M. FAYE :** « Je serai bref. Je dirai simplement que ce rapport met en exergue le manque de logements pour les personnes handicapées. Je vois que le nombre de familles présentant un handicap, relogées en 2018, est de six, alors que 80 demandeurs de logement présentent un handicap. Quand je vois que la Loi ELAN a réduit drastiquement le nombre de logements pour



handicapés, il y a un vrai problème. On ne peut pas, à la fois, dire qu'il faut faire pour les handicapés et voter une loi qui réduit drastiquement l'accès des handicapés au logement. C'est tout. »

**M. le Maire :** « Nous ne faisons pas de politique à ce niveau, nous ne prenons donc pas part à ce débat. Je vous propose de prendre acte de ce rapport. Je vous remercie. »

Le Conseil municipal **prend acte** de la présentation du rapport de la Commission communale pour l'accessibilité pour l'année 2018.

## **21 – Approbation de la charte Ville Handicap**

**M. le Maire :** « Mme BULLETT reprend la parole. »

**Mme BULLETT :** « Merci, M. le Maire. La charte Ville Handicap, comme je vous le disais, existait déjà depuis 2001 mais elle datait un peu. Nous l'avons donc reprise, avec le groupe de la Commission communale pour l'accessibilité.

Cette charte définit les objectifs et les moyens communs, ainsi que les efforts qui doivent être fournis pour permettre à tout citoyen de vivre la ville en toute liberté et réelle autonomie. Il y avait déjà des éléments très satisfaisants, qui ont été conservés ; d'autres points ont évolué. Par exemple, pour tout ce qui relève de l'accès à l'informatique, le site de la Ville n'existait pas en 2001. Nous avons donc travaillé sur ce sujet, notamment avec Mme CROCI. Cela a été beaucoup plus compliqué qu'on ne peut l'imaginer.

Nous avons travaillé avec les associations qui font partie de la Commission, notamment l'association Valentin Haüy, pour les non et malvoyants, l'APF France Handicap (anciennement Association des paralysés de France), l'association France Alzheimer, qui sont toutes signataires de la charte. Nous avons des propositions qui ont été validées lors de la Commission du 21 mars 2019, puis approuvées par le CCAS le 3 avril 2019. Je vous demande de bien vouloir en délibérer ce soir, en Conseil Municipal. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci, Mme BULLETT. Je voudrais d'ailleurs remercier votre action, depuis notre arrivée en 2014, en faveur de l'inclusion des personnes handicapées, qui est tout à fait multiforme, aussi bien dans le cadre d'expositions en collaboration avec la culture que dans celui de la réanimation de la Commission d'accessibilité, qui a aussi nécessité un important travail de bilan, ou encore pour la charte Ville Handicap. Nous avançons dans le bon sens. Je me rappelle aussi les différentes mesures que nous avons prises pour les malvoyants, avec les parcours dans la ville. Ce sont des choses qui existent souvent ailleurs, mais qui restaient à mettre en place, et je crois que nous avons réalisé d'assez gros progrès dans ce domaine. Donc, merci beaucoup.

Avant de passer au vote, y a-t-il une remarque ? Non ; je vous propose d'approuver cette charte Ville Handicap. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de ce vote unanime. »

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve les termes de la charte Ville Handicap annexée à la délibération et autorise le Maire ou son adjoint à signer ladite charte.

## **➤ JEUNESSE**

### **22 - Approbation d'un dispositif de « bourses de l'initiative » pour les jeunes**

**M. le Maire :** « La parole est à Mme GAGNARD. »

**Mme GAGNARD :** « Merci, M. le Maire. Il s'agit d'un dispositif qui était déjà connu mais qu'il convient de redynamiser. Ce qui domine dans l'intention qui est la nôtre, c'est d'accompagner un parcours éducatif de jeunes – cela s'adresse à des jeunes majeurs, de 18 à 25 ans – selon trois axes :

- La formation au BAFA ;
- L'aide au départ autonome ;
- Le financement du permis de conduire.

Dans ces trois axes, nous souhaitons que le jeune puisse trouver un appui à un projet individuel. C'est pourquoi je vous disais précédemment que ce qui est essentiel, c'est le lien qui se tisse entre un animateur, un éducateur, et ce jeune, pour le pousser à avoir un projet et à le mener à terme.

Un certain nombre de contreparties existent : dans ce système de bourses, non seulement la Collectivité est appelée à intervenir à travers une procédure structurée – le dossier à remplir doit ainsi passer devant une commission – mais, une fois l'attribution financière faite, généralement directement auprès du prestataire pour l'auto-école ou le BAFA, l'idée est aussi que des liens soient tissés entre les deux parties : d'une part, le jeune qui reçoit ce soutien financier, qui reste assez partiel, quand même : c'est une partie du financement d'un projet qu'il convient d'élaborer ; d'autre part, pour le BAFA, les centres de loisirs de la ville. Pour les autres projets, il s'agira de faire en sorte que le jeune puisse restituer son projet, revenir dessus. Dans l'esprit de ce dispositif, ce qui est intéressant aussi, c'est qu'à partir du moment où cette accroche avec le jeune se fait et se tisse au fil du déploiement du projet, il puisse y avoir de la part du jeune une certaine forme d'implication dans les associations. Il est ainsi prévu, pour ceux qui auront une attribution financière, la possibilité de dix heures exercées dans des associations. C'est un ensemble de liens qui s'élaborent autour du jeune pour le pousser à réaliser quelque chose qui lui tient à cœur.

Ce dispositif existait antérieurement ; il est redynamisé, il est remis en place, et sera animé par le service Jeunesse, notamment dans le cadre de l'antenne jeunesse du quartier des Paradis. Il y aura une procédure de commission.

Le budget prévu est somme toute modeste, mais nous aviserons ultérieurement. Si ce dispositif connaît le déploiement que nous souhaitons, c'est-à-dire un déploiement qui ne consiste pas uniquement à attribuer de l'argent, mais à créer une dynamique d'autonomie du jeune et à l'aider à entamer un parcours vers un objectif qui lui tient à cœur, nous verrons en fonction des projets qui seront reçus s'il convient de modifier cette enveloppe. Celle-ci est somme toute modeste, mais encore une fois, ce n'est pas l'attribution financière qui importe le plus, c'est d'abord l'idée que le jeune fasse quelque chose de l'ordre d'un effort pour lui-même. Je crois que c'est dans cet esprit que cette délibération vous est présentée ce soir. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

**M. le Maire :** « Merci, Françoise. Il s'agit en effet d'un outil qui permet de contractualiser avec un jeune, de mettre un certain nombre d'éléments dans le contrat, avec l'espoir d'une progression et parfois de trouver, qui un emploi, qui une insertion dans un projet professionnel. Ce sont des outils qui sont bien utiles, qui existaient déjà de loin en loin. Ce n'est pas un sujet complètement innovant, mais cela est assez pragmatique et fonctionne plutôt bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- D'accorder un budget de 3 500 euros pour le dispositif des bourses de l'initiative ;
- De décliner un montant maximal des aides de la manière suivante :
  - o 200 euros pour une aide relative à un départ autonome ;
  - o 300 euros pour une aide relative au BAFA ;
  - o 400 euros pour une aide relative au financement du permis B.

Cette somme sera imputée sur le budget 2019.

- De décider que le Maire, Président de la Commission d'attribution des bourses de l'initiative, désignera ses membres, composés d'un collège d'élus parmi lesquels un élu désigné par l'opposition, d'un collège de partenaires associatifs et d'un collège d'anciens boursiers ;
- D'approuver le règlement de fonctionnement d'attribution des aides dites "bourses de l'initiative".

### **23 - Convention d'objectifs et de partenariat entre la Ville et l'association d'insertion Active-Faraide**

**M. le Maire :** « Pour ce dernier point à l'ordre du jour, la parole est toujours à Mme GAGNARD. »

**Mme GAGNARD :** « Merci, M. le Maire. L'association Faraide, qui s'appelle désormais Active-Faraide, est une association très ancienne, qui s'est mise en place à Fontenay et dont l'objectif est d'accompagner des publics éloignés de l'emploi vers l'emploi ; des publics souvent précarisés, pour lesquels un ensemble de problèmes se posent, au-delà de la mise à l'emploi ou du retour à l'emploi.

Nous avons toujours entretenu avec cette association un cadre partenarial, à travers une convention d'objectifs qui est le propos de la délibération qui vous est présentée ce soir.

Il s'agit de rebâtir le partenariat en ayant en tête que cette association a fusionné avec l'association Active 92, l'une des plus importantes associations d'insertion du département. Ce que nous voyons, c'est que depuis cette fusion qui date du début de l'année 2018, il y a une véritable dynamisation de l'association, qui reprend notamment en profondeur les parcours de formation adaptés pour les Fontenaisiens qui ont affaire à elle. Ces personnes trouvent à Active-Faraide un espace où elles peuvent entrer dans l'emploi en direction soit des particuliers, soit d'autres associations, soit de différents intervenants.

Je crois qu'au cours de la commission, un certain nombre de confusions se sont exprimées, puisque nous avons parlé dans le rapport de présentation, afin que les élus aient un ensemble de détails, d'un marché à bons de commande qui doit se tenir, puisque nous avons également, avec l'association Faraide et désormais avec Active-Faraide, mis en place avec les services de la Mairie un plus. La Collectivité communale a souhaité tisser des liens plus spécifiques avec l'association d'insertion autour de petits emplois, notamment autour des services techniques. L'association a pu déployer des heures qui ont été mises à la disposition des Fontenaisiens.

Je rappelle que l'association dispose d'un confortable pavillon, qu'elle a d'ailleurs contribué elle-même à rénover. Elle est installée dans une grande proximité à Fontenay-aux-Roses. Elle ne cible pas uniquement les Fontenaisiens, mais les dispositions que nous mettons en œuvre concernent prioritairement les Fontenaisiens. Je vous prie de bien vouloir délibérer de ce renouvellement de la convention d'objectifs. Je précise clairement qu'il s'agit de la convention d'objectifs : c'était un point de débat en commission, il y avait eu confusion entre le lancement d'un marché, d'un appel d'offres concernant les heures que la Mairie pourrait mettre à disposition dans le cadre de l'employabilité des Fontenaisiens, mais il y a, au-delà de cela, pour la convention d'objectifs que nous traitons ce soir, un cadre beaucoup plus large, qui est le cadre global de partenariat. C'est un sujet pour lequel je vous demande de bien vouloir délibérer, en précisant qu'il y a eu, à Fontenay-aux-Roses, une grande tradition d'articulation très ancienne entre les services de la Ville, les partenaires et cette association, dont la fusion en Active-Faraide a produit, je pense, un élément de dynamisation tout à fait intéressant, notamment en ce qui concerne l'approche de formation et la mise à l'emploi très personnalisée. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

**M. le Maire :** « Merci, Françoise. Y a-t-il des remarques ? M. FAYE, puis Mme SOMMIER. »

**M. FAYE :** « Merci, M. le Maire. Je n'ai toujours pas compris quel était le but de cette délibération. En effet, on nous propose une convention, si l'on regarde, avec Active-Faraide, et l'on constate que dans l'article 2, cette convention est valable pour une durée de trois ans, renouvelable de manière tacite. Simultanément, dans le même rapport de présentation, on nous dit que le marché arrivant à échéance en date du 3 juillet 2019, c'est-à-dire dans quinze jours, une nouvelle mise en concurrence va être lancée dans les semaines à venir. Je suis navré, ou la convention c'est le cahier des charges du marché, dans ce cas-là, pourquoi, en attendant que le marché soit conclu, on ne renouvelle pas pour trois à six mois, en attendant le nouveau marché ? On ne peut pas à la fois dire qu'on fait une mise en concurrence – c'est marqué noir sur blanc – et en même temps qu'on fait une convention avec Faraide, qui n'est donc pas en concurrence. J'avoue ne pas comprendre. C'est tout. »

**M. le Maire :** « M. FREDOUILLE... Mme SOMMIER, pardon. »

**Mme SOMMIER** : « Moi, je suis particulièrement intéressée par cette convention, et surtout par le fait qu'elle prévoit des clauses d'insertion. C'est un sujet sur lequel j'avais beaucoup travaillé à l'époque de Sud-de-Seine ; cela permet l'accès ou le retour à l'emploi de personnes éloignées de l'emploi, qui ont des difficultés sociales et professionnelles. On leur réserve un volume d'heures de travail et on établit une sorte de parcours professionnel. Comme il y a de nombreux chantiers dans la ville, je voudrais savoir si on en avait prévu beaucoup actuellement, si on les avait favorisés, et dans quel secteur. Merci beaucoup. »

**M. le Maire** : « Encore une fois, la convention n'a pas pour but de lister le nombre d'heures. Comme vous le savez, depuis 2014, nous avons relancé un vrai partenariat avec Faraide et l'emploi de personnes en difficulté – parfois handicapées, mais surtout en difficulté, en ce qui concerne Faraide. La convention fixe un cadre partenarial puis, si l'on décide de passer un marché pour une aide au jardinage pour les jardins publics par exemple, à ce moment, il y a un marché. Mais ce n'est pas le même cadre. Il y a, en premier lieu, la convention qui encadre les rapports entre l'association et la Ville, et notamment divers aspects qui ne sont pas de l'ordre de l'appel d'offres ; en second lieu, il y a un appel d'offres pour une action particulière qui peut entrer dans le cadre de cette convention. Ce sont donc deux choses différentes. Je sais que c'est toujours un peu difficile à conceptualiser.

Je ne pense pas que nous puissions vous donner ce soir la liste intégrale des projets, mais nous nous posons toujours la question : à chaque fois que nous avons un chantier quelconque ou une opération nouvelle dans la ville, nous nous interrogeons sur la place éventuelle d'un contrat d'insertion, de façon à y faire entrer quelques personnes. Ce n'est d'ailleurs pas forcément le moins-disant, en termes de coût, car il y a un petit surcoût, mais cela permet d'avoir une vraie action, en prise directe avec ces personnes qui sont des Fontenaisiens en difficulté. Pour chaque opération, est lancé un marché.

Compte tenu des explications, je propose de passer au vote. Nous n'allons pas y passer la soirée, M. FAYE. »

**M. FAYE** : « La délibération ne fait absolument pas mention du marché. »

**M. le Maire** : « Non, et c'est normal. »

**M. FAYE** : « Donc on aurait pu éviter, dans le rapport de présentation, de nous mettre l'élément du marché qui vient un peu troubler cette délibération. »

**M. le Maire** : « Peut-être y a-t-il eu une formulation maladroite, je vous le concède. Mais c'est un simple rapport de présentation, ce n'est pas la délibération.

Compte tenu de ces précisions, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve la convention d'objectifs et de partenariat entre la Commune et l'association Active-Faraide, et autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

**M. le Maire** : « Nous avons donc épuisé l'ordre du jour, à une heure d'ailleurs extrêmement précoce. Mais nous avons huit vœux à suivre, quand même. »

## ➤ VŒUX

**M. le Maire** : « Parmi ces huit vœux, deux sont présentés par la majorité municipale. L'un concerne le maintien de la quatrième classe à l'école des Ormeaux ; l'autre est relatif à la dépollution du site du Commissariat à l'énergie atomique. Deux vœux ont été déposés par M. BUCHET, sur la politique hospitalière du Gouvernement et sur la privatisation d'Aéroports de Paris, de mémoire. Quatre vœux émanent du groupe Associatif et Citoyen.

Je vous propose d'étudier ces vœux dans leur ordre de dépôt. »

## **24 - Vœu présenté par la majorité municipale pour « Accélérer la dépollution du site du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de Fontenay-aux-Roses »**

**M. le Maire :** « Comme vous le savez, le site de Fontenay-aux-Roses existe depuis 1946. Il a eu une activité nucléaire qui a perduré presque jusqu'en 1995, date à laquelle ont commencé la dépollution de ce site et le démantèlement des activités nucléaires du CEA de Fontenay.

Dans la période initiale de mise au point de la pile zéro énergie, dite ZOE, un certain nombre de contaminations assez lourdes ont eu lieu, y compris avec du plutonium radioactif, sous un ou deux sites qui correspondent aux anciens laboratoires du CEA. C'est vraiment à l'intérieur du site du CEA.

En pratique, les opérations de décontamination durent déjà depuis de nombreuses années, depuis près de trente ans. Elles devaient se terminer en 2025 mais en 2015, la date a été reportée à 2035. Il paraît quand même que la principale cause, en dehors de la délicatesse de l'opération qui nécessite des procédures très lourdes, réside dans l'insuffisance des moyens de sa mise en œuvre.

Nous avons d'ailleurs profité de l'étude qui a été publiée par Greenpeace sur "les déchets radioactifs près de chez vous", il y a quelques semaines.

Il serait ainsi question d'adresser au ministre de la Transition écologique le vœu suivant :

"Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni le 17 juin 2019, demande au ministre de la Transition écologique et solidaire de mettre les moyens financiers afin d'assainir cette zone dans les délais conformes à ceux annoncés initialement."

M. FREDOUILLE et M. FAYE souhaitent intervenir. »

**M. FREDOUILLE :** « Merci, M. le Maire. Je suis évidemment pour ce vœu, mais je voudrais partager une petite anecdote. Lors d'une réunion de la CLI, j'ai vu M. BERGER très angoissé que ce ne soit pas dépollué rapidement. Je me disais que, quand même, cet homme-là avait tourné sa veste, ce n'est pas possible : je rêve ! Naïf que je suis ! J'ai compris après qu'en fait, il voulait dissiper les craintes des promoteurs qui ne sont pas très enthousiastes à l'idée de construire sur un site potentiellement pollué. »

**M. le Maire :** « Il faut quand même préciser que le site dont nous parlons est le site d'EDF, qui est à Clamart, où 2 500 logements sont en effet prévus. Pour information, d'ailleurs, 2 500 logements sur ce site représentent 1 000 logements de plus que ce qui est prévu à Fontenay jusqu'en 2030, simplement pour recadrer les ordres de grandeur. Bien évidemment, c'est une problématique qui n'est pas du tout celle de Fontenay. Je voudrais également préciser, pour information, que, depuis, un peu de terrassement a été fait, de nombreux camions de terre sont partis, et tous sont passés sous des portiques de détection. Aucun camion n'a fait sonner les portiques. Il n'y a donc à ce jour aucune contamination radioactive qui ait été détectée sur le terrain de Clamart. »

**M. LAFON :** « Un petit complément, pour avoir travaillé sur ce site pendant quelques années. Je pense que le seul lieu de pollution de ce site est l'ancien garage automobile des véhicules EDF, où il y avait effectivement une fosse de vidange et où l'on peut trouver quelque chose. Pour le reste, à ma connaissance, il n'y a rien. Il faut arrêter d'essayer de faire peur à tout le monde. »

*(Interventions hors micro.)*

**M. le Maire :** « M. FAYE. »

**M. FAYE :** « Merci, M. le Maire. Votre vœu explique et montre bien que des opérations de dépollution peuvent être très longues et coûter extrêmement cher. Cela n'est qu'une raison de plus d'attendre que l'on fasse faire et payer par le Département la dépollution éventuelle du site du Panorama qui, je le rappelle, à la différence de la ZAC du Panorama de Clamart, est l'ancienne fosse Bazin, qui a servi de dépotoir pendant des années au CEA, pour des produits chimiques ou, certains disent, *a priori* peut-être des déchets nucléaires. »

**M. le Maire :** « Les "certains" sont morts depuis longtemps, quand même ! »

**M. FAYE :** « C'est pour vous dire que votre propre vœu montre bien l'urgence d'attendre pour acheter ce terrain.

Un dernier point ; vous avez parlé des promoteurs, quelque chose de très intéressant. Je vous conseille de prendre toutes les plaquettes publicitaires des promoteurs de la ZAC du Panorama – il y en a un paquet : aucune, je dis bien, aucune, n'indique qu'il y a le CEA à côté de la ZAC du Panorama. Je dis bien : aucune. On pourrait se poser la question du pourquoi. »

**M. le Maire :** « Écoutez, nous, nous savons qu'il existe ; nous l'évoquons même à chaque Conseil depuis qu'ils nous ont fait un chèque de 9,5 millions d'euros ! On ne risque pas de l'oublier.

Cette démonstration vous appartient. Nous ne faisons pas le choix de l'attente, car nous considérons qu'il est nécessaire d'avancer, sinon, dans trente ans, nous y serons encore. L'idée est précisément d'essayer d'accélérer les choses.

Puisque je vois qu'il n'y a pas d'opposition sur le fond, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ce vœu ? Qui s'abstient ? NPPV ? Non. Très bien. Unanimité pour ce vœu ; je vous remercie. »

**"VŒU DÉPOSÉ PAR LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

**« Accélérer la dépollution du site du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de Fontenay-aux-Roses »**

*À partir de 1946, le centre de recherche du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de Fontenay-aux-Roses a été contaminé lors de son activité nucléaire. Bien que l'activité nucléaire ait cessé dans les années 1990, les sols restent contaminés. En 1995, la dépollution de ce site a été entreprise, mais elle n'est toujours pas terminée. Alors que la zone autour du CEA se densifie, les délais de démantèlement, eux, ne cessent de s'accroître.*

*En 2011, on nous annonçait que le démantèlement se terminerait en 2025. En 2015, la date de fin a de nouveau été repoussée à l'horizon 2035. Ces opérations sont suivies de près par notre commune et les communes du territoire grâce à la Commission locale d'information (CLI), sans que nous puissions cependant agir sur le manque de moyens humains et financiers, afin de raccourcir les délais ou du moins tenir les délais initiaux.*

*D'ailleurs, le récent rapport « Y a-t-il des déchets nucléaires près de chez vous ? » de Greenpeace y fait référence.*

*Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni le 17 juin 2019, demande au ministre de la Transition écologique et solidaire de mettre les moyens financiers afin d'assainir cette zone dans les délais conformes à ceux annoncés initialement."*

**Vœu adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## **25 - Vœu présenté par la majorité municipale « Pour le maintien de la 4e classe à l'école maternelle des Ormeaux »**

**M. le Maire :** « La parole est à M. LAFON. »

**M. LAFON :** « (...) Dès la fin du mois de janvier, la Direction académique des services de l'Éducation nationale nous avait informés que, compte tenu d'une baisse très forte des effectifs sur la base de statistiques nationales et départementales, étaient envisagées différentes fermetures de classe.

En février, nous ont été annoncées deux fermetures de classe à Fontenay, et deux ouvertures par ailleurs ; en particulier, une fermeture de classe concernait l'école maternelle des Ormeaux, sur la base de divers chiffres et évaluations.

Dès que nous avons eu connaissance de cette fermeture, nous avons organisé des échanges avec les parties prenantes concernées : enseignants, Éducation nationale, Mme SOBRERO, inspectrice de circonscription, pour regarder cette problématique. Nous nous sommes rendu compte assez rapidement que les chiffres annoncés ne seraient probablement pas les chiffres atteints, puisque nous avons tous des prévisions d'effectifs supérieurs.

À l'heure actuelle, au lieu des 84 élèves prévus initialement par l'Académie, nous nous retrouvons avec 97 élèves.

Il est impossible de tenir un équilibre d'école à trois classes, puisque l'on aurait des classes au-dessus de 30 élèves. Je vous rappelle, par ailleurs, que même si cela ne concerne pas le Département, le Gouvernement souhaite des effectifs, à terme, qui ne dépassent pas 24 élèves par classe. Il est donc bien évident que nous nous sommes opposés, et nous l'avons fait savoir de différentes manières, à la fermeture de cette classe.

Le vœu vous propose la chose suivante :

"Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni le 17 juin 2019, demande à la Directrice académique de maintenir les quatre classes à l'école maternelle des Ormeaux." »

**M. le Maire :** « Merci, M. LAFON, de cette intervention qui fait d'ailleurs une démonstration. Certes, les ouvertures et fermetures de classes font partie de la vie des écoles, mais cela doit se faire sous la condition d'une relative fluidité dans les deux sens. Il est logique de ne pas maintenir un nombre de classes en cas de baisse importante d'effectif ; à l'inverse, il faut que le nombre de classes puisse augmenter si les effectifs arrivent. C'est ce qui s'est produit dans le cadre de notre partenariat avec Mme SOBRERO, puisque, comme cela a été souligné, il y a aussi deux ouvertures de classes à Fontenay dans d'autres secteurs, suivant les effectifs. Pour les Ormeaux, la bonne nouvelle est qu'il y a plus d'inscriptions qu'initialement prévu. Mme BOURDET. »

**Mme BOURDET :** « Vous pouvez constater que nous avons présenté un vœu tout à fait analogue. Je propose que nous fusionnions les vœux en les présentant ensemble. (...) »

**M. le Maire :** « J'aurais volontiers voté votre vœu s'il avait été rédigé de façon adaptée. Or il consiste à demander au Maire de Fontenay-aux-Roses de prendre toutes les mesures possibles, alors que le Maire de Fontenay-aux-Roses n'est pas puissance décisionnaire de la fixation du nombre de classes. Cela appartient à l'Éducation nationale. Il paraît donc plus logique que le Conseil Municipal demande à l'Éducation nationale de maintenir le nombre de classes, et non au Maire de prendre des mesures. À mon avis, la construction de ce vœu est un peu défailtante. C'est pourquoi je vous propose de garder le vœu de la majorité. Encore une fois, il m'est arrivé de voter des vœux de l'opposition, cela ne me pose pas de problème, mais le vœu de la majorité paraît plus cohérent, puisqu'il est demandé à l'autorité décisionnaire de prendre la décision que l'on souhaite. »

**Mme BOURDET :** « Quand nous parlons de mesures, nous parlons des mesures de soutien aux démarches, notamment à celles des parents d'élèves. Nous savons très bien que ce n'est pas vous, l'Éducation nationale. Cela étant, pour nous, ce qui importe est que nous soyons tous solidaires, Conseil Municipal entier ; mais je précise bien que les mesures visées sont celles de soutien... »

**M. le Maire :** « C'est ce que nous faisons tout le temps. »

**Mme BOURDET :** « ...parce qu'on le sait, dans ces cas extrêmement limites, l'engagement que l'on peut manifester est capital. »

**M. le Maire :** « Absolument. Nous le savons chaque année. M. LAFON veut intervenir. »

**M. LAFON :** « Je ne suis pas joueur du tout, je voudrais simplement dire que Mme SOBRERO, qui est l'inspectrice de circonscription, va partir vers de nouveaux horizons. Je voudrais profiter de la tenue de ce Conseil pour dire les excellentes relations que nous avons eues avec elle. C'est une femme exceptionnelle, de très grande qualité, qui montre que les mathématiques théoriques et la physique quantique mènent à tout, y compris à avoir un sens et une humanité extrêmement importante. Je tenais, au nom de tout le monde, à lui dire merci publiquement. »

**M. le Maire :** « Tout à fait. Je vous propose de passer au vote du vœu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de cette unanimité. »

" « Pour le maintien de la 4<sup>e</sup> classe à l'école maternelle des Ormeaux »

*La Direction académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) envisageait, en février dernier, la fermeture d'une classe à l'école maternelle des Ormeaux de Fontenay-aux-Roses en se basant sur une estimation de la baisse du nombre d'élèves.*

*Or, compte tenu des dernières inscriptions, le nombre d'élèves serait au minimum de 97 et non de 84.*

*Par ailleurs, nous souhaitons que l'effectif maximal ne soit pas dépassé dans les classes de grande section et, plus largement, que les classes ne soient pas surchargées.*

*Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni le 17 juin 2019, demande à la Directrice académique de maintenir les quatre classes à l'école des Ormeaux."*

**Vœu adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## **26 - Vœu déposé par M. P. BUCHET, Mme ZINGER et Mme MARAZANO, Conseillers municipaux – Privatisation des Aéroports de Paris**

**M. le Maire :** « Les vœux de M. BUCHET visent plutôt la politique générale du Gouvernement, si j'ai bien compris. Mme ZINGER a la charge de les présenter. »

**Mme ZINGER :** « Je les présente en effet. Je m'étais d'ailleurs associée à ces vœux. Le premier vœu concerne le projet du Gouvernement de privatiser les Aéroports de Paris. Il vise à appeler les Fontenaisiens à se mobiliser pour apporter leur soutien à la demande d'un référendum, sachant que les communes sont quand même concernées. La procédure implique en effet que les Fontenaisiens qui n'ont pas Internet ou ne veulent pas se prononcer par Internet aient la possibilité, dans la ville la plus peuplée du canton – je pense que c'est Châtillon – de se prononcer par écrit pour demander la tenue du référendum.

Ce vœu a donc pour objectif de demander que les Fontenaisiens se mobilisent pour cette demande de référendum d'initiative partagée sur la privatisation d'Aéroports de Paris. »

**M. le Maire :** « Mme ZINGER, nous avons évoqué ces deux vœux en Bureau Municipal avant le Conseil. Indépendamment de l'opinion que l'on peut avoir sur le fond, il ne nous a pas paru qu'ils relevaient d'un mandat de Conseiller Municipal ou de Conseil Municipal d'ailleurs. Ce sont des vœux qui concernent des choix gouvernementaux, faits par la représentation nationale, élue par le peuple. L'on peut être pour ou contre certains de ces objets, mais il ne nous appartient pas, dans le cadre de notre mandat municipal, d'émettre un avis favorable ou défavorable à la privatisation d'Aéroports de Paris. Je précise que cette position est identique pour le vœu suivant, avec lequel je suis très spontanément en phase, mais qui porte aussi un jugement de valeur sur l'action du Gouvernement et les mesures qui sont en train d'être proposées pour les hôpitaux. On est pour ou on est contre ; chacun a son opinion, et connaît plus ou moins le sujet. Mais il n'empêche que, de la même façon, il ne nous paraît pas que cela relève de la fonction d'un Conseil Municipal, en tout cas de sa mission ou de sa mandature : nous n'avons pas été mandatés pour émettre des jugements sur la politique nationale. Nous avons été mandatés pour nous occuper des affaires de Fontenay-aux-Roses. Pour notre part, nous voterons donc contre le vœu, ou plus exactement contre le principe d'un tel vœu ; il ne s'agit pas de nous prononcer contre son contenu, car, encore une fois, je pense que, dans l'équipe, un certain nombre de gens sont tout à fait en phase avec le contenu de ces deux vœux. En tout cas, cela ne doit pas, à notre sens, relever d'un débat de Conseil Municipal.

M. FREDOUILLE. »

**M. FREDOUILLE :** « Merci, M. le Maire. Rapidement, il est vrai que c'est bien quand les vœux sont quand même liés un minimum au local, d'une manière ou d'une autre. Ensuite, pour assurer la transition énergétique, que l'aéroport soit privatisé ou pas, cela implique, pour tout le monde, de moins prendre l'avion. »

**M. le Maire :** « Très bien. Écoutez, je vous propose de passer au vote de ce premier vœu. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Le vœu est rejeté. »

*"Vœu déposé par M. P. BUCHET, Mme ZINGER et Mme MARAZANO, Conseillers municipaux*

*Par la présente, je dépose un vœu pour le prochain Conseil Municipal :*

- *Contre le projet du gouvernement de privatiser les aéroports de Paris ;*
- *Pour appeler les Fontenaisiens à se mobiliser pour apporter leur soutien à la demande d'un référendum d'initiative partagée à ce sujet."*



**Vœu rejeté à la majorité absolue,**

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à M. FAYE), J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET), C. MARAZANO (pouvoir à F. ZINGER), A. SOMMIER, F. ZINGER, J.-J. FREDOUILLE, S. CICERONE, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER) votent pour.]

**27 - Vœu déposé par M. P. BUCHET, Maire honoraire de Fontenay-aux-Roses**

**M. le Maire :** « Je passe la parole à Mme ZINGER pour le vœu concernant l'hôpital. »

**Mme ZINGER :** « Le vœu proposé est le suivant :

*"Considérant les nombreux services d'urgence en grève pour préserver la qualité des soins et la sécurité des patients ;*

*Considérant que la première réponse du gouvernement reste insuffisante ;*

*Considérant notre attachement au service public hospitalier ;*

*Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses réuni en séance ce 17 juin 2019 souhaite que le Gouvernement apporte toutes les réponses nécessaires pour les urgences hospitalières en grève et apporte son soutien aux personnels soignants des urgences."*

On ne peut pas dire que ce soit... Je ne suis pas d'accord : un Conseil Municipal peut avoir une opinion sur les décisions nationales quand elles impactent la vie quotidienne de ses concitoyens. On a voté, lors d'un précédent Conseil Municipal, un vœu demandant que les urgences de Clamart, de Bécclère, restent ouvertes la nuit. Je pense que la situation de l'hôpital public, qui manque cruellement de moyens aujourd'hui, concerne les Fontenaisiens qui, lorsqu'ils sont gravement malades, ont besoin de l'hôpital. Je maintiens donc ce vœu, le soutiens et demande qu'il soit voté. »

**M. le Maire :** « Merci. Encore une fois, croyez-moi, je suis fonctionnaire hospitalier, j'ai passé une partie de ma vie aux urgences des hôpitaux, donc je me sens particulièrement concerné par ce vœu. Mais je vois quand même une différence de taille entre la position d'un Conseil Municipal qui souhaite que les urgences de l'hôpital voisin restent ouvertes la nuit – c'est un peu normal, nous défendons nos concitoyens dans la proximité – et un jugement de valeur sur une politique menée par un Gouvernement face à une situation de crise dans les hôpitaux ; peut-être sera-t-elle insuffisante, peut-être sera-t-elle suffisante, mais en tout cas, je ne pense pas que ce soit au Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses d'émettre un jugement qualitatif sur les mesures gouvernementales. Encore une fois, dans un secteur que je connais bien, je partage au moins en partie ce vœu. Ce n'est d'ailleurs pas uniquement un problème de moyens, c'est beaucoup plus compliqué que cela, mais cela ne peut pas se résumer dans un vœu. Cela fait trente ans que l'on dysfonctionne, dans les hôpitaux, ce n'est hélas pas seulement un problème de moyens.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, la majorité ne soutiendra pas ce vœu, que nous allons à présent voter.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

**Vœu rejeté à la majorité absolue,**

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à M. FAYE), J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET), C. MARAZANO (pouvoir à F. ZINGER), A. SOMMIER, F. ZINGER, J.-J. FREDOUILLE, S. CICERONE, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER) votent pour.]

**M. le Maire :** « Nous allons passer aux vœux suivants, qui ne sont plus que trois, puisque l'un d'entre eux s'est fondu avec le vœu de la majorité sur la quatrième classe de l'école maternelle des Ormeaux. »

## **28 - Vœu pour demander le maintien de la quatrième classe de l'école maternelle des Ormeaux**

*"Vœu pour demander le maintien de la quatrième classe de l'école maternelle des Ormeaux.  
Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline ALVARO, Suzanne BOURDET, Michel FAYE, Véronique FONTAINE-BORDENAVE, Jean-Marie GASSELIN*

*Rapport de présentation :*

*En février la Direction académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) a annoncé qu'elle projetait de fermer une classe à l'école maternelle des Ormeaux qui passerait de 4 à 3 classes.*

*Cette fermeture a été décidée sur la base d'une correction à la baisse apportée par la DASEN aux prévisions d'effectifs données par la mairie, évaluant le nombre d'élèves à la rentrée 2019 à 84. Les inscriptions, maintenant terminées montreraient que l'effectif, comme l'indiquent les associations de parents d'élèves de cette école dans une pétition qu'ils vont transmettre au DASEN, serait en fait de 97.*

*De fait, en respectant l'objectif annoncé par le ministre de l'Éducation nationale d'avoir un effectif maximal de 24 élèves par classe en grande section, cela implique que les autres élèves se retrouveraient à plus de 35 par classe, ce qui dégraderait totalement les conditions d'enseignement dans ces classes surchargées.*

*D'où le vœu proposé :*

*Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 17 juin 2019, soutient la pétition des parents d'élèves de l'école des Ormeaux contre la fermeture de la quatrième classe à l'école maternelle des Ormeaux et demande au Maire de prendre toutes les mesures permettant d'éviter cette fermeture de classe, fermeture qui dégraderait considérablement les conditions d'enseignement dans cette école."*

**Le vœu n'est pas voté, celui-ci portant sur le même objet que celui adopté au point 25.**

## **29 - Vœu « Pour interdire le passage des voitures rue Laboissière entre le carrefour de la Cavée et le bâtiment situé au 3 de cette rue afin d'assurer la sécurité des piétons utilisant cette rue pour aller et venir au carrefour de la Cavée et celle des habitants des 2, 4 et 6 de cette même rue dont l'entrée donne pratiquement directement sur la chaussée de cette rue »**

**M. le Maire :** « La parole est à Mme BOURDET. »

**Mme BOURDET :** « D'abord, je voudrais préciser que nous avons effectivement proposé un vœu pour le maintien de la quatrième classe de l'école maternelle des Ormeaux qui était un peu plus "touffu", si j'ose dire, en ce sens que nous souhaitions manifester notre soutien à la pétition des parents d'élèves. Quand nous parlions de mesures à prendre, il s'agissait de cela. Cela étant, nous sommes satisfaits, à partir du moment où nous sommes tous solidaires pour le maintien de cette classe.

J'en viens donc au vœu suivant, pour interdire le passage des voitures rue Laboissière entre le carrefour de la Cavée et le bâtiment situé au n° 3 de cette rue. C'est une question de sécurité

Le plan du carrefour de la Cavée, qui est annexé à la délibération 3, montre que, pour la partie de la rue Laboissière située entre le carrefour de la Cavée et le n° 3 de cette rue (qui correspond à un restaurant), la rue Laboissière a des trottoirs extrêmement étroits, de 15 à 30 centimètres, et cela des deux côtés. En conséquence les piétons, en très grande majorité, marchent sur la chaussée. De plus, les habitants du n° 2 (qui est de surcroît un hôtel), des n°s 4 et 6 de la rue Laboissière ont une porte d'entrée de leur maison ou de leur immeuble qui donne quasiment sur la chaussée.

Depuis 2002, ce passage de la rue Laboissière était fermé au passage des voitures et camions : aucun accident n'a été déploré.

Rouvrir cette partie de la rue Laboissière, qui va devenir un axe de traversée ouest/est de Fontenay pour les voitures, axe de l'avenue du général Leclerc vers la rue Laboissière, va générer un fort trafic de transit. Des accidents risquent donc d'avoir lieu. Il serait dommage d'attendre un accident grave pour interdire à nouveau le passage des véhicules sur cette portion de la rue Laboissière.

Les habitants concernés et en particulier les riverains de la rue Laboissière sont inquiets de la réouverture de ce passage aux véhicules et ne comprennent pas pourquoi une telle décision a été prise sans aucune concertation avec les habitants et particulièrement avec les riverains directement concernés.

D'où le vœu proposé :

Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 17 juin 2019, demande au Maire, pour des raisons de sécurité, de revenir sur sa décision de rouvrir aux véhicules la portion de la rue Laboissière située entre le carrefour de la Cavée et le n° 3 de cette rue et de remettre une barrière pour supprimer à nouveau le passage des véhicules à cet endroit, la première priorité nous semblant être la sécurité dans cet aménagement urbain. »

**M. le Maire :** « Je vais vous dire ce que je pense de votre vœu. Je ne veux pas être méchant, mais c'est quand même une caricature. Vous agitez une espèce de menace. Concernant le choix qui avait été fait de faire passer la circulation sur un parking, on aurait pu faire la même description, en disant : "Oh là là, faire passer des voitures, un flux de circulation sur un parking, c'est extrêmement dangereux, des enfants peuvent se glisser entre deux voitures et nous avons dû l'interrompre parce que nous avons été alertés par de nombreux parents qui étaient inquiets pour leurs enfants".

On va arrêter les postures, c'est ridicule, tout cela. (*Intervention concomitante de Mme BOURDET, insuffisamment audible, pendant une partie de l'intervention de M. le Maire.*) Il y a effectivement un problème inhérent à l'étroitesse de la rue et des trottoirs à ce niveau-là. Cela ne vous a pas échappé, quand vous expliquez que cela a été pris sans aucune concertation. Si une décision a été prise, en tout cas, ce n'est pas celle que vous dites ici, parce que nous avons reçu les riverains, les habitants de l'immeuble, le syndic, les membres de l'association La Boissière, M. WELTER, qui aujourd'hui d'ailleurs a créé une association nouvelle pour l'expertise des projets municipaux. Vous voyez que l'on a pris l'avis des gens autorisés dans la ville. Nous avons réfléchi à cette problématique, qui est à prendre en compte dans la mesure où des gens peuvent descendre de l'avenue du général Leclerc. Cela était d'ailleurs à l'origine du problème qui avait conduit à choix tout de même étrange de faire passer un flux de circulation sur un parking.

Nous sommes en train de faire tester par le cabinet d'études chargé de suivre ce dossier une solution qui consisterait à inverser le sens de circulation de la rue Laboissière sur une partie, et à ajouter un feu sur la place, en mettant une longueur qui permettrait d'être relativement dissuasif sur les risques de détournement de flux à ce niveau. Cela nous permettra probablement d'avoir la solution. C'est en cours d'expertise, mais je dirais qu'à ce stade, ce vœu n'a pas d'objet, puisque la décision commentée n'est même pas la décision qui est prise. C'est pourquoi nous ne voterons pas ce vœu. Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le vœu est rejeté. »

*"Vœu pour interdire le passage des voitures rue Laboissière entre le carrefour de La Cavée et le bâtiment situé au 3 de cette rue afin d'assurer la sécurité des piétons utilisant cette rue pour aller et venir au carrefour de La Cavée et celle des habitants des 2, 4 et 6 de cette même rue dont l'entrée donne pratiquement directement sur la chaussée de cette rue  
Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline ALVARO, Suzanne BOURDET, Michel FAYE, Véronique FONTAINE-BORDENAVE, Jean-Marie GASSELIN*

*Rapport de présentation :*

*Le plan du carrefour de La Cavée, plan annexé à la délibération 3, montre que pour la partie de la rue Laboissière située entre le carrefour de La Cavée et le numéro 3 de cette rue (qui correspond à un restaurant), la rue Laboissière a des trottoirs extrêmement étroits de 15 à 30 cm et cela des 2 côtés ; en conséquence les piétons, en très grande majorité, marchent sur la chaussée. De plus les habitants des 2 (qui est de surcroît un hôtel), 4 et 6 rue Laboissière ont une porte d'entrée de leur maison ou immeuble qui donne pratiquement sur la chaussée !*

*Depuis 2002, ce passage de la rue Laboissière était fermé au passage des voitures et camions : aucun accident n'a été déploré.*

*Rouvrir cette partie de la rue Laboissière, qui va devenir un axe de traversée Ouest/Est de Fontenay pour les voitures, axe avenue du Général Leclerc/rue Laboissière va générer un fort trafic de transit. Des accidents risquent d'avoir lieu. Faut-il attendre un accident grave pour interdire à nouveau le passage des véhicules sur cette portion de la rue Laboissière ?*

*Les habitants concernés et en particulier de nombreux riverains de la rue Laboissière sont inquiets de la réouverture de ce passage de la rue Laboissière aux véhicules et ne comprennent pas pourquoi le maire a pris une telle décision sans aucune concertation avec les habitants et particulièrement les riverains directement concernés.*

D'où le vœu proposé :

*Le conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 17 juin 2019 demande au maire, pour des raisons de sécurité, de revenir sur sa décision de rouvrir aux véhicules la portion de la rue Laboissière située entre le carrefour de La Cavée et le numéro 3 de cette rue et de remettre une barrière pour supprimer à nouveau le passage des véhicules à cet endroit ; la première priorité dans un aménagement urbain devant être la sécurité."*

**Vœu rejeté à la majorité absolue.**

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à M. FAYE), J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET) votent pour.]

[A. SOMMIER, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER) ne prennent pas part au vote.]

[J.-J. FREDOUILLE, S. CICERONE s'abstiennent].

### **30 - Vœu « Pour une mise en service avant la fin septembre 2019 de la station Vélib'-Métropole située près de la Gare RER B de Fontenay-aux-Roses »**

**M. le Maire :** « M. FAYE présente ce vœu. »

**M. FAYE :** « Merci, M. le Maire.

Lors de la mise en place du service Vélib'-Métropole, la Ville s'est engagée à installer sur le territoire de Fontenay-aux-Roses quatre stations Vélib'.

Trois sont en service :

- Station "CEA-IRSN", entièrement financée par le CEA et l'IRSN, située avenue du général Leclerc près de la halte « Division Leclerc » du tramway T6 ;
- Station "Hôtel de Ville", située rue Jean Jaurès près de la mairie ;
- Station "Max Dormoy-Château Sainte Barbe", située rue des Fauvettes.

La quatrième station, "RER B", située rue Robert Marchand, sur l'emplacement de l'ancienne station Autolib', n'est toujours pas réalisée. Or elle devait être mise en service au plus tard fin juin 2019, ce qui est le cas de la quasi-totalité des stations Vélib' de notre banlieue. L'absence de cette station, maillon manquant des stations Vélib' de la partie sud de la Petite couronne, pénalise les utilisateurs de Vélib' et freine l'expansion du nombre d'utilisateurs de Vélib'. Pourtant, pour participer à la transition écologique, il vaut mieux prendre un vélo qu'une voiture pour aller à une station RER.

D'où le vœu proposé :

Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 17 juin 2019, demande au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la mise en service de la quatrième station Vélib'-Métropole, celle qui est prévue rue Robert Marchand près de la gare du RER B, intervienne au plus tard fin septembre 2019, cette décision allant dans le sens de la transition écologique.

Merci, M. le Maire. »

**M. le Maire :** « Merci, M. FAYE. Merci d'avoir souligné, d'ailleurs, que trois stations sont déjà en service. C'est effectivement une nouveauté dans notre ville, dont on peut se réjouir, et que nous allons d'ailleurs, je vous le rappelle, inaugurer la semaine prochaine, samedi 22, à l'occasion d'une grande balade. Je laisse Philippe RIBATTO, en charge du dossier, répondre. »

**M. RIBATTO :** « Merci, M. le Maire. Effectivement, nous sommes tous au diapason sur cette façon de participer à la transition écologique. Nous avons fait ces ouvertures l'année dernière, au mois de

février 2019 pour les trois précédentes stations. La quatrième, qui vient d'être citée à l'instant, la "RER B", en bas de la rue Robert Marchand, au bout de la rue René Isidore, consiste en une transformation d'une station Autolib' en station Vélib'. Cela prend plus de temps. La Ville de Fontenay-aux-Roses s'est associée, avec d'autres villes de la région parisienne, à un groupement de commandes, mis en place par le SIPPAREC, pour l'adaptation ou les éventuels travaux de transformation des stations Vélib'. Nous étions obligés de passer par ce groupe en vue d'une mutualisation des coûts de ladite transformation. Pour le moment, le SIPPAREC doit nous communiquer, dans le courant de l'automne, on espère à la fin du mois de septembre, le calendrier adapté pour les travaux prévus, les travaux définitifs, de façon à instaurer le Vélib'. Voilà la réponse que je peux faire. »

**M. le Maire :** « Merci. Comme vous le voyez, c'est rendu plus compliqué parce que le syndicat Autolib' ne nous permet pas de traiter une seule station, mais il faut traiter les six stations Autolib' en même temps. Voilà pourquoi nous ne pourrions pas soutenir ce vœu. Qui est pour ? Nous passons au vote, si vous ne le retirez pas, du moins. »

*(Interventions hors micro.)*

**M. le Maire :** « Oui, pour que ça aille encore plus vite, et que ce soit fait demain matin ! Cela fait un peu inspecteur des travaux finis, mais bon, ce n'est pas grave. Qui s'abstient ? Le vœu est rejeté. »

*"Vœu pour une mise en service avant la fin septembre 2019 de la station Vélib'-Métropole située près de la Gare RER B de Fontenay-aux-Roses*

*Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline ALVARO, Suzanne BOURDET, Michel FAYE, Véronique FONTAINE-BORDENAVE, Jean-Marie GASSELIN*

*Rapport de présentation :*

*Lors de la mise en place du service Vélib'-Métropole, la ville s'est engagée à installer sur le territoire de Fontenay-aux-Roses 4 stations Vélib' :*

*3 sont en service :*

- station « CEA-IRSN », entièrement financée par le CEA et l'IRSN située avenue du Général Leclerc près de la halte « Division Leclerc » du tramway T6*
- station « Hôtel de Ville » située rue Jean Jaurès près de la mairie*
- station « Max Dormoy-Château Sainte Barbe » située rue des Fauvettes.*

*La quatrième station « RER B » située rue Robert Marchand, sur l'emplacement de l'ancienne station Autolib', n'est toujours pas réalisée. Or elle devait être mise initialement en service au plus tard fin juin 2019. L'absence de cette station, maillon manquant des stations Vélib' de la partie Sud petite couronne pénalise les utilisateurs de Vélib' et freine l'expansion du nombre d'utilisateurs de Vélib'. Pourtant, pour participer à la transition écologique, il vaut mieux prendre un vélo qu'une voiture pour aller à une station RER.*

*D'où le vœu proposé :*

*Le conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 17 juin 2019, demande au maire de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la mise en service de la quatrième station Vélib'-Métropole, celle qui est prévue rue Robert Marchand près de la gare du RER B, intervienne au plus tard fin septembre 2019, cette décision allant dans le sens de la transition écologique."*

**Vœu rejeté à la majorité absolue,**

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à M. FAYE), J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET), A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, S. CICERONE, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER, votent pour.)]

**31 - Vœu « Pour demander au Maire de prendre, comme les Maires de Sceaux et Bourg-la-Reine, l'arrêté d'instauration d'une zone à circulation restreinte sur le territoire de Fontenay-aux-Roses et de le signer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, afin d'améliorer la qualité de l'air dans notre ville »**

**M. le Maire :** « Nous avons un dernier vœu, un peu itératif. Je voudrais vous faire gentiment la remarque que je vous ai déjà faite, d'ailleurs. C'est un vœu qui est déjà venu au moins trois fois en Conseil Municipal.

La première fois, c'était un vœu de la majorité, qui a expliqué pourquoi elle ne mettrait pas en application l'arrêté sur la ZFE tout de suite ; la deuxième fois, c'était un vœu que vous avez fait et que nous avons rejeté, pour les raisons qui étaient déjà mentionnées dans le vœu que nous avons formulé ; cette fois, il est présenté pour la troisième fois, et nous allons probablement vous faire la même réponse. Je vous rappelle que la Ville de Fontenay-aux-Roses, représentée par mes soins dans le cadre du Conseil de la Métropole, a voté pour l'installation d'une ZFE, c'est-à-dire pour la suppression des véhicules les plus polluants qui sont actuellement en circulation (Crit'Air 4 et 5).

Ce vote en Métropole était logiquement prévu comme étant accompagné de mesures permettant le changement des voitures, avec des aides à la casse censées être très significatives. Je vous rappelle que 75 % de nos concitoyens prennent leur voiture pour aller travailler. On peut le déplorer, peut-être, mais il n'empêche que parmi ces concitoyens, un certain nombre de gens sont en situation de fragilité, et je ne me vois pas imposer à ces gens de changer de voiture sans aide financière d'ici à l'été.

Nous sommes donc toujours sur la même position ; vous pouvez toujours le déplorer, en attendant, d'autres villes ont pris des arrêtés qu'elles n'appliqueront d'ailleurs pas, de leur propre aveu, concernant la ZFE, parce que cela n'est pas applicable au 1<sup>er</sup> juillet. Certaines villes ont pris des arrêtés un peu plus durs encore, qui n'ont même pas été validés par le Préfet : ils ont été invalidés par le contrôle de légalité de la Préfecture.

Vous voyez, je veux bien que l'on fasse de la gesticulation autour de ce sujet, mais ce n'est pas parce qu'une cause est juste que tous les moyens sont permis. C'est le problème. Mme BOURDET. »

**Mme BOURDET :** « Merci, M. le Maire. J'ai été "ridicule" la fois précédente, donc je pense que je le serai tout autant, mais l'enjeu nous paraît important, donc nous tenons à préciser qu'effectivement, notamment par suite du rapport d'AirParif sur la qualité de l'air dans la métropole du Grand Paris, le Conseil de la Métropole a voté à une très grande majorité – il est important de le rappeler – le 12 novembre 2018, la mise en place de la ZFE avec un déploiement à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019, qui n'est pas synonyme de sanction : cela signifie avec un temps dit éducatif de précisions, pendant lequel on peut intervenir d'ailleurs pour trouver des aides et adapter les informations auprès du public. En particulier, le public le plus fragile bénéficie, dans certaines communes, d'informations ciblées et pertinentes. Vous avez donc voté oui, à la Métropole, et vous venez de nous réexpliquer pourquoi vous avez voté non, par rapport à l'arrêté, c'est-à-dire pourquoi vous ne prenez pas l'arrêté.

Faisons le point : dix-huit villes des Hauts-de-Seine, soit plus de la moitié des habitants du département concerné, ont indiqué que leurs Maires avaient signé ou allaient signer cet arrêté, avec certaines restrictions, comme vous le dites.

Fait nouveau, d'abord, on voit des publicités de la Métropole concernant la ZFE.

Deuxièmement, les Maires de Bourg-la-Reine et de Sceaux ont signé cet arrêté...

**M. le Maire :** « Qu'ils n'appliqueront pas ! »

**Mme BOURDET :** « ...identique pour les deux villes, le 13 juin 2019. Le Maire de Sceaux a bien indiqué que « cette décision répond à un double enjeu à la fois environnemental et de santé publique ». Pour lui, « la mise en place d'une ZFE est l'une des mesures les plus efficaces pour lutter contre la pollution de l'air ». La campagne d'affichage de la Métropole du Grand Paris, vous pouvez la voir, elle est au niveau de la station essence, près de l'accueil de loisirs.

C'est vrai que vous nous avez déjà répondu, donc on ne demande pas une nouvelle réponse, mais on demande quand même de montrer que, petit à petit, cela progresse. On tient à dire aussi que, parmi les différentes zones de toute manière, on voit mal comment l'on pourrait obtenir un résultat si certains endroits chassent les voitures polluantes alors que d'autres les acceptent. Il y a vraiment un problème, on va dire, de rigueur et de cohérence, qui nous amène à renouveler le vœu. Le renouveler est certainement ridicule à vos yeux mais nécessaire aux nôtres :

"Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 17 juin 2019, demande au Maire de prendre l'arrêté d'instauration d'une zone à circulation restreinte sur le territoire de sa commune et de le signer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Par cohérence territoriale cet arrêté peut être identique à celui pris par les Maires de Sceaux et de Bourg-la-Reine le 13 juin 2019.

Encore une fois, je répète, il s'agit ensuite d'avoir un laps de temps d'organisation de la mise effective en condition. »

**M. le Maire :** « Je note que vous me demandez de signer un arrêté pour ne pas l'appliquer, finalement. C'est d'une grande cohérence. M. FREDOUILLE. »

**M. FREDOUILLE :** « Merci, M. le Maire. Cela me pose aussi un problème, ce vœu, parce qu'il me semble que le groupe de Mme et M. FAYE avait voté, dans un premier vœu, pour un report de la zone à faibles émissions. »

**Mme BOURDET :** « Nous avons déjà proposé un vœu pour instaurer la ZFE à Fontenay »  
(*Interventions hors micro.*)

**M. FREDOUILLE :** « Vous avez voté pour un report, lors du premier vœu. J'étais absent à ce Conseil, mais j'ai bien su que vous aviez voté pour un report. »

**Mme BOURDET :** « Nous avons accepté un report de quelques semaines pour que ce vœu puisse être adopté par le Conseil Municipal. Comme le Maire a refusé de signer l'arrêté instituant la ZFE, nous reproposez ce vœu » (*Interventions hors micro.*)

**M. FREDOUILLE :** « Ah, pardon, vous avez voté pour, mais reporté ? Enfin, c'était confus !

Deuxièmement, comme vous l'avez dit à l'instant, je ne vois pas comment une ville peut instaurer une zone à faibles émissions au milieu d'autres, qui vont l'interdire, c'est stupide ! »

(*Interventions hors micro.*)

**M. le Maire :** « Cela ne sert à rien de prendre des arrêtés qui ne seront pas appliqués, enfin, c'est absurde ! Je vous rappelle quand même que les canettes de soda causent une mortalité ajoutée de 280 000 personnes par an, et que pour l'instant, on n'a pas considéré comme une urgence d'interdire le sucre dans le soda ! Je crois qu'il faut aussi savoir lire les données épidémiologiques : il y a une véritable importance... »

(*Intervention hors micro se prolongeant pendant la suite de l'intervention de M. le Maire.*)

**M. le Maire :** « ... mais vous me laissez parler, oui ou non ? Mais laissez-moi parler, écoutez, ne me coupez pas la parole, c'est insupportable ! Vous êtes véritablement insupportable, Mme FONTAINE-BORDENAVE !

Mais je suis en train de vous répondre, laissez-moi parler, pitié ! Ce n'est pas possible ! Je suis en train de vous expliquer pourquoi. Je l'ai voté parce que oui, bien évidemment, c'est un élément qu'il faut mettre en place, mais en même temps, il faut relativiser la notion d'urgence sanitaire par rapport à nombre de données épidémiologiques qui sont beaucoup plus graves, qui font beaucoup plus de morts, et qui aujourd'hui, ne donnent pas lieu à des interdictions. Vous avez le droit de fumer, que je sache ; et pourtant, ça tue beaucoup plus de monde. Vous avez le droit de boire de l'alcool ; et pourtant, ça tue beaucoup plus de monde. Donc oui, il faut travailler pour améliorer la qualité de l'air, mais il faut savoir raison garder, faire les choses tranquillement, dans le bon ordre, et ne pas faire n'importe quoi au motif qu'on agite un catastrophisme de bon aloi. Voilà. C'est tout ce que j'ai à dire. Donc oui, je suis pour la ZFE, et non, je ne prendrai pas d'arrêté tant que je ne serai pas certain de ne pas mettre plusieurs centaines de familles fontenaisiennes dans une situation inextricable. Le fait même que vous ne vous en préoccupez pas me choque profondément, je vous le dis.

Écoutez, nous passons au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? (*Brouhaha.*) C'est merveilleux, M. FREDOUILLE vote pour, c'est bien. Le vœu est rejeté. Je vous remercie. »



*"Vœu pour demander au maire de prendre, comme les maires de Sceaux et Bourg-la-Reine, l'arrêté d'instauration d'une zone à circulation restreinte sur le territoire de Fontenay-aux-Roses et de le signer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, afin d'améliorer la qualité de l'air dans notre ville.  
Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline ALVARO, Suzanne BOURDET, Michel FAYE, Véronique FONTAINE-BORDENAVE, Jean-Marie GASSELIN*

*Rapport de présentation :*

*Suite, entre autres au rapport d'AIRPARIF relatif à la qualité de l'air dans la Métropole du Grand Paris, le Conseil de la Métropole a voté à une très large majorité, le 12 novembre 2018, la mise en place de la zone à faibles émissions (ZFE) métropolitaine avec un déploiement à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019. Le représentant de notre ville a voté POUR.*

*Pour sa mise en place effective le maire de chaque ville de la ZFE métropolitaine doit prendre un arrêté d'instauration d'une zone à circulation restreinte sur le territoire de sa commune.*

*18 villes des Hauts de Seine représentant plus de la moitié des habitants du département ont déjà indiqué que leurs maires avaient signé ou allaient signer cet arrêté avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019.*

*Par exemple les maires de Bourg-la-Reine et de Sceaux ont signé cet arrêté, (arrêté 2019-359 de la ville de Sceaux) identique pour les 2 villes, le 13 juin 2019. Le Maire de Sceaux a indiqué « Cette décision répond à un double enjeu à la fois environnemental et de santé publique. La mise en place d'une ZFE est l'une des mesures les plus efficaces pour lutter contre la pollution de l'air »*

*La Métropole du Grand Paris a lancé ces jours-ci une campagne d'affichage pour promouvoir la ZFE et peut être aussi pour rappeler l'importance de la ZFE à certains maires peu soucieux de la santé et de la qualité de vie de leurs administrés.*

*D'où le vœu proposé :*

*Le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 17 juin 2019 demande au maire de prendre l'arrêté d'instauration d'une zone à circulation restreinte sur le territoire de sa commune et de le signer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Par cohérence territoriale cet arrêté peut être identique à celui pris par les maires de Sceaux et de Bourg la Reine le 13 juin 2019."*

**Vœu rejeté à la majorité absolue,**

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à M. FAYE), J.-M. GASSELIN (pouvoir à S. BOURDET), J.-J. FREDOUILLE votent pour.]

[A. SOMMIER, S. CICERONE, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER) s'abstiennent.]

M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 26 septembre 2019 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures et vingt-cinq minutes.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le 27 SEP. 2019

Le Maire  
Conseiller Départemental



Laurent VASTEL

POUR INFORMATION

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville [www.fontenay-aux-roses.fr](http://www.fontenay-aux-roses.fr) ou sur simple demande auprès de la Mairie